

PILOTAGE DU PROJET

Comptes-rendus des Comités de Pilotage



COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE – 17 AVRIL 2019

- **Lieu de la réunion** : Mirande
- **Participants** : voir feuille d'émargement en annexe
- **Rappel de l'ordre du jour**

1. Ouverture et rappel de la démarche engagée
2. Attendus et déroulement de l'étude d'opportunité et de faisabilité
3. L'outil Parc Naturel Régional
4. Échanges et interventions

- **Document joint** : Présentation ppt référencée PR-PNR Astarac_COPI1_V1.0

La présentation a soulevé une série de remarques, précisions ou questions qui sont résumées ci-dessous.

Ouverture et rappel de la démarche engagée

Les Présidents des 3 communautés de communes (Céline Salles, François Rivière et Patrick Fanton) ont rappelé la genèse de ce projet qui s'inscrit dans la poursuite de nombreuses réflexions et actions conduites par le territoire, dans le cadre de la recomposition de la carte intercommunale et d'un ensemble de projets (diagnostic enfance-jeunesse, plans de développement de massif, démarche cittaslow, etc.). Toutes ces réflexions se sont croisées, notamment au moment de l'élaboration du projet de territoire du PETR du Pays d'Auch

Elles ont fait naître la volonté des 3 communautés de communes de porter un projet commun à l'échelle de l'Astarac, pour « redonner espoir et fierté à ce territoire en déprise agricole et économique ». Ce projet s'est concrétisé de façon progressive :

14 décembre 2017 : réunion de présentation du projet, plus de 200 personnes y ont assisté et le projet a reçu un accueil très positif ;

2018 : saisine officielle de la Région, du Département de l'État et décision d'engager l'étude d'opportunité ;

2019 : lancement d'un appel à concurrence et sélection de l'équipe prestataire.

Cette première réunion du Comité de pilotage est le lancement officiel de l'étude d'opportunité.

Les 3 Communautés de communes Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac et Val de Gers (101 communes et près de 27 000 habitants) se sont organisées pour mener ce projet important avec :

- une coordination étroite et régulière des 3 présidents ;
- la création d'une entente communautaire composée des 3 présidents et de 6 élus par communauté de commune désignés par le conseil communautaire. Elle assure le portage politique du projet et porte un programme d'actions commun, tout en restant un outil juridique simple, sans personnalité morale ;
- une équipe projet composée des 3 DGS, d'un chargé de mission développement territorial dédié à mi-temps au projet de PNR et d'une chargée de développement local, qui se réunit régulièrement.

Attendus et déroulement de l'étude d'opportunité et de faisabilité

La présentation a soulevé une série de questions ou remarques :

- *Comment va se dérouler l'enquête en direction des habitants ?*

Réponse (équipe projet) - L'enquête sera réalisée selon deux modalités :

- un questionnaire mis en ligne sur Internet qui sera relayé par des actions de communication pour inciter les habitants à y répondre, des liens pour y accéder seront également mis en place sur les sites Internet des 3 Communautés de communes ;
- une diffusion papier sous la forme d'une lettre d'information incluant un formulaire, qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

- *Pensez-vous utiliser les élections européennes du 26 mai pour communiquer sur le projet de PNR ?*

Réponse (Sous-Préfète) – Même si des actions de communication peuvent être réalisées en dehors des bureaux de vote, il semble opportun de séparer les choses

- *Une réunion d'information des partenaires est prévue le 18 avril, les services de l'État sont-ils invités ?*

Réponse (équipe projet) - les services de l'État sont étroitement associés au projet en tant que membres du Comité technique.

- *La sous-Préfète souhaite que l'unité départementale patrimoine (UDAP) soit étroitement associée à la démarche. Le service départemental de l'éducation nationale devrait également être informé pour accompagner la démarche et faire la promotion de la santé-environnement dans les écoles. Les MSAP pourraient être utilisées pour faire connaître la démarche et diffuser les questionnaires.*

Réponse (équipe projet) – Les prestataires ont d'ores-et-déjà rencontré l'ABF, Mme Madame Perez-Sappia.

- *Ce projet implique de s'adresser à un public de non initié. Quels éléments vont être mis en avant pour parler du PNR avec des mots simples ?*

Réponse (équipe projet) : Plusieurs supports seront utilisés pour l'expliquer. Une démarche d'information importante a déjà été engagée avec un gros travail d'explication et de mobilisation dans les conseils communautaires, les communautés de communes ont également informé leurs agents. Le site Internet <https://www.projet-astarac.fr> est déjà en ligne.

- *La carte des PNR d'Occitanie montre qu'ils se situent en zone de montagne, de causses ou de mer. Ces territoires bénéficient déjà d'un plan montagne et d'un plan littoral mais il n'existe pas de « plan hyper-ruralité ».*

Réponse (vice-président de Région) – La Région a « ré-ensemencé » une politique en faveur des territoires ruraux avec notamment le soutien aux Bourgs-Centres. Aujourd'hui on constate plutôt une faible émergence de projets, les crédits ne sont pas consommés, notamment dans le Gers.

La Région élabore son SRADDET et le Vice-Président engage les territoires à faire entendre leur voix.

(Président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne) – Certes ce n'est pas parce que le territoire est rural qu'il devrait avoir davantage de chances d'être PNR qu'un territoire montagneux, mais ce n'est pas non plus parce qu'il n'est pas montagneux qu'il ne devrait pas être PNR.

L'outil Parc

Il a été souligné qu'un projet de PNR n'est pas le projet d'une structure mais le projet d'un collectif. Ce sont les communes qui font le parc sur leur territoire en se saisissant de cet outil. Les consulaires n'approuvent pas la charte mais nouent des partenariats avec le parc et contribuent à la mise en œuvre de la charte. Les PNR qui réussissent sont ceux qui parviennent à mobiliser tous les acteurs (consulaires, CAUE, CPIE, etc.)

- *Combien coûte un PNR aux communes de son territoire ?*

Réponse (prestataire) – Le coût dépend des Parcs., par exemple les communes du PNR des Pyrénées Ariégeoises cotisaient 2,5 € / habitant en 2015. Il s'agit du budget de fonctionnement pour rémunérer l'ingénierie et le programme annuel d'actions du Parc. Les PNR peuvent également candidater à des appels à projet ou mobiliser des subventions européennes pour soutenir bien d'autres actions des acteurs du territoire. Toujours dans les Pyrénées Ariégeoises, le PNR avait réussi à « capter », en plus des financiers habituels, 2M€ de subventions de l'Etat pour financer des actions des communes et des communautés de communes en faveur de la transition énergétique (Appel à projet TEPOS).

- *Des compétences ont été données aux communautés de communes et des actions pourront être menées rapidement avec ou sans PNR.*

Réponse (sous-préfète) – un projet de PNR c'est aussi des actions qui seront menées pour acculturer au PNR et « donner à voir ».

Clôture de la réunion

Région - Jean-Louis GUILHAUMON, vice-président

Le vice-président souligne la qualité de ce projet et réaffirme le souhait de la Région de l'accompagner. Alors que les territoires ruraux se montrent souvent résignés, cette démarche a déjà fait bouger les lignes et provoqué une mobilisation. C'est un grand projet pour le territoire, et une réaction de fierté et d'appartenance. Cependant sa singularité ne peut se limiter au fait qu'il est situé ailleurs qu'en montagne, les PNR actuels sont en effet des territoires avec une identité extrêmement forte.

Quelle que soit l'issue de la démarche, le territoire aura réussi en mettant en évidence ses richesses patrimoniales et en engageant cette réflexion collective. Les grands sujets suscitant une forte adhésion sont rares dans les territoires et si l'Astarac n'est pas un « PNR d'évidence », il a tous les atouts nécessaires pour y parvenir, mais il devra formuler une candidature remarquable et il sera nécessaire d'être déterminé pour mener à bien ce projet. Le rythme soutenu du projet est une

bonne chose et les avancées positives conforteront la démarche. Le vice-président salue une fois de plus la mobilisation des acteurs du territoire sur ce projet.

Département – Céline Salle s'exprime au nom du président Martin

Au titre de sa compétence relative aux espaces naturels sensibles et des expérimentations qu'il porte sur les terrains dont il est propriétaire, le Conseil départemental du Gers a, dès le départ, perçu l'intérêt du projet et réaffirme son engagement à continuer de l'accompagner.

Le président Martin propose que l'une des réunions du Comité de pilotage ait lieu dans les locaux du département.

État - Delphine GRAIL-DUMAS, sous-préfète de l'arrondissement de Mirande

Madame la sous-préfète souligne qu'en nécessitant une mobilisation importante dans un calendrier serré, ce projet requiert une « condition d'athlète ». C'est une démarche en mouvement, à la fois collective et transversale (élus, associations, entreprises, habitants) qui va demander de l'endurance. Il faudra faire naître l'intérêt pour la démarche, notamment chez les plus jeunes et pour qu'ils se saisissent de cet outil il devra être ergonomique

Cette première année est « le projet du projet » et son intérêt se situe davantage dans le processus que dans le résultat. Pour l'État, l'objectif n'est pas de formuler un avis tombant comme une sanction, mais de se positionner dans l'accompagnement. La sous-préfète réaffirme son intérêt pour le projet et se dit prête à y apporter sa contribution chaque fois qu'elle sera sollicitée.

Annexe – Liste des participants

LISTE ÉMARGEMENT

Comité de pilotage 17/04/2019 de lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc naturel régional ASTARAC
17 avril 2019 à 18h30

NOM	PRÉNOM	COLLECTIVITÉ / ORGANISME	SIGNATURE
RIVIERE	François	VAL DE GERS	
RIBOLLEDA	Alain	VAL DE GERS	
MONFORT	Karine	VAL DE GERS	
CHAMBERT	Serge	VAL DE GERS	
LOUGE	Jean-Marc	VAL DE GERS	
BREIL	Roger	VAL DE GERS	
BARASZ	Olivier	VAL DE GERS	
SALLES	Céline	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
DUCOMBS	Patrick	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
DONEYS	Michel	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
FAUQUE	Gérard	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
BARON	Philippe	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
JOVE	David	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
POMIES	Daniel	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
FANTON	Patrick	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	
ARENOU	Jean Loup	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	
BEAUDRAN	Pierre	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	
BERNARD	Stéphane	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	
CAPDECOMME	Marie Pierre	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	
RAFFIN	Michel	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	
VERRET	Etienne	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	
CASALE	Françoise	DEPARTEMENT DU GERS	Excusez :
GUILHAUMON	Jean-Louis	REGION OCCITANIE	
ADDA	Fatma	REGION OCCITANIE	
GRAIL-DUMAS	Delphine	SOUS PREFECTURE	
BELLOTTI	FRANCIS	PATR Pay Auch	
CASTELLS	Benoit	Departement du Ges	
ORTHOLAN	JEAN JACQUES	GERS. L'ILE DE NOE	
Kou	Elia	Région Occitanie	
JANIN	Pauline	DGS CCCIC.	
HILSON	Damien	DGS ce AAS	
RAINSARD	Gaëlle	DGS Val de Ges	
DUPONT	Michel	UdP de Ges	



Ordre du jour

- Ouverture et rappel de la démarche engagée
- Attendus de l'étude d'opportunité et de faisabilité
- Déroulement de l'étude : étapes et calendrier
- L'outil Parc Naturel Régional
- Echanges et interventions



Rappel de la démarche engagée

Emergence

Des réflexions et des actions engagées à l'échelle des différentes Communautés de Communes

En 2016-2017 : un travail d'analyse du territoire et une réflexion qui se structure

Diagnostic et projet du PETR Pays d'Auch,

Diagnostic du SCOT

Travaux d'analyse en interne

Des réflexions croisées, des prises de conscience partagées

- ↳ Un territoire avec une histoire et une identité commune, une richesse naturelle et patrimoniale
- ↳ Une volonté d'organiser ce territoire rural autour d'un projet commun afin de le faire exister et de construire un avenir



La création d'un Parc Naturel Régional est apparue comme un levier d'action pleinement adapté au territoire de l'Astarac permettant de répondre aux enjeux du territoire et aux préoccupations des acteurs locaux

Rappel de la démarche engagée

2017

- Emergence du projet
- Délibérations à l'unanimité des 3 Conseils Communautaires
- 14 décembre 2017 : réunion de présentation du projet à Mirande : 200 personnes présentes



2018

- Saisine officielle Région, Département, Etat
- Projet PNR inclus dans : projet de territoire du PETR et diagnostic SCOT
- Accords de financement Département, Région et Etat pour la réalisation de l'étude d'opportunité

2019

- Appel à concurrence
- Sélection du groupement : MC2, ECOTONE, Territoires et développement
- Lancement et réalisation de l'étude



Un territoire qui s'organise

Les 3 Communautés de Communes
initiatrices du projet



101 communes
26 791 habitants (INSEE 2014)
1 099,23 km² (109 923 hectares)
24 hab / km²

Un périmètre qui pourra être amené à s'élargir
en fonction des résultats de l'étude

Une coordination étroite des 3 Présidents

Un groupe de 21 élus impliqués dans le
projet : 7 par EPCI

Les Conseils Communautaires
régulièrement informés

Une équipe projet, composée des 3 DGS
et des chargés de développement, et la
mobilisation d'autres agents en fonction
des besoins (communication, droit
public....)

Un territoire qui s'organise

La mobilisation de différents outils de mutualisation :

- Un **groupement de commandes** pour l'étude
- La création d'une **entente intercommunautaire**

L'entente intercommunautaire pour la préfiguration du PNR ASTARAC

- Convention entre les 3 CC ayant pour objet : la préparation du projet de PNR, et en premier lieu l'étude, et la conduite de projets transversaux de développement territorial
- Un programme d'actions communes (visites de PNR, actions de communication et information, projets transversaux....)
- Une présidence tournante
- Un financement au 1/3 pour chacun des 3 EPCI
- Coordination administrative et technique par Val de Gers
- 1 chargé de mission Développement Territorial à 50 % pour les actions de l'entente Astarac

7

L'étude

Etude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional ASTARAC

Une étape incontournable

L'étude d'opportunité et de faisabilité : une étape préalable incontournable dans la démarche d'un création d'un Parc Naturel Régional

Un accompagnement financier important (Région, Département, Etat)

DÉPENSES		RECETTES	
Étude de faisabilité et d'opportunité d'un Parc Naturel régional en Astarac	80 000 €	Subvention Région	35 000 €
		Subvention Département	15 000 €
		Subvention Etat	10 000 €
		Autofinancement des Communautés de Communes	20 000 €
		TOTAL DÉPENSES H.T	80 000 €

8

L'étude

Etude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional ASTARAC

Contenu et durée

Cahier de charges rédigé à partir du Guide à l'attention des Porteurs de projets édité par l'ARF, le FPNR et le Ministère et les observations de la Région.

- Une réalisation sur une durée de 1 an : fin prévue mars 2020
- Des diagnostics et schémas récemment réalisés sur lesquels l'étude doit s'appuyer, et au-delà la recherche d'une bonne articulation avec les outils existants
- Un processus de mobilisation et concertation des acteurs important, permettant d'associer les force-vives du territoire, les partenaires intéressés et de mesurer l'intérêt pour le projet
- La recherche d'une équipe pluridisciplinaire, disposant de références

Attribution du marché

Attribution au groupement MC2 / ECOTONE / Territoires et Développement

9

L'étude

La gouvernance de l'étude

Comité de pilotage

- Il est chargé de définir les orientations principales de l'étude, et de valider les documents produits et étapes principales.
- Composé des Présidents de chaque EPCI, de 6 élus par EPCI, des DGS des 3 EPCI, d'un représentant de l'Etat, d'un conseiller régional et d'un conseiller départemental.

Comité technique

- Il est chargé d'assurer un suivi technique de l'étude et de préparer les travaux du comité de pilotage.
- Composé des 3 DGS, des représentants techniques de l'Etat (DREAL, DDT), de la Région, du Département du Gers, du PETR du Pays d'Auch et du SCOT de Gascogne.

10

Le groupement

Des expertises complémentaires



Accompagne et évalue l'action publique depuis plus de 20 ans. Le **développement territorial** champ d'intervention historique (Pays/PETR, **PNR**, territoires LEADER, Communautés de communes)



Spécialiste de l'environnement et des documents de planification du territoire depuis 1997



Une expertise spécifique du processus de **création des PNR**

L'appui d'un pool d'experts

- ❖ Marketing territorial
- ❖ Droit public

11

Le groupement

Des missions précises



- Pilotage de la mission
- Apports méthodologiques
- Thématiques : socio-économie, gouvernance
- Dispositif de concertation, animation

Sylvie IRIS



- Thématique : environnement
- Coanimation de la concertation
- Gestion de l'information : capitalisation, cartographie

Sylvie COUSSE



- Thématique : Culture
- Appréciation de la conformité / attendus NR

Edouard MARI

Experts

- Appui ponctuel sur leurs champs respectifs

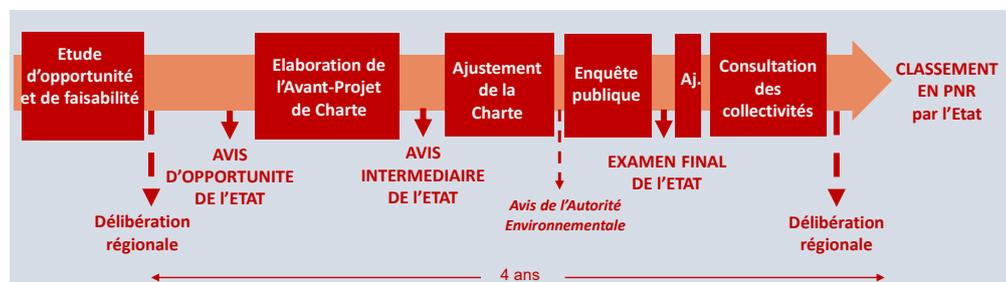
12



Le processus de création du PNR

La première étape du processus

L'étude d'opportunité et de faisabilité : une étape préalable incontournable dans la démarche d'un création d'un Parc Naturel Régional



Le classement en PNR

5 critères

Le classement en PNR s'apprécie au regard des cinq critères fixés par les dispositions de l'article R. 333-4 et appelle à répondre aux questions :

1. Le territoire répond-il au critère de **qualité**, de **fragilité** et **d'identité** ?
2. Répond-il au critère de **pertinence** et de **cohérence** de ses limites ?
3. Le projet de territoire, exprimé dans la charte, **répond-il de façon satisfaisante aux enjeux** identifiés, traduit-il un projet de développement fondé sur la **protection et la mise en valeur** de son patrimoine et de ses paysages?
4. Les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre expriment-ils une **détermination** et un **engagement durable**?
5. Le syndicat mixte du parc, de par ses statuts, ses moyens humains et son plan de financement est-il **en mesure de conduire le projet** inscrit dans la charte de façon cohérente ?

15

Le résultat attendu

C'est le « Dossier de candidature » du territoire

L'étude d'opportunité et de faisabilité doit permettre à la Région Occitanie et à l'Etat de décider d'engager la procédure de création. Elle permet de :

- 1- Justifier des **richesses patrimoniales du territoire** pour être un PNR

CRITERE N°1
de classement
d'un PNR

La qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la Région Occitanie un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt au niveau national

16

Le résultat attendu

C'est le « Dossier de candidature » du territoire

L'étude d'opportunité et de faisabilité doit permettre à la Région Occitanie et à l'Etat de décider d'engager la procédure de création du Parc.

- 1- Justifier des **richesses patrimoniales du territoire** pour être un PNR
- 2- Evaluer la **motivation des élus et des acteurs locaux** pour porter un PNR

CRITERE N°4
de classement
d'un PNR



La détermination des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet

17

Le résultat attendu

C'est le « Dossier de candidature » du territoire

L'étude d'opportunité et de faisabilité doit permettre à la Région Occitanie et à l'Etat de décider d'engager la procédure de création du Parc.

- 1- Justifier des **richesses patrimoniales du territoire** pour être un PNR
- 2- Evaluer la **motivation des élus et des acteurs locaux** pour porter un PNR
- 3- Justifier de la **pertinence et la « plus-value » de l'outil PNR sur le territoire**

- Pertinence de l'outil PNR pour apporter des réponses aux enjeux du territoire
- Plus-value de l'outil PNR par rapport à d'autres outils existants sur le territoire ou en projet ou envisageables (SCOT, PETR, Grand Site, Pays d'Art et d'Histoire, Géopark, ...)

18

Le résultat attendu

C'est le « Dossier de candidature » du territoire

L'étude d'opportunité et de faisabilité doit permettre à la Région Occitanie et à l'Etat de décider d'engager la procédure de création du Parc.

- 1- Justifier des **richesses patrimoniales du territoire** pour être un PNR
- 2- Evaluer la **motivation des élus et des acteurs locaux** pour porter un PNR
- 3- Justifier de la **pertinence et la « plus-value » de l'outil PNR sur le territoire**
- 4- Définir le **périmètre du projet de PNR** le plus cohérent et pertinent

CRITERE N 2
de classement
d'un PNR



La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés

19

Le résultat attendu

C'est le « Dossier de candidature » du territoire

L'étude d'opportunité et de faisabilité doit permettre à la Région Occitanie et à l'Etat de décider d'engager la procédure de création du Parc.

- 1- Justifier des **richesses patrimoniales du territoire** pour être un PNR
- 2- Evaluer la **motivation des élus et des acteurs locaux** pour porter un PNR
- 3- Justifier de la **pertinence et la « plus-value » de l'outil PNR sur le territoire**
- 4- Définir le **périmètre du projet de PNR** le plus cohérent et pertinent
- 5- Formaliser les **premières orientations** envisagées pour le projet de PNR

20

Le résultat attendu

C'est le « Dossier de candidature » du territoire

L'étude d'opportunité et de faisabilité doit permettre à la Région Occitanie et à l'Etat de décider d'engager la procédure de création du Parc.

- 1- Justifier des **richesses patrimoniales du territoire** pour être un PNR
- 2- Evaluer la **motivation des élus et des acteurs locaux** pour porter un PNR
- 3- Justifier de la **pertinence et la « plus-value » de l'outil PNR sur le territoire**
- 4- Définir le **périmètre du projet de PNR** le plus cohérent et pertinent
- 5- Formaliser les **premières orientations** envisagées pour le projet de PNR
- 6- Définir la **structure porteuse** de la candidature (qui va élaborer la Charte)

21

Le résultat attendu

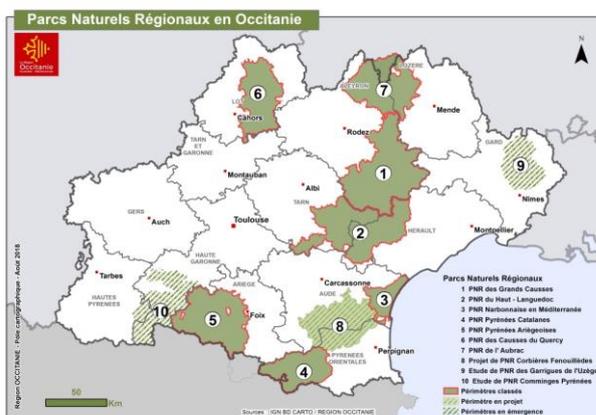
Une candidature dans un contexte « sélectif »

En France, une dizaine de projets en cours d'instruction

Occitanie : Corbières-Fenouillèdes

et une vingtaine de projet en cours d'étude

Occitanie : Comminges, Garrigues de l'Uzège



22

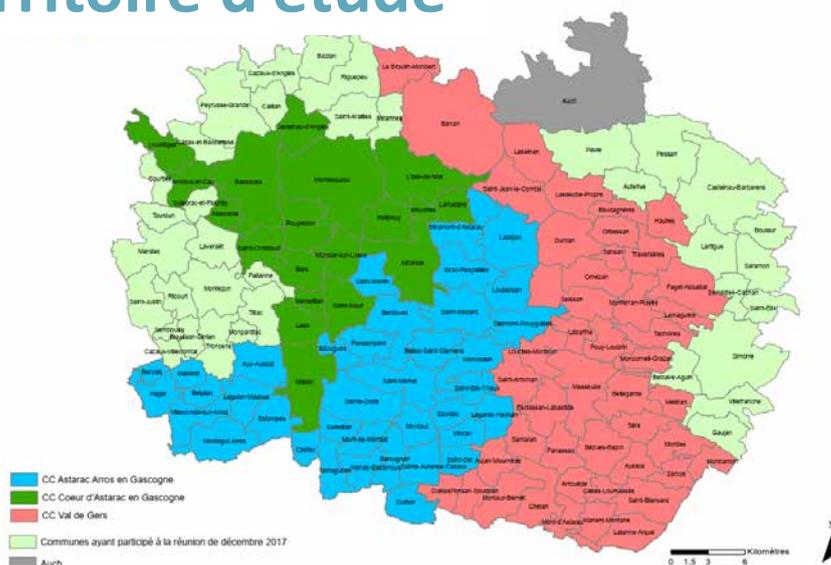
Les objectifs

- ❑ Apporter une analyse étayée permettant aux élus locaux de prendre une décision et aux instances nationales et régionales de se positionner (qualité des patrimoines, ambition locale en matière de protection, portage local des collectivités locales et des acteurs socio-professionnels, ...)
- ❑ Trouver le « bon » positionnement, la bonne « plus-value » du projet au sein de l'espace régional : caractéristique du territoire, approche du projet, ...
- ❑ Se positionner comme un PNR « nouvelle génération » : articulation des missions du SMPNR avec les compétences des EPCI, participation citoyenne, ...

23



Le territoire d'étude



Le périmètre des 3 CC élargi aux communes limitrophes en fonction de critères historiques (comté d'Astarac) et/ou paysager, environnemental (zone natura 2000...) 25

Le dispositif de concertation

La mobilisation de tous les acteurs

	Entretiens (50)	Enquête	Ateliers de concertation	Réunions d'information
Communes				2 soirées info. élus
Communautés de communes				Mise en débat périmètre
Partenaires institutionnels				1 réunion info partenaires
Acteurs locaux				
Habitants				Réunion publique

26

Les actions d'information

Des actions d'information menées par l'entente

Objectifs :

- Informer sur le déroulement de l'étude et le projet
- Accompagner le déploiement des enquêtes
- Permettre aux personnes intéressées de s'informer et participer

Différentes actions prévues :

- Site internet simple : <https://www.projet-astarac.fr>
- Page et groupe Facebook
- Communiqués de presse
- Lettre d'informations aux habitants
- Présence sur les marchés
- ...

27

La démarche

Quatre ETAPES

A- Qualité patrimoniale et dynamiques territoriales

- ⇒ Portrait dynamique du territoire
- ⇒ Qualification des patrimoines
- ⇒ Actions publiques existantes

B- Défis du territoire et 1ers axes du projet de PNR

- ⇒ Enjeux du territoire, plus-value du PNR/autres outils et 1ères orientations
- ⇒ Marqueur d'identité du territoire et sentiment d'appartenance

C- Elaboration de scénarii de périmètre de projet du PNR

D- Opportunité d'un PNR en Astarac

- ⇒ Choix d'un périmètre de projet
- ⇒ Proposition de structuration et de gouvernance
- ⇒ Rédaction du dossier d'opportunité

28

Les réunions d'information

3 réunions planifiées

Information partenaires	18 avril à 15h	Mirande
Information communes	9 mai à 18h30	Durban
	10 mai à 18h30	Saint-Michel

29

Le calendrier

Une étude d'1 an



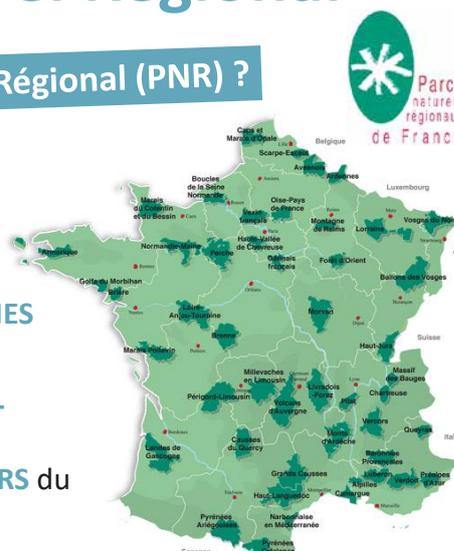
30



L'outil Parc Naturel Régional

Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional (PNR) ?

- ▶ Un **TERRITOIRE** ... de **PATRIMOINES** « remarquables », **VIVANT** et **HABITE**
- ▶ Un **PROJET** ... de **DEVELOPPEMENT DURABLE**, valorisant les **PATRIMOINES**
- ▶ Une **AMBITION** ... **COLLECTIVE** liant **PROTECTION & DEVELOPPEMENT**
- ▶ Un **OUTIL** ... au **SERVICE DES ACTEURS** du territoire



- ▶ **PAS DE REGLEMENTATION SUPPLEMENTAIRE** ... mais de **EXIGENCES**

L'outil Parc Naturel Régional

**PAS DE REGLEMENTATION SUPPLEMENTAIRE ...
mais des EXIGENCES**

Dans un Parc naturel régional :

- On peut chasser, pêcher, se promener avec son chien
- On peut construire des maisons
- On peut créer des zones d'activités
- On peut élargir des routes, créer des ronds-points, ...



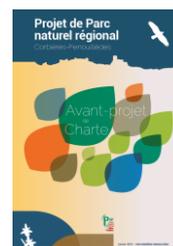
*« la loi est la même
qu'en dehors du PNR »*



L'outil Parc Naturel Régional

DES EXIGENCES à formaliser dans la CHARTE

- ▶ **La protection des structures paysagères** : définir les objectifs de qualité paysagère des différentes unités paysagères et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères, formaliser un plan de requalification des principaux « points noirs » paysagers
- ▶ **La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques**
- ▶ **La maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation** : définir les espaces patrimoniaux à préserver de l'urbanisation et principes de maîtrise qualitative de l'urbanisation
- ▶ **La circulation des véhicules à moteur** : définir des orientations relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux
- ▶ **La publicité et les pré-enseignes** : définir des orientations ou mesures visant à encadrer les règlements locaux de publicité (RLP)



L'outil Parc Naturel Régional

Les 5 MISSIONS d'un Parc Naturel Régional

- **Protéger** les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- Contribuer au **développement économique, social et culturel**, ainsi qu'à la qualité du cadre de vie
- Contribuer à l'**aménagement du territoire**
- Contribuer à assurer l'**accueil, l'éducation et l'information** du public
- Réaliser des actions **expérimentales ou innovantes**



L'outil Parc Naturel Régional

Quels bénéfices pour le territoire ?

- ▶ Une reconnaissance et notoriété nationale grâce au label
- ▶ Une aide à l'émergence et au développement de projets
- ▶ Un renforcement des partenariats entre acteurs locaux, partenaires et habitants
- ▶ Une création de valeur ajoutée pour le territoire et par le territoire
- ▶ Une ingénierie technique au service du territoire
- ▶ Des moyens financiers dédiés



« Faire +, + vite, ensemble et différemment »

L'outil Parc Naturel Régional

Quelles limites de l'outil Parc ?

- ▶ il ne fait pas de miracle n'est pas pertinent pour résoudre tous les problèmes
- ▶ ce n'est qu'un outil dont il faut se servir / se saisir (et bien)
- ▶ ses moyens d'actions restent limités et il n'a pas de moyens propres (sauf ceux qu'on lui donne)
- ▶ sa capacité à s'investir dans de nombreux domaines l'amène à « disperser » ses moyens et réduire son impact et sa lisibilité
- ▶ Il souffre des faibles synergies entre le SMPNR, les Communes, Communautés de Communes, les PETR, les SCOT, ...
- ▶ Les Parcs rencontrent des difficultés à s'impliquer de manière forte et structurant en matière de développement économique



Vers un Parc Naturel Régional

Astarac



Echanges et interventions

COMPTE RENDU

2^{ÈME} COMITE DE PILOTAGE – 18 OCTOBRE 2019

- **Lieu de la réunion** : Durban
- **Participants** : voir feuille d'émargement en annexe
- **Rappel de l'ordre du jour**

1. Avancement de l'étude d'opportunité
2. Analyse de la qualité patrimoniale et des fragilités du territoire (critère n°1 de classement en PNR)
3. Principaux enseignements des enquêtes
4. Poursuite de la démarche
5. Échanges et interventions

- **Documents joints**
 - Présentation ppt référencée PR-PNR Astarac_COPIV1.0
 - Rapport intermédiaire – État des lieux de la qualité patrimoniale et des dynamiques territoriales

La 3^{ème} réunion du Comité de pilotage est fixée au 20 décembre 2019 après-midi

Points 1,2 et 3 de l'ordre du jour

Voir présentation ppt.

4. Poursuite de la démarche

Proposition d'évolution de la gouvernance

Une évolution de la composition du Comité de pilotage a été proposée :

- D'une part, pour que toutes les collectivités concernées par le périmètre d'étude soient bien représentées :
 - Le périmètre d'étude, qui englobe en totalité les 3 communautés de communes initiatrices du projet, inclut à sa périphérie des communes qui sont dans d'autres communautés de communes.
 - Des communes du 65, qui ont fait part de leur intérêt pour le projet de PNR, ne sont pas dans le périmètre d'étude mais pourraient être intégrées dans l'un des scénarii de périmètre étudiés, sur la base des critères de cohérence qui seront discutés au cours du Copil 3.
- D'autre part, pour associer plus étroitement les socio-professionnels, qui devront porter en partie les actions du PNR, notamment la chambre d'agriculture, du fait de la place centrale de l'agriculture dans ce territoire.

Il a donc été proposé :

- d'intégrer les communautés de communes du périmètre d'étude et les consulaires (CA, CCI, CMA) dès la prochaine réunion du comité de pilotage (Copil 3),
- si l'un des scénarii de périmètre retenus à l'issue du Copil 3, intègre les communes du 65, de les inviter au Copil4.

Cette proposition a été approuvée par le Comité de pilotage.

Rappel sur les prochaines étapes

Objet	Réunions
Analyse des enjeux et définition des premiers axes de projet, préparation des scénarii de périmètre	Atelier de concertation - 7 novembre : Partager l'état des lieux et les enjeux, faire émerger des pistes d'action pour y répondre Copil n°3 (décembre 2019) : Valider les orientations et retenir 2-3 scénarii de périmètre
Analyse des scénarios de périmètre, de l'opportunité d'un PNR par rapport aux autres outils, et travail sur la gouvernance	Copil n°4 (février 2020) : Valider le périmètre, confirmer la pertinence de l'outil PNR, choix de la gouvernance
Finalisation de l'étude et construction de la candidature	Copil n°5 (juin 2020) : Valider l'étude de faisabilité et les modalités de dépôt de la candidature

5. Échanges et interventions

Interventions institutionnelles

Suite à la présentation, les membres du Comité de pilotage ont pris la parole tour à tour.

François RIVIÈRE – Communauté de communes Val de Gers

Faisant suite à la proposition d'évolution de la gouvernance, M. Rivière a indiqué qu'une réunion de travail avait déjà été organisée avec les représentants de la chambre d'agriculture (CA32), le président (Bernard MALABIRADE), la vice-présidente en charge du suivi du projet (Marianne DUTOIT) et la directrice adjointe de la CA32. Cette réunion a permis de mesurer leur volonté de partenariat et l'ambition partagée. Suite à cette réunion le président de la CA32 a adressé aux présidents des 3 communautés de communes, un long courrier pour faire part de sa volonté de s'impliquer dans ce projet. La CA32 voit ce projet de PNR comme une formidable opportunité de soutenir une évolution profonde des pratiques culturelles.

La CA32 va réunir l'ensemble des acteurs du monde agricole (coopératives, syndicats, Bio du Gers, GAB...) pour définir une stratégie d'évolution de l'agriculture, le PNR serait « l'incubateur » d'une approche novatrice.

Céline SALLES –Département du Gers, Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne

En tant que Conseillère Départementale, Mme Salles, excuse l'absence de Mme CASALÉ et souligne que les services du CD32 sont très engagés dans la démarche et vont la suivre de façon constante, notamment au regard de la position de l'Astarac, à l'amont du territoire du SAGE.

En tant que Présidente de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne, elle souligne que la démarche qui a été menée avec la volonté de mobiliser tous les acteurs a permis à ses élus de mieux comprendre leur territoire. Elle constate que les habitants se sont emparés de ce projet et souhaitent savoir où il en est. Le projet a déjà fait évoluer la perception du territoire, alors qu'on en parlait de façon négative, la tendance a été inversée.

Patrick FANTON - Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne

Il poursuit sur l'intérêt des rencontres avec la population.

Au-delà du sujet de l'agriculture, véritable « colonne vertébrale » de ce territoire, sur lequel un travail va être engagé avec la CA32, pour faire du PNR un laboratoire d'évolution de pratiques, ces rencontres ont mis en avant un autre sujet de préoccupation, lié aux services d'aide à la personne, à la désertification médicale et paramédicale. M. FANTON anticipe que la situation va encore se dégrader à court terme. La structuration et le maintien d'un maillage médical et paramédical est aussi un enjeu important pour l'Astarac. Le PNR pourrait être un laboratoire de réflexion pour ce territoire enclavé, qui offre peu de possibilités d'emploi aux conjoints des professionnels, ce qui limite encore les possibilités de recrutement.

Mme SALLES poursuit en précisant que l'intention n'est pas de gérer toutes les problématiques à l'échelle du PNR, mais les réflexions communes menées dans ce cadre permettront également de faire émerger des solutions au sein des communautés de communes. Une stratégie d'organisation sera mise en place pour articuler les missions respectives du PNR et des communautés de communes.

Edouard MARI rappelle qu'une charte de PNR est une stratégie collective du territoire tout en précisant le qui fait quoi. Un PNR peut donner lieu à un projet de santé plus riche, intégrant les questions d'alimentation, de qualité de l'habitat, etc. en lien avec les enjeux du territoire.

Jean-Louis GUILHAUMON - Région Occitanie

Le vice-président rappelle qu'on se situe dans une étude d'opportunité, qui vise à initier une réflexion sur la pertinence d'un PNR. La Région accordera une attention particulière à la phase qui viendra

légitimer le choix de l'outil PNR. Il conseille de visiter d'autres PNR et de projeter le regard vers d'autres outils.

Il y a eu une volonté d'avancer rapidement mais il alerte sur le risque de franchir trop rapidement les étapes qui permettront d'avoir la certitude que l'outil PNR est le plus adapté, pour ne pas connaître de désillusions. La Région veillera à ce que la « justification de l'outil » corresponde bien aux attentes.

Fatma ADDA - Région Occitanie

Mme ADDA poursuit en précisant que les enjeux présentés pour ce territoire sont partagés par la Région qui a mis en place des outils pour y répondre, par exemple : sur la question du foncier pour laquelle un travail a été engagé avec la SAFER, Terre de lien, etc. ; la problématique des centres bourg fait l'objet d'une politique spécifique, ... L'articulation avec ces outils et avec ceux mis en œuvre à l'échelon national devra être précisée.

La Région restera vigilante sur l'analyse de la pertinence de l'outil PNR.

Jean-Pascal SALAMBEHERE - DREAL

M. SALAMBEHERE rappelle qu'en réponse à la demande d'avis d'opportunité, l'État sera saisi sur la valeur de la candidature en termes de patrimoine, du point de vue de leur « intérêt national », notion qui n'est pas codifiée. Il émet un avis sur la base de l'analyse des services techniques, des avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

En l'absence de grille de lecture des patrimoines, l'analyse se fait en comparaison des PNR existants ; il y en a 7 en Occitanie, 3 autres sont en gestation. En Occitanie, les territoires d'exception ne manquent pas et les PNR classés à ce jour étaient des PNR d'évidence, avec de grands espaces naturels.

Le projet de PNR Astarac avec 85% d'espaces agricoles détonne par rapport aux PNR d'Occitanie. En termes de superficie de zones protégées, il se situe en deçà de ces territoires. S'il y a en Astarac une richesse biologique originale et différente, les atouts du territoire ne sont pas aussi évidents que sur les autres, plus emblématiques.

L'agroécologie est sans doute l'atout qu'il faut décrire et mettre en avant.

Frédéric POINSIGNON – Pour la sous-préfète de Mirande

En préambule, M. POINSIGNON se dit très impressionné par la présentation et le travail fourni.

Il indique que la sous-préfète suit ce projet avec un grand intérêt.

Débat

Faisant référence à la désertification médicale évoquée précédemment, Monsieur RIBOLLEDA, maire de Durban, tient à souligner la désertification vétérinaire, qui a un impact sur l'élevage.

M. RIVIÈRE réagit aux réserves exprimées précédemment sur la pertinence d'un PNR sur ce territoire il regrette que l'outil PNR soit dédié aux territoires déjà « avantagés » par leur situation en bord de mer ou en montagne et rappelle qu'un PNR c'est avant tout un territoire habité. Il souligne que ce projet a suscité un énorme espoir et un regain de fierté dans ce territoire remarquable mais en détresse. Il souhaite porter une évolution vers un PNR « nouvelle génération », l'Astarac, bien que sous-équipé sur le plan touristique peut présenter un réel attrait pour les populations citadines, d'autant que l'Astarac souhaite s'engager dans une transition agro-écologique ambitieuse.

M. GUILHAUMON, récuse cette vision des territoires « avantagés » (mer, montagne), la Région cherche à avoir une analyse objective de l'ensemble du territoire régional.

Edouard MARI du groupement de prestataires, intervient pour synthétiser les échanges, qui mettent en avant 2 sujets :

- La qualité des patrimoines : la DREAL ne donnera un avis sur leur « intérêt national » qu'à la fin de la procédure, et il y a jusqu'à la fin de la procédure le risque qu'il soit défavorable. Il y a aussi l'opportunité que les standards habituels ne soient pas appliqués au regard de l'originalité du projet.
- La pertinence de l'outil : elle peut être appréciée au regard des outils déjà présents sur le territoire (Communautés de communes, PETR, SCOT...) ou de la palette des outils alternatifs ou « concurrents », qu'ils soient nationaux ou régionaux.

M. GUILHAUMON, renvoie au CCTP. La Région avait bien tout ce champ des possibles en vue et attend une étude exhaustive.

M. FANTON souligne que les standards évoluent. Un PNR en milieu agricole a un réel intérêt pour être un laboratoire de l'évolution du monde agricole, de l'eau, de la santé.

M. GUILHAUMON conclut la réunion en rappelant qu'il y a un risque à toute candidature. Il faut que celle du projet de PNR Astarac présente toutes les qualités requises pour conduire à une reconnaissance. Elle sera analysée dans son intégralité par la Région, sans à priori.

Annexe – Liste des participants

LISTE ÉMARGEMENT

Comité de pilotage n°2 étude d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc naturel régional Astarac

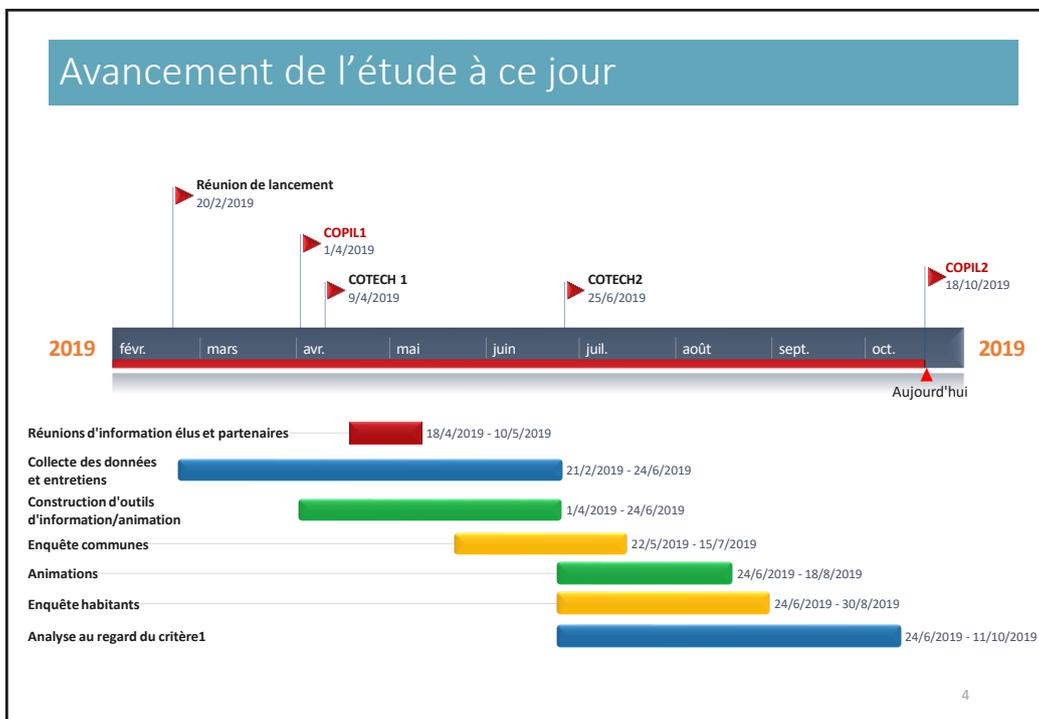
18 octobre 2019 à 10h00

NOM	PRÉNOM	COLLECTIVITE / ORGANISME	SIGNATURE
GUILHAUMON	Jean-Louis	REGION OCCITANIE	
ADDA	Fatma	REGION OCCITANIE	
CASALE	Françoise	DEPARTEMENT DU GERS	Excusée
GRAIL-DUMAS	Delphine	SOUS PREFECTURE	Excusée
RIVIERE	François	VAL DE GERS	
RIBOLLEDA	Alain	VAL DE GERS	
MONFORT	Karine	VAL DE GERS	Excusée
CHAMBERT	Serge	VAL DE GERS	Chambert
LOUGE	Jean-Marc	VAL DE GERS	
BREIL	Roger	VAL DE GERS	
BARASZ	Olivier	VAL DE GERS	
SALLES	Céline	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
DUCOMBS	Patrick	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	Excusée
DONEYS	Michel	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
FAUQUE	Gérard	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
BARON	Philippe	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
JOVE	David	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
POMIES	Daniel	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	
FANTON	Patrick	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	
ARENOU	Jean Loup	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	Excusée
BEAUDRAN	Pierre	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	
BERNARD	Stéphane	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	Bernard
ORTHOLAN	Jean-Jacques	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	
RAFFIN	Michel	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	Excusée
VERRET	Etienne	CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	
BERNADICOU	Nicolas	Département du Gers / DTD	
CASTELS	Bernard	CD 32 / DTD	
POISSONNIER Frédéric	Frédéric	Sous Préfecture Tournai	
GOULLIER	Raphaël	SCoT de Gascogne	
LEBAYLE	Rémy	DDT 32	
HULSW	Denis	CD 32	
LALANDE	Philippe	Mairie d'Arros	
LE GOULVEN	Melanie	AAG	
DUPONT	Michael	UDC	DUPONT
BELOTTO	Francis	PATR	
JANIN	Stéphanie	CCAG	
Solambère	Jean-Pascal	DREHL	
ADDA	Fatma	C. Regional	
GUILHAUMON	Jean-Louis	Conseil Regional	
PINTO	Nothilde	Conseil Regional	
FANTON	Patrick	Coeur d'Astarac en Gascogne	
SALES	Celine	Astarac Arros en Gascogne	
RIVIERE	François	Val de Gers	
RANSARD	Quella	Val de Gers	



Ordre du jour

1. Avancement de l'étude d'opportunité
2. Analyse de la qualité patrimoniale et des fragilités du territoire (critère n°1 de classement en PNR)
3. Principaux enseignements des enquêtes
4. Poursuite de la démarche
5. Temps d'échange



Une forte mobilisation des élus tout au long de la démarche

Une dynamique de travail collectif

- Une coordination étroite des 3 Présidents
- Des réunions régulières de l'entente (3 en avril, mai, juillet)
- Des groupes de travail thématiques (4 en mai)
- Des visites de parcs naturels régionaux (Causse du Quercy, Pyrénées Ariégeoises)

Une implication pour informer sur le projet et l'étude en cours

- Présence dans les conseils municipaux à la demande des Maires
- Réunions d'information habitants organisées par certaines communes
- Présence sur les marchés et manifestations pendant l'été

(Au total : 12 réunions locales, 25 marchés et manifestations sur juillet / août)

Position de ce Copil2 dans l'étude

▪ Objectifs du Copil n° 2

Restitution :

- de **l'analyse des patrimoines** du territoire
- des **enseignements des enquêtes** habitants et communes

▪ Les étapes suivantes

- Analyse des enjeux et définition des premiers axes de projet, préparation des scénarios de périmètre
- Analyse des scénarios de périmètre, de l'opportunité d'un PNR par rapport aux autres outils, et travail sur la gouvernance
- Finalisation des travaux



Rappel

5 critères de classement en PNR

Le classement en PNR s'apprécie au regard des cinq critères fixés par les dispositions de l'article R. 333-4 et appelle à répondre aux questions :

1. Le territoire répond-il au critère de **qualité**, de **fragilité** et **d'identité** ?
2. Répond-il au critère de **pertinence** et de **cohérence** de ses limites ?
3. Le projet de territoire, exprimé dans la charte, **répond-il de façon satisfaisante aux enjeux** identifiés, traduit-il un projet de développement fondé sur la **protection et la mise en valeur** de son patrimoine et de ses paysages?
4. Les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre expriment-ils une **détermination** et un **engagement durable**?
5. Le syndicat mixte du parc, de par ses statuts, ses moyens humains et son plan de financement est-il **en mesure de conduire le projet** inscrit dans la charte de façon cohérente ?

Critère n°1

« La qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentent **pour [la Région Occitanie] un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt au niveau national.** » (Article 334-4)

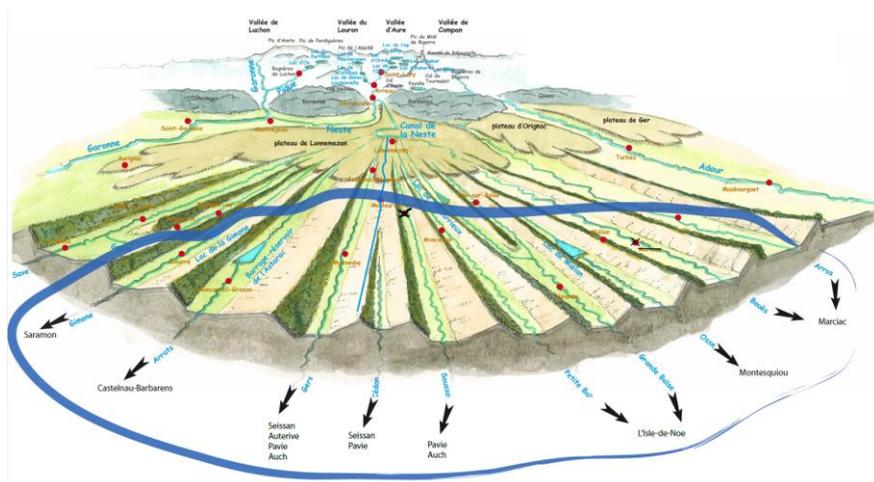
La présence d'éléments patrimoniaux remarquables est une condition nécessaire mais non suffisante : **le territoire qui les regroupe doit aussi constituer un ensemble révélateur d'une identité.** Il importe que cet ensemble puisse **avoir un sens pour les habitants et les acteurs** du territoire, que ceux-ci puissent s'y reconnaître et se l'approprier.

9

1. En quoi ce territoire constitue-t-il un **ensemble remarquable, comportant un intérêt au niveau national** ?
2. Constitue-t-il un ensemble révélateur d'une **identité**?
3. En quoi cet ensemble patrimonial remarquable est-il **fragile et menacé** ?

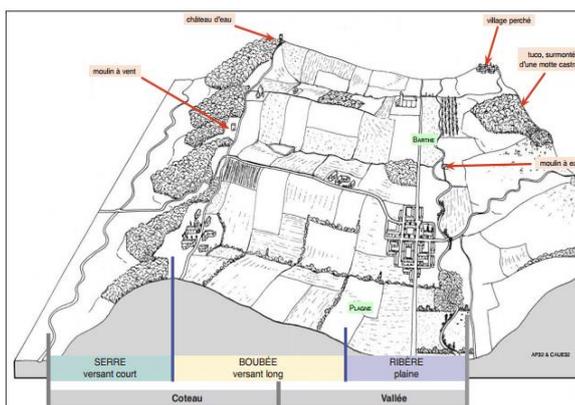
10

Sa situation à la naissance de l'éventail gascon forge l'identité et la singularité de l'Astarac



11

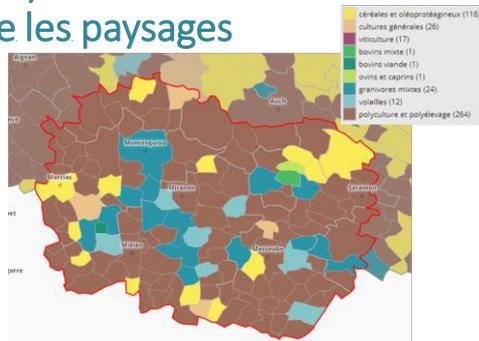
Sa situation à la naissance de l'éventail gascon forge l'identité et la singularité de l'Astarac



12

Totalement adaptée à la dissymétrie des coteaux et vallées, l'agriculture modèle les paysages

- La topographie conditionne les productions
- Un territoire de polyculture-polyélevage
- Un secteur d'emploi encore très important
- Un territoire phare de l'agriculture biologique...
- ...et porteur de nombreuses initiatives agro-écologiques



- 41% des exploitations ont un élevage herbivore viande ou lait
- 42% des prairies du Gers, 16 000 ha de prairies permanentes
- Un secteur en évolution
 - ⇒ diminution de l'élevage bovin
 - ⇒ filière volailles et palmipèdes à foie gras en croissance
 - ⇒ filières ovine et porcine en évolution positive

15

Totalement adaptée à la dissymétrie des coteaux et vallées, l'agriculture modèle les paysages

- La topographie conditionne les productions
- Un territoire de polyculture-polyélevage
- Un secteur d'emploi encore très important
- Un territoire phare de l'agriculture biologique...
- ...et porteur de nombreuses initiatives agro-écologiques

17,3% des emplois,
5 fois plus que la
moyenne régionale

17% des exploitations
en bio, 2 fois plus que la
moyenne d'Occitanie

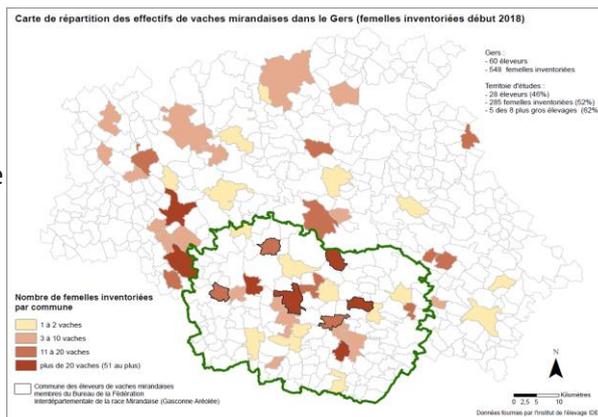


16

Des races domestiques anciennes adaptées au terroir

Le berceau de la vache mirandaise

- Patrimoine remarquable de la Région Occitanie
- Race emblématique du territoire
- Race de la reconquête des coteaux escarpés



17

Des races domestiques anciennes adaptées au terroir

- Territoire d'élevage de biens d'autres races domestiques anciennes et notamment des volailles

La poule Noire de Gascogne



Le porc noir de Bigorre



Le dindon Gascon



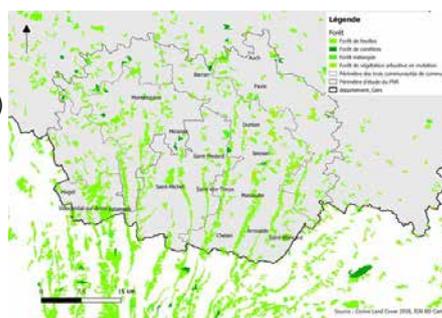
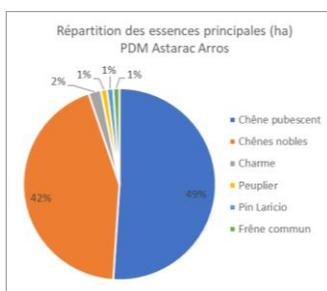
18

Les linaires boisés et les haies dessinent le parcellaire

- Une forêt « paysanne » intégrée dans le paysage agricole

- 22% de la superficie
- Privée (88% Astarac Arros, 98% Val de Gers)
- Essentiellement des feuillus

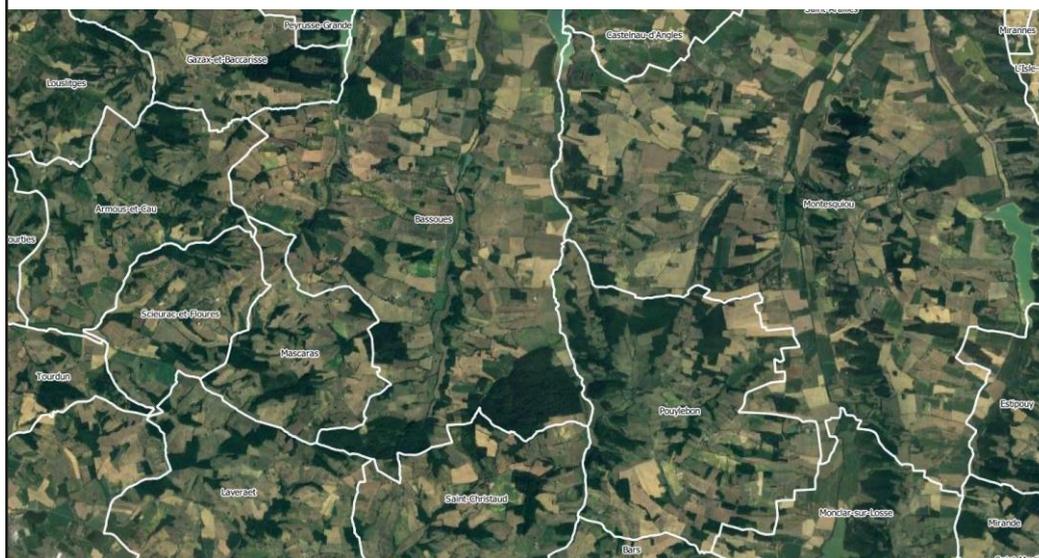
- Plus de 4 800 km de haies



→ Un paysage de mosaïque typique de l'Astarac

19

Un paysage de mosaïque typique de l'Astarac



Un paysage de mosaïque typique de l'Astarac



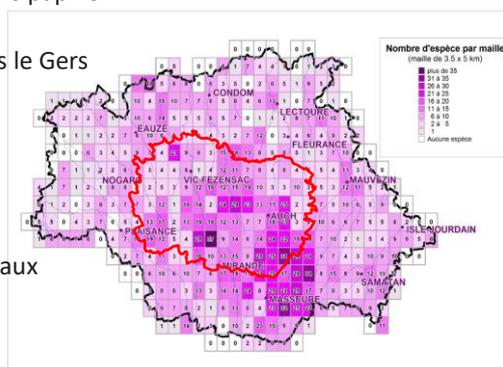
Ce parcellaire « impressionniste » est le support d'une grande richesse écologique

- Une grande diversité de milieux abritant chacun une biodiversité spécifique
 - **Cours d'eau** : intérêt régional/national pour l'écrevisse à pieds blancs, la **Truite fario**, la **Grande mulette**
 - **Parcelles agricoles** : intérêt régional/national pour les **plantes messicoles**
 - **Lac de l'Astarac** : intérêt régional en tant que halte migratoire, zone d'hivernage ou encore de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (**150 espèces**).
 - **Coteaux** : intérêt régional pour les **orchidées**
 - **Boisements/vieux bâti** : intérêt régional pour les **chiroptères**



Des espèces/concentrations d'espèces végétales caractéristiques

- Seule station gersoise de l'Ophrys tenthède
- Seules stations gersoises de l'Orchis papillon et de l'Ophrys de Gascogne
- Orchis vert, rare en France et dans le Gers
- Ophrys du Gers, assez rare dans le Gers
- Seule station gersoise de Néottie nid d'oiseau
- Des concentrations importantes d'espèces d'orchidées sur les coteaux
- Stations du Genêt hérisson, rare dans la Région



Des espèces/concentrations d'espèces végétales caractéristiques



Source : Wikimedia Commons

Neottia nidus-avis – Néottie nid d'oiseau



Ophrys tenthredinifera – Ophrys tenthède



Source : Yoan MARTIN

Genista horrida – Genêt-hérisson



Source : Wikimedia Commons

Ophrys vasconica – Ophrys de Gascogne



Source : Guide des Orchidées du Gers

Ophrys aegirtica – Ophrys du Gers

25

Statut des espèces

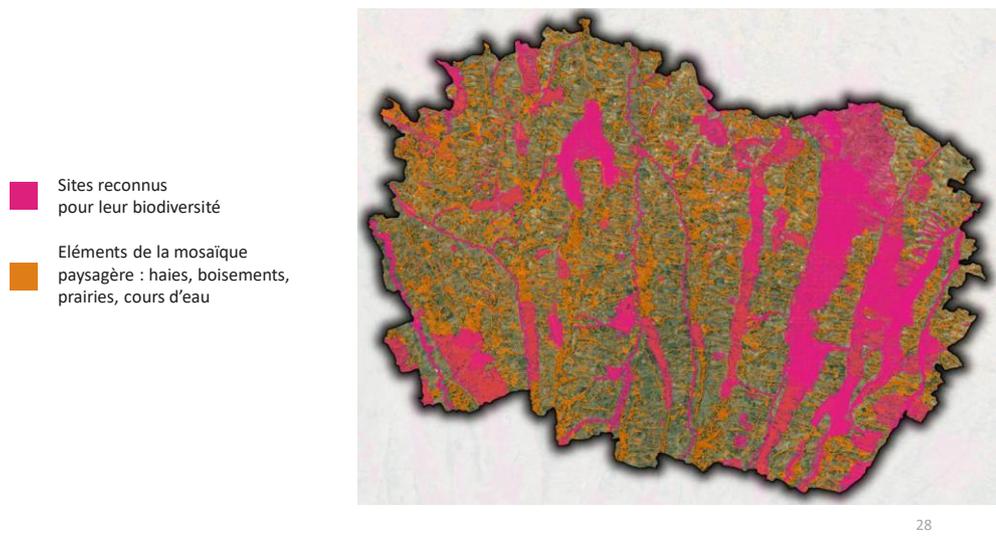
Directive Habitat	Directive Oiseaux	Protection Nationale	PNA	Liste Rouge Nationale	LRN Orthoptères Domaine Aquitaine (16 espèces)	Protection Midi- Pyrénées (flore uniquement 187 espèces)	Liste Rouge Midi-Pyrénées (uniquement oiseaux, amphibiens, reptiles et flore 293 espèces)	Détermination ZNIEFF	
An.II	21			CR	3	1	1	12	
				EN	7	1	1	11	
An.IV	15	32	111	E	1	2	2	19	
				VU	16	2	2	16	
				NT	19	3	4	160	
				LC	135	4	5	6	
An.V	8			DD	5	5	5	4	
				NA	6	4	5	2	
				I	1	-	4	269	
				NR	306				
Nombre total d'espèces : 499									

26

Le maillage des réseaux de site en fait une composante des trames vertes et bleues



Le maillage des réseaux de site en fait une composante des trames vertes et bleues



Le maillage des réseaux de site en fait une composante des trames vertes et bleues

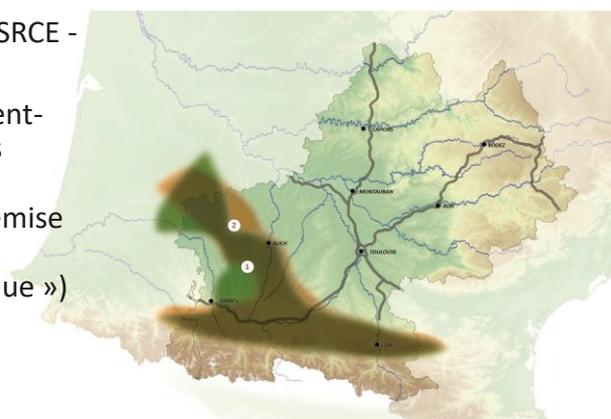
- Sites reconnus pour leur biodiversité
- Éléments de la mosaïque paysagère : haies, boisements, prairies, cours d'eau



29

Un corridor écologique reconnu...

- au niveau régional (SRCE - Midi-Pyrénées)
- et national (Document-Cadre «Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologique »)



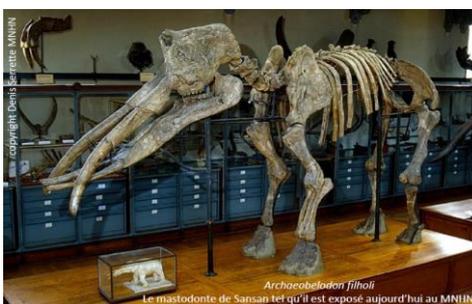
Enjeu « Secteurs de la plaine les plus favorables (relativement) aux continuités écologiques » (en vert pour la sous-trame des milieux boisés de plaine, en orange pour la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine)

30

La biodiversité, une histoire ancienne en Astarac !

■ Un « hot spot » mondial de l'histoire de la biodiversité

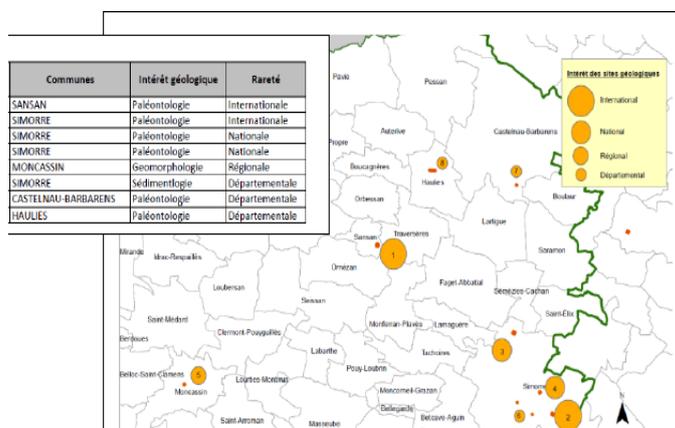
- **2 sites d'intérêt international** dont le site de Sansan de renommée mondiale
- L'**Astaracien**, nom donné par l'Astarac à une zone mammalienne
- Des richesses sur une période qui comble celles des sites géologiques valorisés ce jour au niveau national



31

La biodiversité, une histoire ancienne en Astarac !

■ Un « hot spot » mondial de l'histoire de la biodiversité

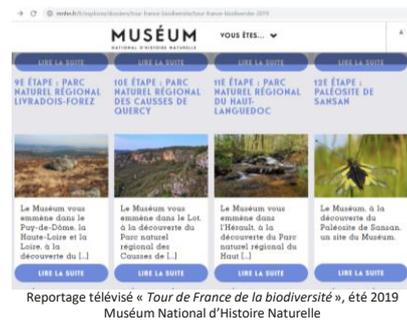
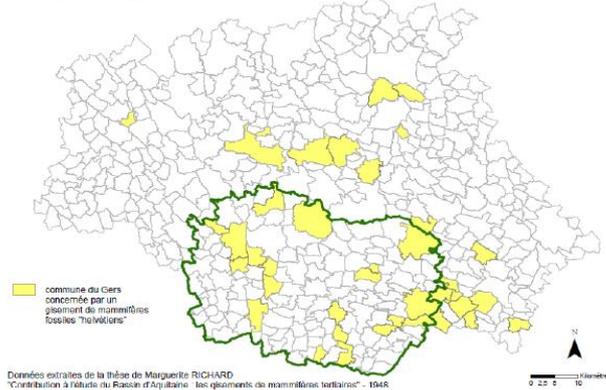


32

La biodiversité, une histoire ancienne en Astarac !

- Un « hot spot » mondial de l'histoire de la biodiversité

Carte de répartition des gisements de mammifères fossiles "helvétiques" connus jusque dans les années 50



33

Au moyen âge le Comté d'Astarac donne une identité historique à cette unité paysagère

- Des frontières qui ont fluctué (détachement du Pardiac et du Magnoac au XI^{ème} siècle)
- Une **identité et cohérence historique** forte du territoire



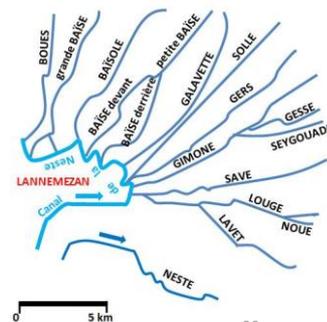
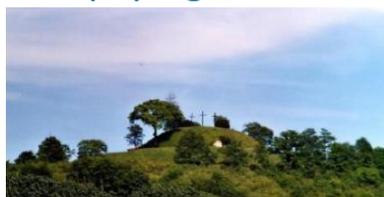
Au moyen âge le Comté d'Astarac donne une identité historique à cette unité paysagère

- Un apport important au **patrimoine culturel** de l'Astarac moderne (abbayes, forteresses, tours, châteaux, bastides, ...)



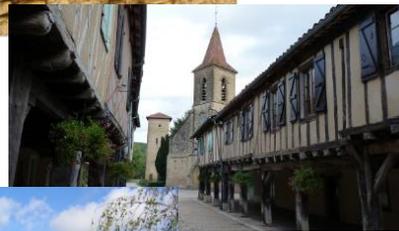
L'implantation humaine s'est de tous temps intégrée dans cet ensemble paysager

- Au moyen âge, le développement de fortifications seigneuriales s'organise sur les points hauts
- Développé dans les vallées, le réseau routier ne rompt pas les continuités écologiques
- La topographie et l'histoire industrielle ont dessiné un système hydrographique remarquable



L'architecture en terre crue est un élément très identitaire de l'Astarac

- Une architecture qui a façonné le paysage rural de l'Astarac, depuis le moyen-âge jusqu'à l'époque contemporaine
- **Tous les systèmes constructifs en terre crue sont représentés**, dont le **mur en damier**, unique en France (et dans le monde)
- Maison à colombage, traditionnelle « **ferme équerre** », édifices religieux, anciennes fortifications, ...



37

1. En quoi ce territoire constitue-t-il un **ensemble remarquable, comportant un intérêt au niveau national** ?
2. **Constitue-t-il un ensemble révélateur d'une identité?**
3. En quoi cet ensemble patrimonial remarquable est-il **fragile et menacé** ?

38

Ses habitants se reconnaissent dans l'identité de l'Astarac

- La singularité de l'Astarac tient en premier lieu à son unité paysagère
- Un art de vivre auquel l'agriculture, l'élevage, les produits locaux et la gastronomie sont fortement associés
- Une multitude d'évènements culturels animent le territoire toute l'année

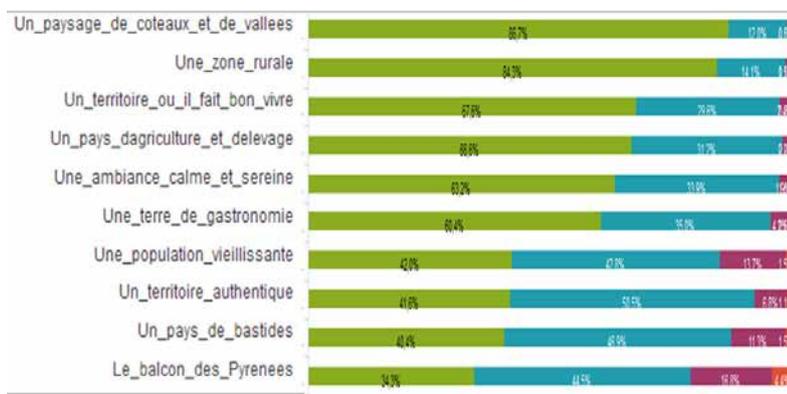
Qu'est ce qui selon vous fait la singularité de l'Astarac ?



39

Ses habitants se reconnaissent dans l'identité de l'Astarac

Êtes-vous d'accord avec chacune des expressions suivantes pour décrire l'endroit où vous vivez :



40

1. En quoi ce territoire constitue-t-il un **ensemble remarquable**?
2. Constitue-t-il un ensemble révélateur d'une **identité**?
3. En quoi cet ensemble patrimonial remarquable est-il **fragile et menacé** ?

41

Une tendance à l'homogénéisation des milieux

- Diminution des espaces de transition et de la mosaïque paysagère
- Tendance à la réduction de l'élevage, mise en culture des prairies et enrichissement des côteaux
- Espaces agricoles et naturels peu reconnus et protégés, absence d'espèces emblématiques jouant un rôle de parapluie

Évolution du cheptel en unité de gros bétail, tous aliments

	Année			Évolution	
	1988	2000	2010	1988 2010	2000 2010
Astarac	68 746	65 237	62 662	-9%	-4%
Gers	225 077	202 520	181 031	-20%	-11%

Source : Agreste recensement agricole 2010



Ces évolutions impactent la biodiversité ordinaire et patrimoniale du territoire et son rôle en termes de continuités écologiques

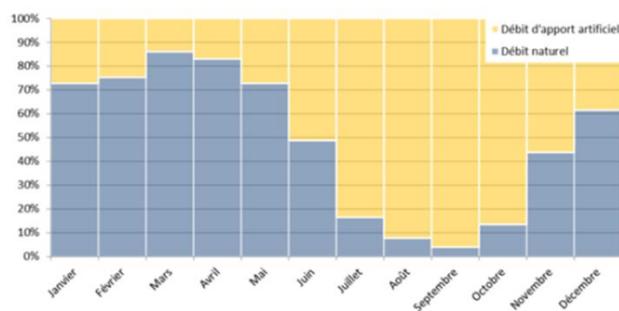
42

Une ressource en eau fragile ...

■ ...en quantité

- Dépendance au système NESTE des cours d'eau réalimentés
- Petit chevelu non réalimenté
- Prévission 2050 : baisse des débits (-20 à -40 %), étiages plus sévères, sur une période plus longue

Proportion du débit artificiel dans les débits totaux des rivières de Gascogne



43

Une ressource en eau fragile ...

■ ...en qualité

- Des masses d'eau en bon état chimique, un état écologique moins satisfaisant
- Les matières en suspension liées à l'érosion des sols affectent la qualité

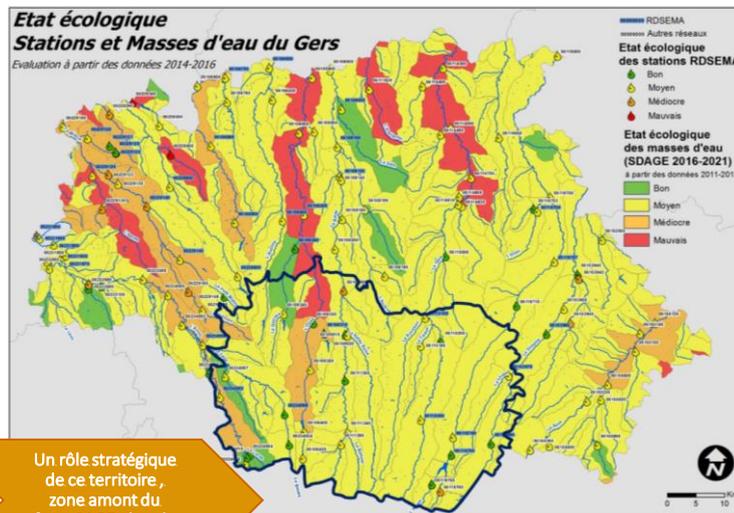


44

Une ressource en eau fragile ...

...en qualité

- Des masses d'eau en bon état chimique, un état écologique moins satisfaisant
- Les matières en suspension liées à l'érosion des sols affectent la qualité



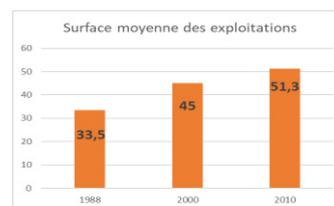
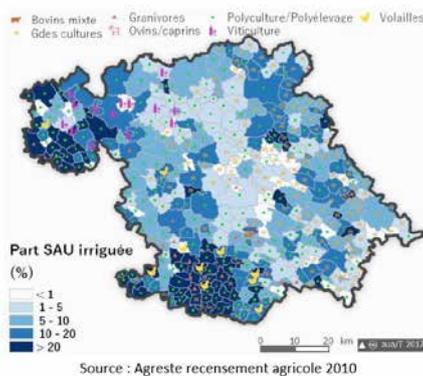
Un rôle stratégique de ce territoire, zone amont du futur SAGE, dans la gestion de l'eau

45

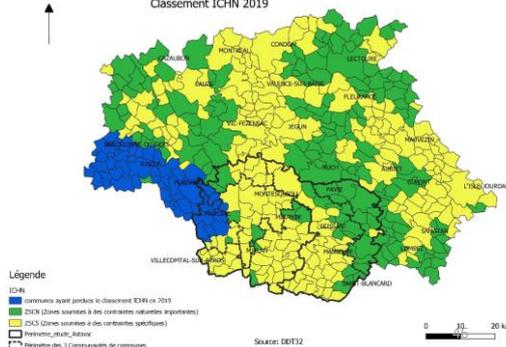
Un secteur agricole à la veille de profondes transformation

- Tendance à l'agrandissement et à la spécialisation des exploitations
- Forte dépendance à l'irrigation

L'irrigation à l'échelle du SCOT Gascogne en 2010 et orientation technico-économique majoritaire



Classement ICHN 2019



Un secteur agricole à la veille de profondes transformations

- Évolution importante du prix du foncier
- Problématique d'emploi
- Concurrence avec les territoires d'élevage de montagne
- Mais une évolution plus contenue que dans le reste du département

Évolution du nombre d'exploitations agricoles

	Évolution 1988-2000	Évolution 2000-2010
Astarac	-28%	-13%
Gers	-29%	-19%

Des nombreuses initiatives vers des pratiques agro-écologiques à diffuser / amplifier

47

Des richesses patrimoniales largement méconnues

- Une connaissance très lacunaire du patrimoine naturel de l'Astarac
- Le patrimoine en terre crue tend à disparaître, le savoir-faire se perd
- La valeur mondiale des sites paléontologiques est ignorée



Un potentiel ignoré, inexploité et menacé

48

La préservation de l'environnement n'a pas encore été mise au premier plan

- Les politiques locales de préservation et de valorisation des patrimoines ne sont pas suffisamment développées au regard des enjeux
- De nouveaux aménagements pourraient dégrader la qualité paysagère et le cadre de vie
 - Les centre-bourgs et le patrimoine bâti ancien sont délaissés au profit des zones pavillonnaires
 - certains projets pourraient compromettre la qualité paysagère du territoire

49



Mise en œuvre des enquêtes

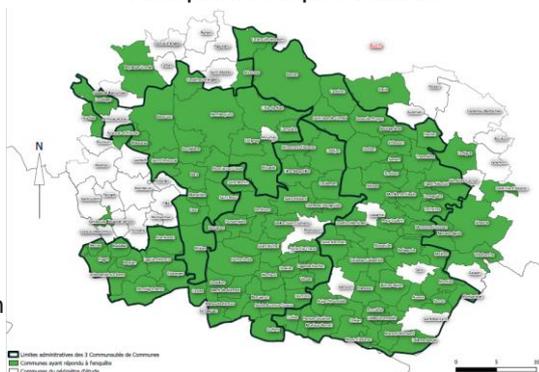
Enquête Communes

- 22 mai - 15 juillet
- **105 réponses** sur 137 (76%)
- 73% de réponses collectives

Enquête Habitants

- 21 juin - 15 août
- Formulaire internet + distribution papier
 - en boîte aux lettres dans les 3 CC
 - + mairies et OT du périmètre d'étude
 - + lors de 25 manifestations et marchés
- **1204 réponses** / 11 000 foyers environ

Participation à l'enquête Communes



Objectifs des enquêtes :

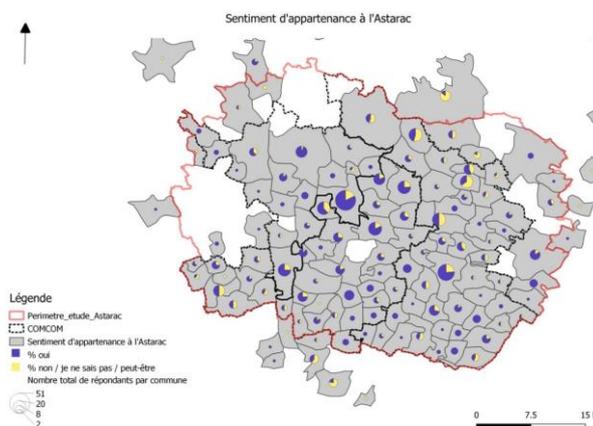
- repérer les marqueurs d'identité du territoire
- permettre aux élus et aux habitants de s'exprimer sur le projet de PNR

51

Vision du territoire, sentiment d'appartenance

- Perception partagée des éléments qui font la singularité du territoire
- Pour les **habitants**
 - Un sentiment d'appartenance plus marqué dans le sud et l'est, plus faible au nord et dans le 65
 - Le terme « Astarac » utilisé par 2/3 des répondants, plus fortement par les plus âgés et plus anciens sur le territoire

Enquête habitants Diriez-vous que votre commune est en Astarac ?

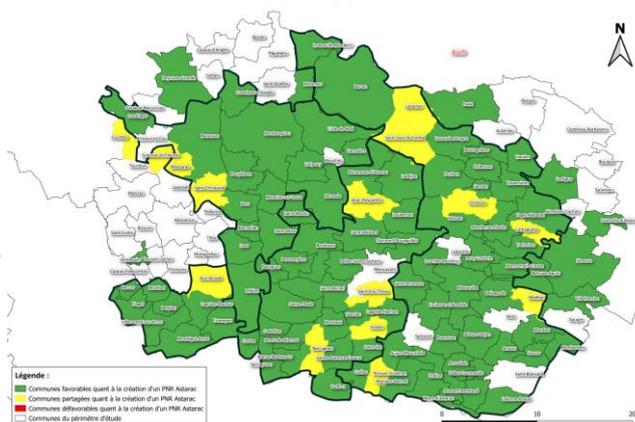


52

Adhésion au projet de PNR

- **85% de communes** favorables, 15% dans l'expectative
- **85% d'habitants** favorables, 12% dans l'expectative, 3% défavorables
- Quelques inquiétudes (contraintes, perte de liberté, coût...)

Positionnement des communes sur l'opportunité de créer un PNR en Astarac



53

Attentes exprimées par les communes

Au regard de la situation actuelle, dans quels domaines faudrait-il selon vous agir en priorité ?

Chaque commune devait sélectionner 3 domaines prioritaires par axe.

... pour préserver et valoriser les patrimoines

3 domaines jugés prioritaires par plus d'1/3 des communes :

- Patrimoine agricole (espaces et races locales...)
- Energies renouvelables et économies d'énergie
- Paysages

... pour développer les activités économiques

3 domaines jugés prioritaires par plus de 4 communes sur 10 :

- Valorisation des produits agricoles et forestiers
- Promotion du territoire et de ses activités
- Agriculture

... pour améliorer la qualité de vie des habitants et aménager le territoire

2 domaines jugés prioritaires par plus de 6 communes sur 10 :

- La santé
- Les transports et les mobilités

54

Attentes exprimées par les habitants

Au regard de la situation actuelle, dans quels domaines faudrait-il selon vous agir en priorité ?

+ de 90 % jugent très prioritaire ou prioritaire d'agir en faveur de :

Les services à la personne
L'emploi
La qualité de l'eau
La mobilité

+ de 85 % jugent très prioritaire ou prioritaire d'agir en faveur de :

La création ou reprise d'entreprises
La préservation des paysages, des milieux naturels de la faune et de la flore
Le développement des filières locales
Les économies d'énergie et énergies renouvelables
La préservation des espèces et races locales

Une analyse des **expressions libres** qui fait apparaître des **attentes fortes** :

Pour l'environnement :

Evolution vers une agriculture respectueuse de l'environnement (237)
Protection du patrimoine naturel (144)
Sensibilisation à l'environnement (68)

Pour l'économie :

Emploi et entreprises (199)
Désenclavement du territoire (104)
Développement des produits locaux, filières locales (83)

Pour la vie locale :

Le vivre ensemble, solidarité (126)
Mobilité (54)
Revitalisation des bourgs, commerces (52)

55



Prochaines étapes

- Analyse des enjeux et définition des premiers axes de projet, préparation des scénarii de périmètre
 - Atelier de concertation le **7 novembre**
 - **Copil n° 3 (décembre 2019)** : Valider les orientations et retenir 2-3 scénarii de périmètre

- Analyse des scénarios de périmètre, de l'opportunité d'un PNR par rapport aux autres outils, et travail sur la gouvernance
 - **Copil n° 4 (février 2020)** : Valider le périmètre, confirmer la pertinence de l'outil PNR, choix de la gouvernance

- Finalisation des travaux
 - **Copil n° 5 (juin 2020)** : Valider l'étude de faisabilité et les modalités de dépôt de la candidature

57

Proposition d'évolution de la gouvernance

- ... au regard du périmètre d'étude :
 - des communes et communautés de communes incluses dans le périmètre non représentées
 - des communes du 65 ayant fait part de leur intérêt pour le projet de PNR, qui pourraient être intégrées dans un scénario de périmètre à l'issue du Copil 3

- ...au regard de l'engagement des socio-professionnels

- Proposition :
 - **dès le Copil 3** : intégrer les **communautés de communes du périmètre** et les **consulaires** (CA, CCI, CMA)
 - **au Copil 4** : le cas échéant, inviter les **communes du 65** concernées par un scénario de périmètre

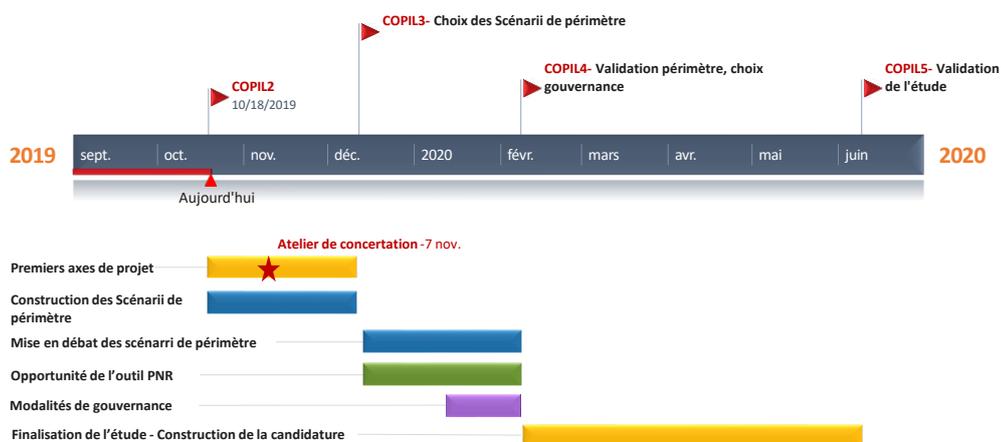
58

Ateliers de concertation du 7 novembre

- Belloc Saint-Clamens – 14h-18h
- **Invités** : élus et partenaires institutionnels
- **Objectifs** : partager l'état des lieux et les enjeux, faire émerger des pistes d'action pour y répondre
- **6 ateliers thématiques** :
 1. La reconnaissance et la préservation des richesses écologiques et paysagères de l'Astarac
 2. Des ressources naturelles et des paysages préservés dans un contexte de changement climatique
 3. Les patrimoines, moteur d'une économie touristique durable
 4. Le patrimoine bâti, d'une architecture traditionnelle à une filière d'avenir pour un habitat de qualité
 5. L'identité et les richesses de l'Astarac, facteurs de lien social et d'attractivité
 6. La qualité patrimoniale des productions agricoles et forestières, source de valeur-ajoutée

59

Calendrier global



60



Vers un Parc Naturel Régional

Astarac

5. Temps d'échange

COMPTE RENDU

3^{ÈME} COMITE DE PILOTAGE – 20 DECEMBRE 2019

- **Lieu de la réunion** : Conseil départemental du Gers, **Auch**
- **Participants** : voir feuille d'émargement en annexe
- **Rappel de l'ordre du jour**

1. Avancement de la démarche
2. Présentation des enjeux du territoire et des pistes d'orientations stratégiques
3. Proposition de scénarii de périmètre pour le projet de Parc Naturel Régional
4. Calendrier de poursuite de la démarche

- **Documents joints**

- Présentation ppt référencée PR-PNR Astarac_COPI3_VF
- Livret de présentation des orientations stratégiques
- Livret de présentation des périmètres amendé suite au comité de pilotage

La 4^{ème} réunion du Comité de pilotage est fixée au Lundi 17 février à 18h00

Introduction de la réunion

Les représentants institutionnels ont pris la parole tour à tour pour introduire cette réunion.

En ouverture de ce 4^{ème} Comité de pilotage, **Mme CASALÉ**, Vice-présidente du Conseil Départemental du Gers, rappelle les forces et faiblesses du territoire de l'Astarac et souligne le besoin d'un projet local mobilisateur. Elle confirme que le Département du Gers, ses élus et services seront aux côtés de ce projet de PNR et rappelle que le Président Martin, qui rejoindra la réunion dans l'après-midi a affirmé son soutien à ce projet.

Ce 3^{ème} Comité de pilotage accueillant de nouveaux membres, les Présidents des 3 Communautés de Communes à l'initiative de la démarche, **M. RIVIERE, Mme SALLES et M. FANTON** rappellent les conditions d'émergence de ce projet de PNR, les objectifs, les étapes et l'avancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité. Ils souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres du comité de pilotage : les représentants des Communautés de Communes et d'Agglomération Coteaux Arrats Gimone, Grand Auch Cœur de Gascogne, Artagnan en Fezensac, et Bastides et Vallons du Gers, concernées pour une partie de leurs communes par les scénarii de périmètres ainsi que les représentants des 3 Chambres Consulaires.

Le Vice-président **Jean-Louis GUILHAUMON** tient à féliciter l'ensemble des acteurs pour le travail produit dans un « délai record » et en particulier les 3 Présidents pour leur engagement. Il rappelle que la Région a apporté une aide significative au financement de l'étude et réaffirme au nom de la Présidente la bienveillance de la Région vis-à-vis de ce projet, en n'ignorant rien de la difficulté de l'exercice.

La conseillère régionale **Fatma ADDA**, s'inscrit dans les propos de Jean-Louis GUILHAUMON pour souligner cette mobilisation commune forte du territoire pour porter ce projet de PNR. Elle rappelle que la question du périmètre appelle à tenir compte des critères très importants de cohérence. Elle se fait le relais de la Présidente, qui salue ce travail collectif.

Le sénateur du Gers **Franck MONTAUGÉ**, se réjouit de ce projet de développement qui mérite d'être soutenu. Il considère que cette démarche, dont le bien-fondé est évident, « doit aller au bout ». Il rappelle que les grandes orientations du SCoT de Gascogne sont en cours de définition, et souhaite que le projet de PNR soit inscrit en bonne place dans le PADD.

Arrivé en cours de réunion, le Président du Département, **Philippe MARTIN** s'est dit très heureux d'accueillir ce Comité de Pilotage pour ce projet extrêmement important pour le département. Ce territoire de l'Astarac doit montrer sa spécificité et pourrait être le PNR des transitions écologiques et énergétiques. C'est un projet qui a une importance capitale pour ce territoire. Il redit la volonté totale du Département de soutenir et accompagner ce projet, en n'étant pas simplement un partenaire financeur ou fournisseur d'un appui technique mais en se positionnant en véritable partenaire d'action.

Enjeux et pistes d'orientations stratégiques

La présentation a soulevé plusieurs commentaires.

- Pour **M. Thierry CAYRET**, DGA au Conseil Départemental, le Département se retrouve totalement dans les enjeux et la stratégie présentés. Compte tenu des politiques que le Département souhaite mener, ce projet de territoire est une opportunité qui arrive à point nommé et le Département sera au rendez-vous pour le soutenir, notamment par son appui financier. Le Département y voit l'opportunité d'en faire un véritable laboratoire de politiques publiques, en matière d'agroécologie, d'eau, etc... Il remarque qu'il faudrait davantage insister sur l'enjeu démographique sur ce territoire.
- **M. Guy SORBADERE** le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat affirme son soutien à ce projet excellent mais regrette que l'artisanat soit insuffisamment évoqué dans le projet présenté.

- **Mme Delphine GRAIL DUMAS**, la sous-préfète de Mirande s'interroge sur les nuances entre les orientations 1 et 4. L'orientation 1 concerne le volet environnemental du patrimoine (restauration et préservation) alors que l'orientation 4 concerne sa dimension économique (valorisation).
- **Monsieur Robert FRAIRET**, le Président de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac souligne les nombreuses similitudes entre son territoire et celui du projet de PNR : zones de coteaux, faible densité de population, territoire lauréat dans un contrat de transition énergétique, lancement d'un PCAET, coopération avec le secteur de Montesquiou dans le cadre du transport à la demande.
- **Mme Anne PIQUE-ROUXELLIN**, élue de la CCI soutient ce projet d'envergure et se retrouve dans plusieurs des actions proposées. Elle souligne l'importance de développer la filière bois et d'avoir une offre de formations sur le territoire.
- Pour **Serge CHAMBERT**, Vice-président de Val de Gers, il faut travailler sur un projet de PNR innovant en matière d'agriculture.
- **Sébastien ESQUERRE**, le représentant de la Chambre d'agriculture, approuve cette remarque. Il est satisfait que la chambre d'agriculture et les agriculteurs aient une place centrale dans ce projet. Deux sujets importants devront être approfondis : l'eau et l'élevage.
- **Jean-Michel BLAY**, Maire de Pavie, rejoint la remarque de la sous-préfète sur la confusion des orientations 1 et 4 et celle du président de la CMA sur le fait que l'artisanat devrait être plus présent dans le projet de territoire.
- En conclusion, Edouard MARI (Bureau d'étude Territoires et Développement) rappelle qu'à ce stade de candidature du territoire au label PNR, la priorité doit être donnée aux filières patrimoniales.

Proposition de scénarii de périmètres

Les 5 scénarii proposés ont été débattus :

- **M. PENSIVY**, le Maire d'Auterive considère que les scénarii 3 – 4 – 5 avec des îlots ne sont pas suffisamment crédibles, il propose de les éliminer.
- Le vice-président de la Région, **Jean-Louis GUILHAUMON**, en tant que Maire de Marciac souhaite différer sa décision qui doit être prise en cohérence avec les structures existantes, en particulier le PETR du Val d'Adour. Une clarification des articulations est nécessaire.
- **Mme SALLES** se fait la porte-parole des Présidents des Communautés de Communes de l'entente pour lesquels les scénarii 4 et 5, ne correspondent pas à la représentation du territoire. Ils proposent une variante au scénario 3 : un scénario 3bis sans les Communes des Hautes Pyrénées.
- **Jean-Pascal SALAMBEHERE** de la DREAL rappelle les critères qui prévalent dans la délimitation du périmètre : il faut se raccrocher au maximum aux entités paysagères, en recherchant des limites naturelles (vallées, crêtes). S'il n'y en a pas sur ce territoire, il faut se rapprocher de l'Entité Paysagère. Réalisée à l'échelle régionale elle n'est pas très précise et il est difficile de trancher pour les Communes limitrophes. Cela amène à rester au plus près du scénario 1. Il considère que le critère historique de l'appartenance au Comté d'Astarac n'est pas très pertinent, il faudrait qu'il soit associé à un critère de patrimoine historique.
- **M. LASPORTES**, Maire de Saint-Arailles exprime son inquiétude de voir que sa Commune, comportant une partie de site Natura 2000, ne présente qu'une valeur de 0,5 pour le critère de la Mosaique paysagère et se retrouve exclue du scénario 5.

Bilan des échanges :

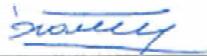
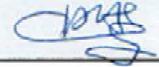
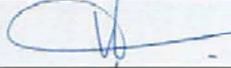
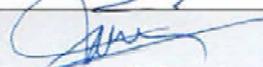
- **Les scénarii 4 et 5 sont éliminés**
- **Les scénarii 1, 2 et 3 sont conservés**
- **Un scénario 3bis correspondant au scénario 3 sans les communes du Comté d'Astarac est ajouté**

Ce sont ainsi 4 scénarii qui sont mis en débat sur le territoire, conformément à la méthodologie proposée dans l'étude.

Annexe – Liste des participants

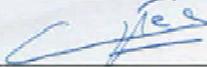
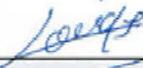
LISTE ÉMARGEMENT

Comité de pilotage n°3 du 20 décembre 2019 de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc naturel régional ASTARAC

NOM	PRÉNOM	COLLECTIVITÉ / ORGANISME	SIGNATURE
CASERÉ	François	VP du CD.	
TRARONT	Alfred	PM GAC 26	
FRAIKET	Robert	Cte de Comm. d'Aragnan en F	
PAGES	Clara	Région Occitanie	
GARGALLO	Yannick	CHASZ	
LEBLANC	Franck	DDT 32 / SIP UENR	
GUILHAUMON	Jean-Louis	Région Occitanie	
CASTELS	Benoît	CD 32	
VICAN	Eric	CD 32	
RENSNY	Armand	Voie Arrienne	
LOLANNE	Philippe	DUMBAR	
ESQUERRE	Sebastien	Jo. Beppu CHASZ	
SIGNICOURT	Jean	Commissariat d'Appui 32	
MONFRET	Karine	Val de Gers - V.P	
CHAMBERT	Serge	V.P Val de Gers	
ADDA	Fabrice	DRONOUS	
GRAL-DUMAS	Delphine	Sous-préfète de Mende	
FANTON	Patrick	Communauté de Communes Cœur d'Astarac	
BLAY	Jean-Michel	Commune de PAVIE	
MONTAUDÉ	Pascal	Sinclair	

LISTE ÉMARGEMENT

Comité de pilotage n°3 du 20 décembre 2019 de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc naturel régional ASTARAC

NOM	PRÉNOM	COLLECTIVITÉ / ORGANISME	SIGNATURE
LIQUES-ROUXELIN	Anne	Cci du Gers	
PINTO	Mathilde	Région Occitanie	
Silambekere	J Pascal	DREHL	
Sonneville	Sylvio	CD 32	
CHYLONG	gerard	CD 32	
CASPORTES	Bernad	Mairie de ST Acaulle	
LOOGE	J. Marc.	Adjoint Paurasse	
BARAT	Elieut	CD 32	
BARASZ	Olivier	Traversiers / Courmes.	
PERROT	Anne	CD 32	
RUIEU	François	cc VDG	
SALERS	Jean-Pierre	CD 32	
SALLET	Celine	CD AAG	
SORBADERE	Guy	MAH 32	
CARCHON	Séverine	Mairie Simorre	



Ordre du jour

1. Introduction de la réunion
2. Présentation des enjeux et pistes d'orientations
3. Proposition de scénarii de périmètre
4. Calendrier et poursuite de la démarche



Rappel de la démarche engagée

Emergence d'une dynamique

Des réflexions et des actions engagées à l'échelle des différentes Communautés de Communes

En 2016-2017 : un travail d'analyse du territoire et une réflexion qui se structure

Diagnostic et projet du PETR Pays d'Auch

Diagnostic du SCOT

Travaux d'analyse en interne et études thématiques

Des réflexions croisées, des prises de conscience partagées

- ↳ Un territoire avec une histoire et une identité commune, une cohérence paysagère, des richesses patrimoniales
- ↳ Des enjeux forts : démographiques, environnementaux, économiques...



Rappel de la démarche engagée

Une volonté commune d'action

Une volonté d'organiser ce territoire rural autour d'un projet commun afin de le faire exister et de construire un avenir

S'engager dans une démarche de Parc Naturel Régional est apparu comme un levier d'action pleinement adapté au territoire de l'Astarac permettant de répondre aux enjeux du territoire et aux préoccupations des acteurs locaux

- ▶ Un **PROJET** ... de **DEVELOPPEMENT DURABLE**, valorisant les **PATRIMOINES**

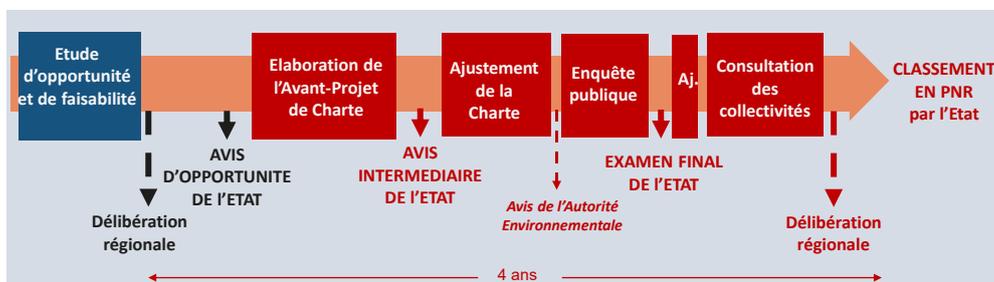
- ▶ Une **AMBITION** ... **COLLECTIVE** liant **PRESERVATION & DEVELOPPEMENT**

5

L'étude d'opportunité et de faisabilité

Une étape préalable incontournable

L'étude d'opportunité et de faisabilité : une étape préalable incontournable dans la démarche d'un création d'un Parc Naturel Régional



6

L'étude d'opportunité et de faisabilité

Construire le dossier de candidature du territoire

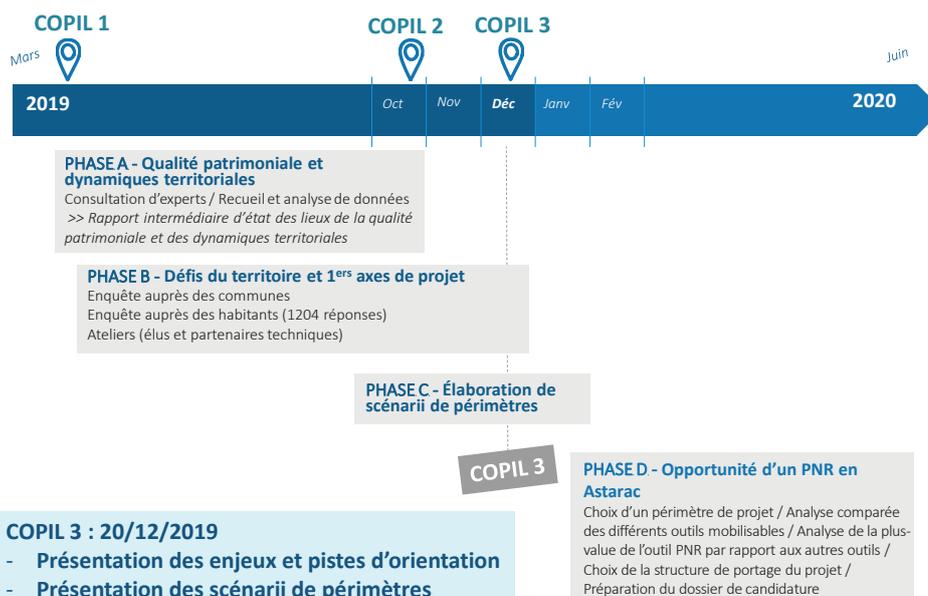
L'étude d'opportunité et de faisabilité doit permettre d'apporter des éléments structurés et probants par rapport aux critères de classement des PNR :

- 1- Justifier des **richesses patrimoniales du territoire** pour être un PNR
- 2- Evaluer la **motivation des élus et des acteurs locaux** pour porter un PNR
- 3- Justifier de la **pertinence et la « plus-value » de l'outil PNR sur le territoire**
- 4- Définir le **périmètre du projet de PNR** le plus cohérent et pertinent
- 5- Formaliser les **premières orientations** envisagées pour le projet de PNR
- 6- Définir la **structure porteuse** de la candidature (qui va élaborer la Charte)

Le dossier de candidature est ensuite remis pour analyse à la Région Occitanie et à l'Etat, qui se positionneront pour décider ou non d'engager la procédure de création du Parc.

7

L'avancement de l'étude : 4 étapes



8

L'avancement de l'étude : la gouvernance

La gouvernance de l'étude

Comité de pilotage

- Définit les orientations principales de l'étude, et valide les documents produits et étapes principales.
- Il s'est réuni à 2 reprises depuis le début de l'étude : le 17/04 et le 18/10
- Composé des Présidents et de 6 élus des 3 CC de l'entente, d'un représentant de l'Etat, d'un conseiller régional et d'un conseiller départemental.
- **Elargissement aux EPCI concernés pour certaines communes par le périmètre d'étude**
- Association des Chambres Consulaires (CMA, CCI, CA)

Etude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR ASTARAC
TERRITOIRE D'ETUDE



9

Vers un Parc Naturel Régional

Astarac



2. Présentation des enjeux et pistes d'orientations

Rappel

Les 5 missions d'un Parc naturel régional

- **Protéger** les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- Contribuer au **développement économique, social et culturel**, ainsi qu'à la qualité du cadre de vie
- Contribuer à l'**aménagement du territoire**
- Contribuer à assurer l'**accueil, l'éducation et l'information** du public
- Réaliser des actions **expérimentales ou innovantes**



Mission « prioritaire »
des PNR du point de
vue de l'Etat



11

Rappel

Les exigences de la politique des PNR (traduites dans la législation)

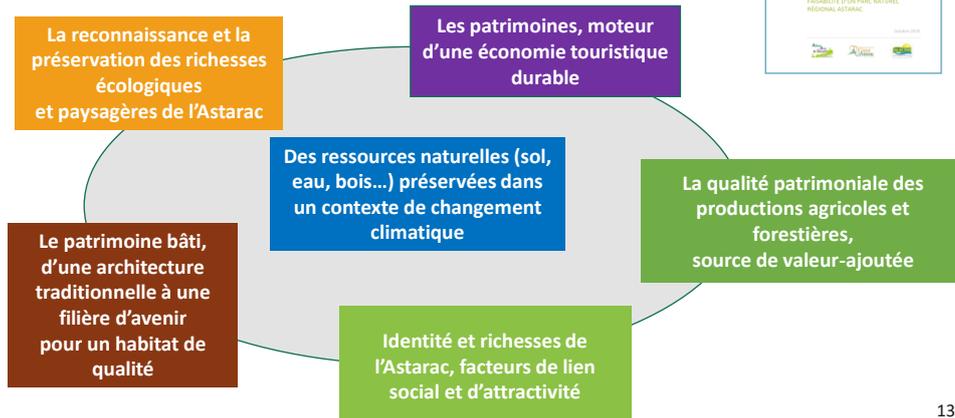
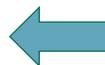


- La qualité paysagère et la protection des structures paysagères (L. 333-1 et R. 333-3)
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (R. 333-3)
- La maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation (L. 333-1)
- La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels à enjeux – (L. 362-1)
- La publicité, les enseignes et pré-enseignes au sein des agglomérations – (L. 581-7 et L. 581-8)

12

La méthode de travail

Identification de 6 « grands enjeux » qui ont émergé de l'état des lieux du territoire



13

La méthode de travail

Déclinaison de ces 6 enjeux en orientations stratégiques pour le futur projet de territoire à travers :

- ❖ Un **atelier de concertation** impliquant plus de 90 acteurs du territoire (élus, socio-professionnels, associations)
- ❖ Les **travaux des élus** au sein de l'Entente
- ❖ Les **propositions des personnes rencontrées** en entretien depuis le début de l'étude



L'Atelier de concertation

4 Le patrimoine bâti, d'une architecture traditionnelle à une filière d'avenir pour un habitat de qualité

L'architecture traditionnelle en « terre crue » = un élément très identitaire du territoire

- Des édifices religieux, des anciennes fortifications et résidences aristocratiques, des fermes équerre, des habitations anciennes ou plus récentes...



La terre, le bois, la pierre... des éléments du patrimoine bâti des bastides, des castelnaux, des villages de l'Astarac ...



Une originalité et un caractère remarquable de l'Astarac à valoriser

- Tous les systèmes constructifs (pierre, bauge, adobe, torchis, damiers, ...)
- Le mur en damier, unique en France !

Une richesse « menacée »

- La « terre crue » est identifiée « culturellement » comme pauvre et non qualitative. Elle est peu entretenue et parfois mal restaurée
- L'habitat des centres des bastides connaît un important taux de vacance
- L'habitat traditionnel a du mal à répondre aux besoins contemporains des habitants

Un enjeu de développement économique, social et climatique

- Un savoir-faire du bâtiment, 2^{ème} filière d'emploi du territoire
- Un « petit » réseau d'artisans, qui reste à inventorier et qualifier
- Des appels d'offre instructueux, faute de candidats
- La terre crue, un éco matériau qui tend à se développer



Des initiatives à valoriser et décloquer

- Publication de la Société Archéologique et Historique du Gers
- Diplôme professionnel et chartrier « école » du CAUE
- Opérations des collectivités et de privés



⇒ Partager les enjeux (forces, faiblesses, menaces, opportunités)

⇒ Croiser les regards entre acteurs

⇒ Enrichir les points de vues et l'état des lieux

15

L'Atelier de concertation



⇒ S'interroger sur « ce qu'il faudrait faire pour répondre à chacun de ces enjeux »

Le patrimoine bâti, d'une architecture traditionnelle à une filière d'avenir pour un habitat de qualité

Améliorer les connaissances

- Réaliser un inventaire du patrimoine bâti de chaque commune, en identifiant les spécificités locales et selon une méthode de travail « professionnelle »
- Engager des recherches historiques sur le patrimoine bâti pour mieux le connaître/le comprendre
- Impliquer la population dans ces démarches de connaissance et de recherche sur le patrimoine bâti pour leur faire découvrir par eux-mêmes

Valoriser les connaissances et sensibiliser les publics

- Créer des lieux de valorisation : écomusée, maison de l'intelligence et des savoir-faire (lieu de découverte et de formation)
- ...

16

Les travaux des élus de l'Entente

4 groupes de travail thématiques	Date
N°1 « Développer un projet autour du patrimoine bâti et l'artisanat »	09/05
N°2 « Valoriser les ressources et les productions locales »	14/05
N°3 « Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité »	16/05
N°4 « Développer l'offre touristique en Astarac »	20/05

⇒ **Débattre sur les démarches à engager**

1 réunion de l'entente (28/05)

⇒ **Partager les travaux des groupes de travail et arbitrer sur les orientations prioritaires**

Priorité du groupe N°1

- Mettre en valeur l'histoire de l'Astarac (du comté de l'Astarac, en remontant jusqu'à l'époque gallo-romaine)
- Réalisation d'un inventaire du patrimoine à l'échelle de l'Astarac pour mieux connaître et valoriser ce patrimoine
- Travailler pour relancer la construction/rénovation en terre crue et recréer une filière d'extraction de terre



Les propositions des personnes rencontrées

Plus de 50 personnes rencontrées en entretien

Environnement : associations naturalistes, CPIE, Arbre et Paysage 32, ADASEA, Conservatoire botanique national ...

Agriculture : Chambre d'Agriculture, DRAAF, Arbre et Paysage 32, ADASEA, lycée agricole, Fédération de la Race Mirandaise, Association de la Poule Noire Gasconne...

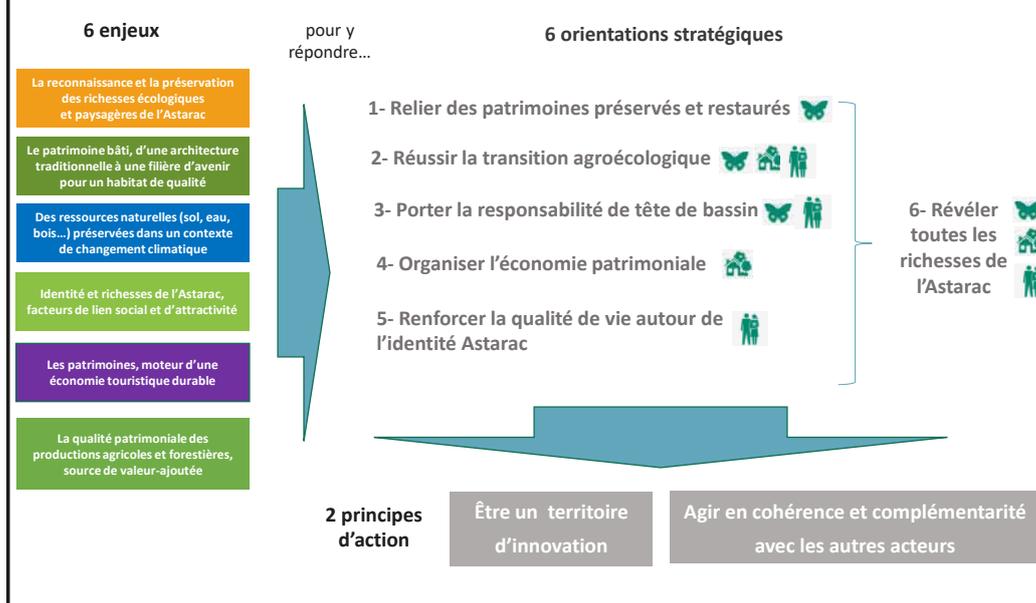
Culture : CAUE, Société archéologique Gersoise, MHN de Toulouse, UDAP 32, Pays d'Art et d'Histoire du Grand Auch...

Commerces, artisanat, tourisme : Chambre des Métiers, Chambre de Commerce, CRPF, CDT 32, OT du territoire, AREC Occitanie...

Services à la population : Communautés de Communes, Communes

Collectivités : Région, Département, PETR du Pays d'Auch, Communes ...

Les enjeux et la stratégie



Les enjeux et la stratégie

1- Relier des patrimoines préservés et restaurés

Spécificités territoriales

Décloisonner les approches au sein d'une thématique patrimoniale (ex : biodiversité remarquable/ordinaire, gallo-romain/moyen-âge, ...) et entre les thématiques (ex : nature/culture, paysage/nature, ...)

Développer les liens entre les différents patrimoines du territoire pour « révéler toute sa richesse »

Objectifs recherchés

- Restaurer les fonctionnalités écologiques (haies, cours d'eau, zones humides, réseau de mares) ★
- Mettre en place des mesures de protection de la mosaïque paysagère ou de certains de ses éléments (vieilles forêts, coteaux secs, secteurs à plantes messicoles, mares...) ★
- Restaurer le patrimoine bâti ancien « pierre/terre/bois » (monuments, habitats, espaces publics, ...)
- Améliorer la gestion du patrimoine forestier
- Entretien du petit patrimoine
- Intégrer les objectifs de préservation des patrimoines dans les documents d'urbanisme ★

Quelques pistes d'actions

- Plantation de haies, d'arbres le long des routes
- Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau calibrés
- Concours « paysage & architecture » (dont valorisation des lauréats)
- Conseil auprès des propriétaires forestiers
- Plan paysage ou Charte paysagère (avec des prescriptions / urbanisme)

Les enjeux et la stratégie

2- Réussir la transition agro-écologique



Spécificités territoriales

Réunir les conditions d'une agriculture économiquement viable et transmissible, socialement vivable et qui réponde de manière volontariste aux enjeux environnementaux et sociétaux, spécifiques de l'Astarac

Objectifs recherchés

- Promouvoir les systèmes agricoles les plus adaptés au contexte pédoclimatique de l'Astarac ★
- Développer les pratiques agro-écologiques
- Encourager le maintien de l'élevage et s'appuyant notamment sur le développement des races anciennes
- Valoriser les productions agricoles

Quelques pistes d'actions

- Mutualiser et amplifier les innovations
- Développer des expérimentations de systèmes et productions agricoles
- Sensibiliser aux haies : plantation, conservation, restauration, exploitation (Cf. 1-)
- Plan collectif de diversification des élevages bovins en Mirandaise (via la fédération interdépartementale)
- Réseau de boutiques de vente directe de l'Astarac (sur le territoire et dans des villes-portes, voire métropoles)

Les enjeux et la stratégie

3- Porter la responsabilité de tête de bassin



Spécificités territoriales

Garantir les débits et la qualité de l'eau pour tous les usages : faune, flore, usages économiques, besoins de la population en Astarac et pour les territoires situés à l'aval

Objectifs recherchés

- Jouer un rôle opérationnel fort de mise en œuvre des orientations du SAGE Neste - Rivières de Gascogne
- Faire de la préservation de la ressource en eau (qualité et quantité) une exigence transversale dans toutes les actions mises en œuvre ou soutenues par le Parc

Quelques pistes d'actions

- Déployer les actions opérationnelles du SAGE tant sur la qualité que sur les aspects quantitatifs
- Introduire une éco-conditionnalisation des aides et actions du Parc (et de ses partenaires) liée à l'eau

Les enjeux et la stratégie

4- Organiser l'économie patrimoniale



Spécificités territoriales

Se saisir localement des opportunités de développement de l'économie patrimoniale, *économie valorisant les richesses patrimoniales du territoire*, pour prendre toute sa place dans son déploiement à des échelles territoriales supérieures (départementale, interdépartementale, régionale, ...)

Objectifs recherchés

- Définir et mettre en œuvre une stratégie touristique basée sur les principes d'un « slowtourisme » qualitatif en s'appuyant sur les patrimoines préservés et restaurés (Cf. 1-)
- Structurer et qualifier une filière locale liée au patrimoine bâti et aux éco-matériaux
- Développer une filière « énergies vertes » en veillant à une utilisation locale et raisonnée du bois-énergie

Quelques pistes d'actions

- Schéma de développement touristique commun à l'Astarac (étude et plans d'actions : routes thématiques, ...)
- Réseau des entreprises du patrimoine bâti : valorisation, formation, ...
- Développement d'une filière « bois-énergie » et « bois construction chêne »

Les enjeux et la stratégie

5- Renforcer la qualité de vie autour de l'identité Astarac



Spécificités territoriales

Maintenir une campagne « vivante », un territoire « où il faut bon vivre » (paysage, calme, ...)
Favoriser, dynamiser la vie associative, le vivre-ensemble, les échanges et le dialogue
S'appuyer sur l'identité de l'Astarac pour favoriser les liens, l'animation, ...

Objectifs recherchés

- Renforcer l'identité de l'Astarac, les liens entre habitants, la vie associative et culturelle
- Maintenir et développer les services à la population
- Développer les services de santé et la santé environnement
- Développer l'offre de mobilité innovante et adaptée au territoire
- Dynamiser les centre-bourgs et développer une politique de l'habitat valorisant le patrimoine bâti et les éco-matériaux (Cf. 4-) ★

Quelques pistes d'actions

- Lieu de ressources et d'animation sur l'identité de l'Astarac
- Contrat local de santé (en lien avec agroécologie, éco matériaux, sport santé de pleine nature...)
- Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat (PIG) ciblé Energie, Patrimoine et éco matériaux, OPAH Astarac

Les enjeux et la stratégie

6- Révéler toutes les richesses de l'Astarac



Spécificités territoriales

Améliorer et valoriser la connaissance de l'ensemble des richesses patrimoniales de l'Astarac, tant à l'interne du territoire (élus, habitants, entreprises, ...) afin que les acteurs en soient fiers et qu'ils s'en emparent pour les valoriser et les préserver à long terme, qu'à l'externe du territoire (institutions, habitants, entrepreneurs, ...) pour améliorer l'image qualitative de l'Astarac et renforcer son attractivité (résidentielle, économique et touristique)

Objectifs recherchés

- Améliorer la connaissance des patrimoines
- Sensibiliser et mobiliser les habitants aux richesses territoriales
- Communiquer pour renforcer l'attractivité de l'Astarac

Quelques pistes d'actions

- Inventaires patrimoniaux « participatifs » et « valorisés »
- Programmes scientifiques de recherche sur le patrimoine de l'Astarac
- Réseau des sites, musées et points d'intérêts de l'Astarac
- Plan « marketing territorial » (étude et plans d'actions : Ambassadeurs de l'Astarac, ...)

Les enjeux et la stratégie

2 principes d'action

Être un territoire d'innovation

- Réaliser et promouvoir des actions expérimentales
- Faire du PNR le territoire « pilote » pour la mise en œuvre des politiques de préservation des patrimoines et de développement durable du Département

Agir en cohérence et complémentarité avec les autres acteurs

- Devenir « l'opérateur » commun des Communautés de Communes pour la mise en œuvre de certaines de leurs compétences (pas de doublon dans les interventions mais des interventions clairement réparties)
- Structurer les coopérations avec le Grand Auch « Grand Site d'Occitanie » (et Marciac en fonction du périmètre retenu) dans une logique d'intérêts réciproques
- Favoriser l'engagement des communes dans la réalisation des actions relevant de leurs compétences (ex : documents d'urbanisme, restauration du patrimoine bâti et du petit patrimoine...) par la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement
- Capitaliser la connaissance des patrimoines produite par les partenaires

Les enjeux et la stratégie

TEMPS D'ÉCHANGE AUTOUR
DES ENJEUX DU TERRITOIRE
ET
DE LA STRATEGIE DU TERRITOIRE

Vers un Parc Naturel Régional

Astarac



3. Proposition de scénarii de périmètre

Rappel

Critère n°2 de classement d'un PNR

« La **cohérence et la pertinence des limites du territoire** au regard de (son) **patrimoine** et de (ses) **paysages** en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés »

Point de
vigilance

L'originalité des PNR tient à la définition de leur périmètre sur des critères de cohérence biogéographique et de valeur du patrimoine

La construction d'un périmètre d'un PNR ne repose donc pas sur :

- la volonté d'une commune d'être (ou ne pas être) dans le PNR ;
- l'organisation administrative actuelle (canton, CDC, PETR, ...).

29

Approche méthodologique

- 5 critères principaux quantitatifs :
 - **Paysage d'Astarac** (entité paysagère)
 - Présence de **sites inventoriés pour leur intérêt environnemental** (ZNIEFF, sites Natura 2000, etc.)
 - Présence des **autres éléments favorables à la biodiversité** (prairies, forêts, haies...), qui composent la **mosaïque** paysagère
 - **Réseau hydrographique (sous-bassin versant)**
 - Appartenance historique au **Comté d'Astarac**
- Autres éléments d'analyse qualitatifs pour aider à la décision et établir si besoin plusieurs propositions (scénarii) de périmètre
- Pour chacun des critères étudiés, attribution d'une « note » de « 0 », « 0,5 » ou « 1 » à chaque commune selon qu'elle répond (« 1 ») ou non (« 0 ») ou partiellement (« 0,5 ») au critère de cohérence étudié

30

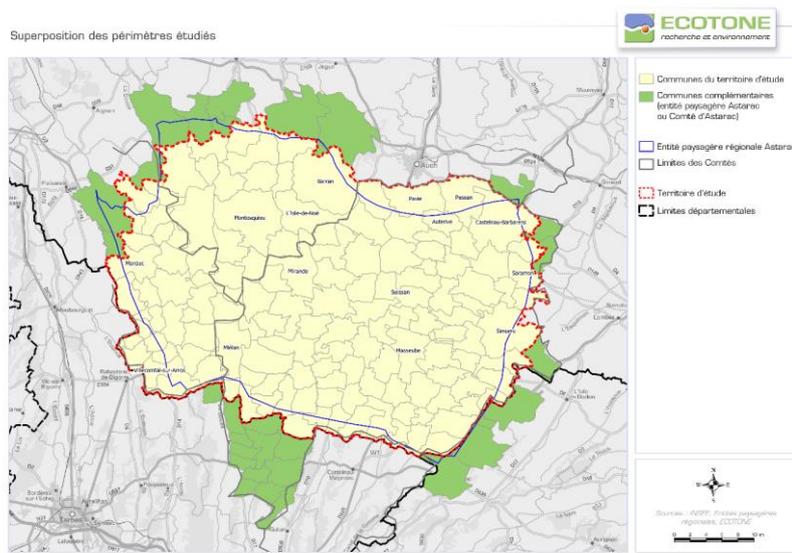
Approche méthodologique

- Deux critères particulièrement importants dans l'analyse de la cohérence du périmètre :
 - La **cohérence paysagère Astarac**, le paysage étant « l'élément identitaire » fort de l'état des lieux, également mis en avant dans les enquêtes
 - L'**appartenance historique au Comté d'Astarac**, critère historique, sur lequel les élus porteurs de la démarche se sont appuyés dès son démarrage
- Périmètre de travail intégrant les communes appartenant à l'entité paysagère Astarac ou étant comprises dans le Comté d'Astarac

31

Approche méthodologique

Superposition des périmètres étudiés



32

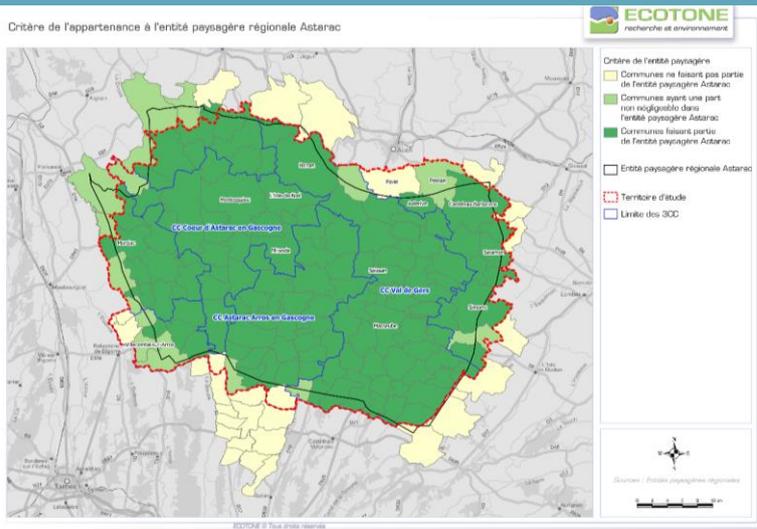
Critère n°1 : Cohérence paysagère Astarac

- Définition du critère : Appartenance à l'**entité paysagère régionale Astarac**, géoréférencée dans l'Atlas régional des paysages de Midi-Pyrénées
- Codage : Fonction de la part du territoire communal compris dans l'entité paysagère régionale Astarac :
 - moins de 10% : codage 0 (notion de limite : communes ne faisant pas partie de l'entité paysagère Astarac)
 - de 10% à 50% : codage 0,5 (notion de transition : communes ayant une part non négligeable dans l'entité paysagère Astarac)
 - plus de 50% : codage 1 (communes faisant majoritairement partie de l'entité paysagère Astarac)

33

1. Cohérence paysagère Astarac

Critère de l'appartenance à l'entité paysagère régionale Astarac



34

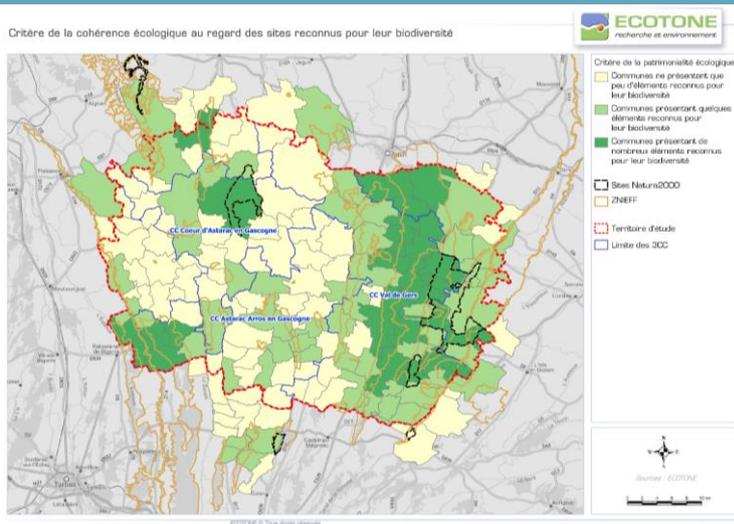
Critère n°2. Cohérence écologique/sites connus pour leur biodiversité

- **Définition du critère** : Présence d'un **site connu/reconnu pour sa biodiversité** (zonages d'inventaires/ réglementaires/de gestion, autres sites connus pour leur biodiversité : ZNIEFF, sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles...)

- **Codage** : Fonction de la part du territoire communal couverte par un site reconnu pour la biodiversité :
 - moins de 10% : codage 0 (communes ne présentant que peu d'éléments reconnus pour la biodiversité)
 - de 10% à 40% : codage 0,5 (communes présentant quelques éléments reconnus pour la biodiversité)
 - >40% : codage 1 (communes présentant de nombreux éléments reconnus pour la biodiversité)

35

2. Cohérence écologique : sites connus pour leur biodiversité



36

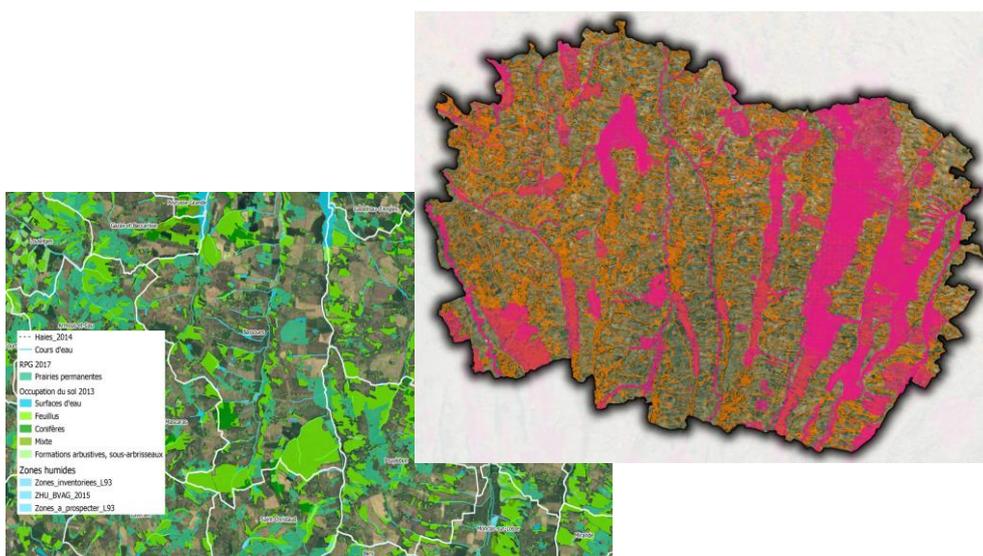
Critère n°3. Cohérence écologique : mosaïque paysagère

- Définition du critère : Présence de **tout autre élément d'intérêt écologique** non couvert par un zonage d'inventaire ou de protection ou de gestion mais participant à la **mosaïque paysagère**

- Codage : Fonction de la part du territoire communal couverte par un site reconnu pour la biodiversité :
 - moins de 10% : codage 0 (communes ne présentant que peu d'éléments reconnus pour la biodiversité) ;
 - de 10% à 40% : codage 0,5 (communes présentant quelques éléments reconnus pour la biodiversité) ;
 - >40% : codage 1 (communes présentant de nombreux éléments reconnus pour la biodiversité)

37

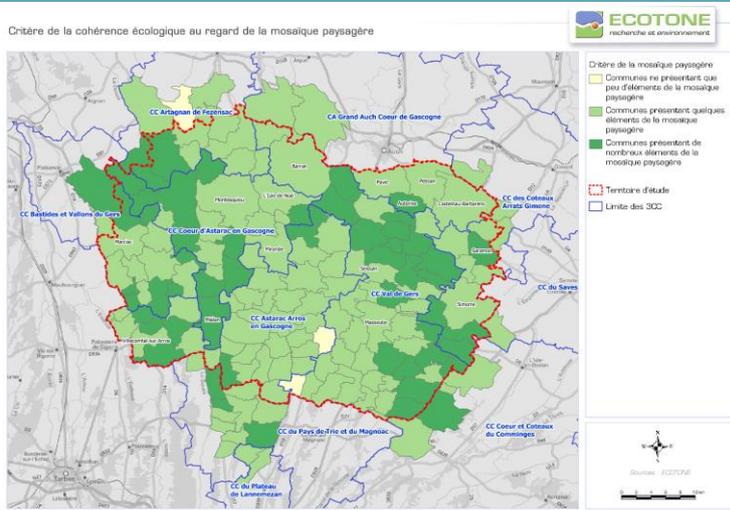
3. Cohérence écologique : mosaïque paysagère



38

3. Cohérence écologique : mosaïque paysagère

Critère de la cohérence écologique au regard de la mosaïque paysagère



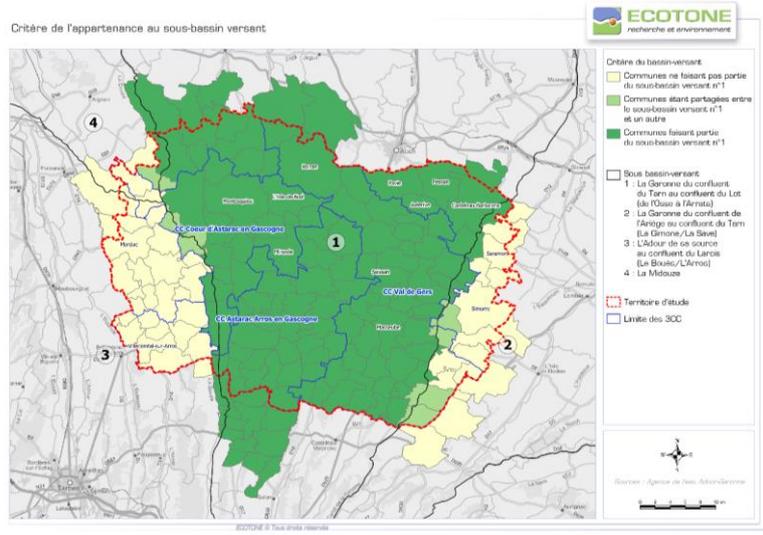
39

Critère n°4. Cohérence hydrographique

- **Définition du critère** : Appartenance au **sous-bassin versant de la Garonne de l'Osse à l'Arrats (du confluent du Tarn au confluent du Lot)**
- **Codage** : Fonction de la part du territoire communal couverte par le sous-bassin versant de la Garonne du confluent du Tarn au Confluent du Lot :
 - moins de 10% : codage 0 (notion de limite : communes faisant partie d'un autre sous-bassin versant) ;
 - de 10% à 50% : codage 0,5 (communes partagées entre le sous-bassin versant de la Garonne du confluent du Tarn au Confluent du Lot et un autre sous-bassin versant) ;
 - >50% : codage 1 (communes majoritairement dans le sous-bassin versant de la Garonne du confluent du Tarn au Confluent du Lot)

40

3. Cohérence hydrographique



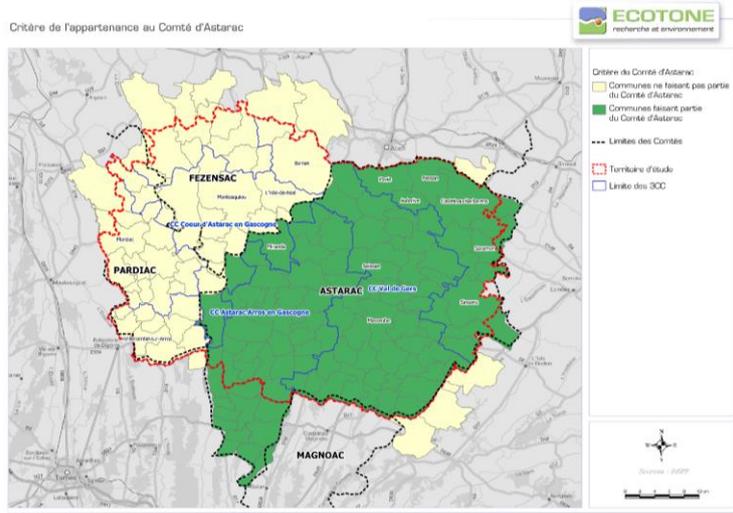
41

Critère n°5. Cohérence historique / Comté d'Astarac

- **Définition du critère : Appartenance au Comté d'Astarac au XIII^e siècle** (avant l'intervention royale, qui marque « le début de la lente disparition » du Comté jusqu'en 1511). Ce territoire était sans doute proche de celui du XI^e siècle, suite au détachement du Pardiac et du Magnoac (issu des travaux de thèse de Nicolas GUINAUDEAU)
- **Codage** : Fonction de l'appartenance de la commune au Comté d'Astarac au XIII^e siècle :
 - 1 si la commune est incluse dans ce périmètre
 - 0 si la commune n'est pas incluse dans ce périmètre

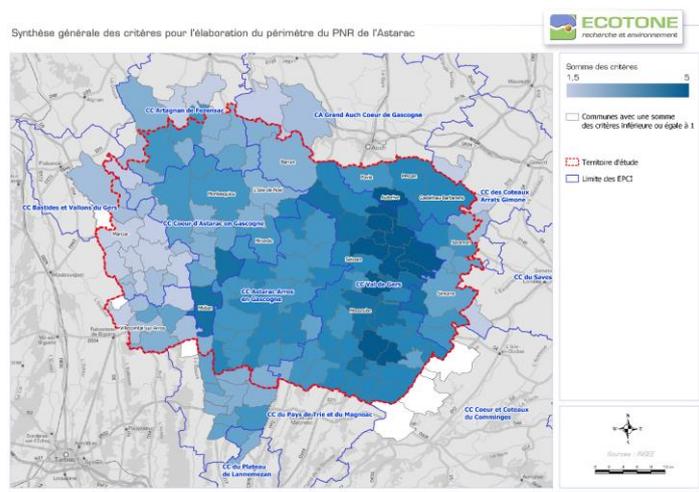
42

5. Cohérence historique / Comté Astarac



6. Synthèse globale et proposition de scénarios de périmètre

- **Addition des 5 critères** (en blanc, communes ayant une somme des critères inférieure ou égale à 1/5)



6. Synthèse globale et proposition de scénarios de périmètre

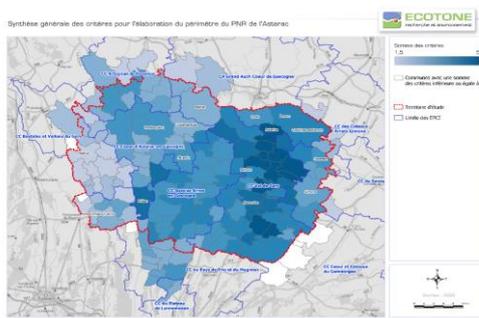
- Proposition de 5 scénarios de périmètre au regard des différents niveaux de cohérence du territoire

2 premiers scénarios « structurants »

fondés sur les deux critères particulièrement importants dans l'analyse :

- la cohérence paysagère Astarac
- l'appartenance historique au Comté d'Astarac

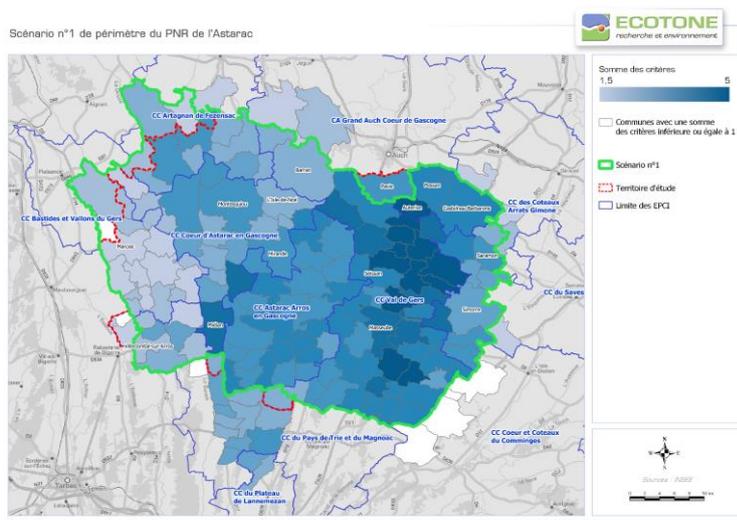
3 scénarios « plus réduits » au regard du niveau de cohérence globale pour les 5 critères (*évolution du périmètre au regard de la valeur de cohérence – du bleu clair au bleu foncé sur la carte*)



45

Scénario n°1

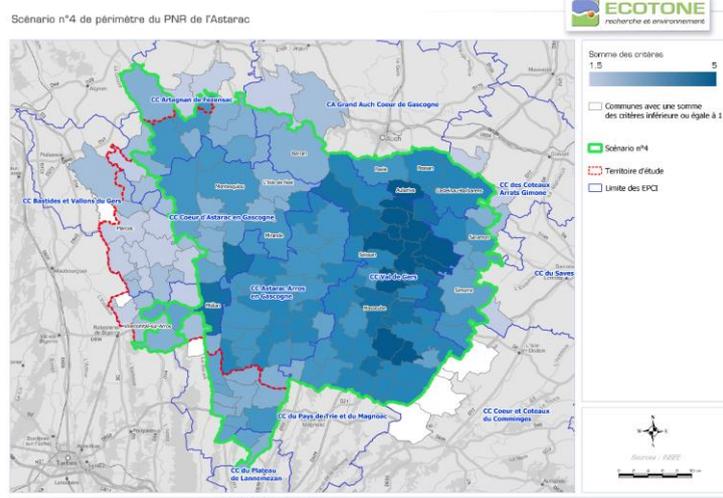
- Cohérence paysagère Astarac** (codage « 1 » ou « 0,5 »)



46

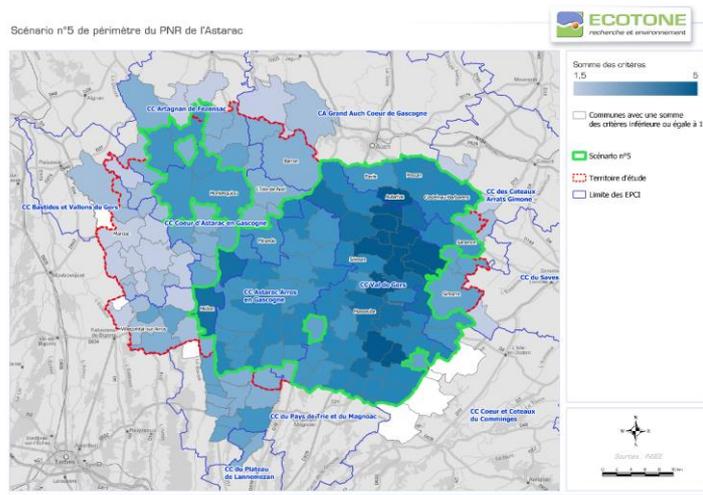
Scénario n°4

- Scénario n°2 SANS les communes présentant une faible cohérence totale des 5 critères (somme inférieure ou égale à 2)



Scénario n°5

- Scénario n°2 SANS les communes qui ne présentent pas une forte cohérence totale des 5 critères (somme inférieure ou égale à 3)



7. Rappel des étapes de l'étude au sujet du périmètre

■ Proposition de scénarii de périmètre au COPIL n°3 du 20/12

➤ Validation des scénarii de périmètre à mettre en débat sur le territoire (le COPIL peut valider les 5 proposés, choisir dès ce stade d'en abandonner 1 ou 2, en proposer de nouveaux)

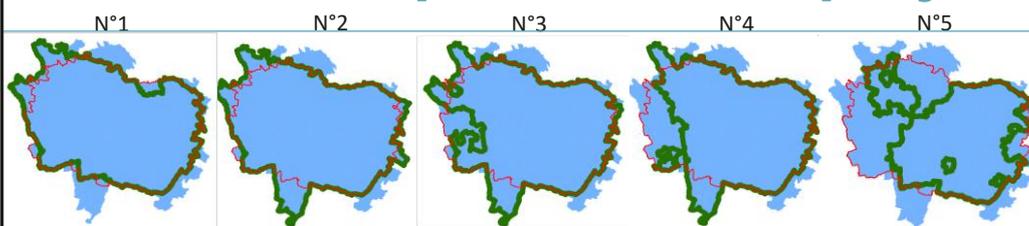
■ Mise en débat des scénarii de périmètre au sein de chaque Communautés de Communes (janvier)

➤ Présentation des scénarii de périmètre aux communes concernées dans le cadre des conseils communautaires ou bureaux des maires de l'Entente et des autres communautés concernées selon la configuration. Il ne s'agira pas de « choisir » un scénario mais de collecter des expressions des élus afin d'alimenter le choix d'un périmètre « optimal »

■ COPIL n° 4 (février)

➤ Validation du périmètre retenu pour la candidature (en présence des communes de Hautes-Pyrénées, si elles sont concernées par le périmètre)

Scénarii de périmètre de projet



TEMPS D'ÉCHANGE AUTOUR DES SCÉNARII DE PERIMETRE PROPOSES

- Les 5 scénarii proposés peuvent ils être mis en débat sur le territoire ?
- Un scénario doit-il être écarté dès maintenant ?
- Un autre scénario doit il être envisagé ?

RAPPEL : périmètre de PNR = critères de cohérence biogéographique et de valeur du patrimoine

Autres indicateurs qualitatifs d'aide à la décision

■ 4 indicateurs

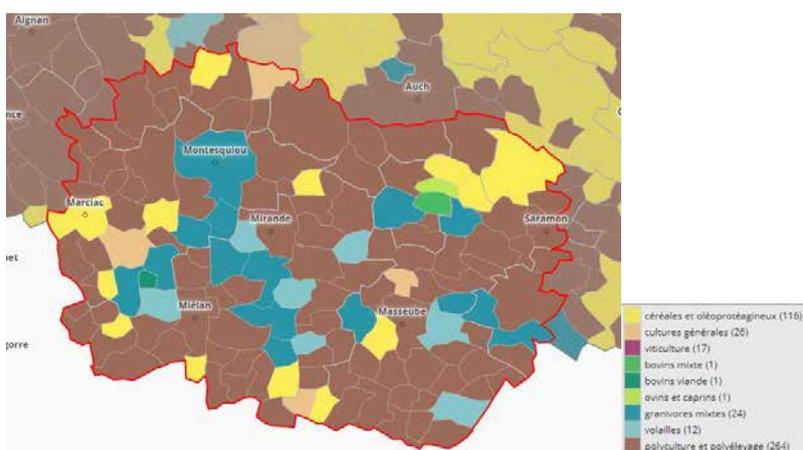
- Orientation technico-économiques (OTEX)
- Adhésion des communes au projet de PNR
- Présence de la terre crue
- Patrimoine culturel historique

+ carte de contexte administratif (PETR, SCOT, ...)

53

OTEX

■ Carte basée sur le RA2010 :



54

OTEX

- Carte fournie par la CA32, basée sur typologie Inosys :



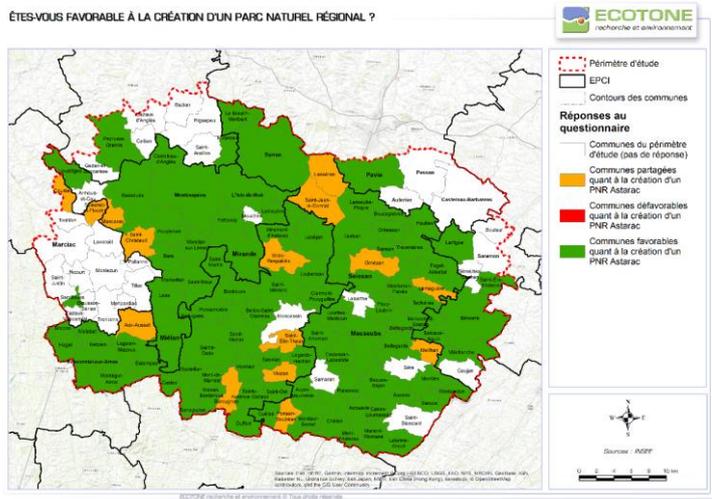
55

Adhésion des communes au projet de PNR

- Définition du critère : Réponse à la question « Êtes-vous favorable à la création d'un Parc Naturel Régional en Astarac ? » dans l'enquête commune.
- Codage : fonction de la réponse au questionnaire :
 - Commune n'ayant pas répondu : « blanc » ;
 - Commune ayant répondu « oui » : 1 ;
 - Commune ayant répondu « je ne sais pas » : 0,5 ;
 - Communes ayant répondu « non » : 0.

56

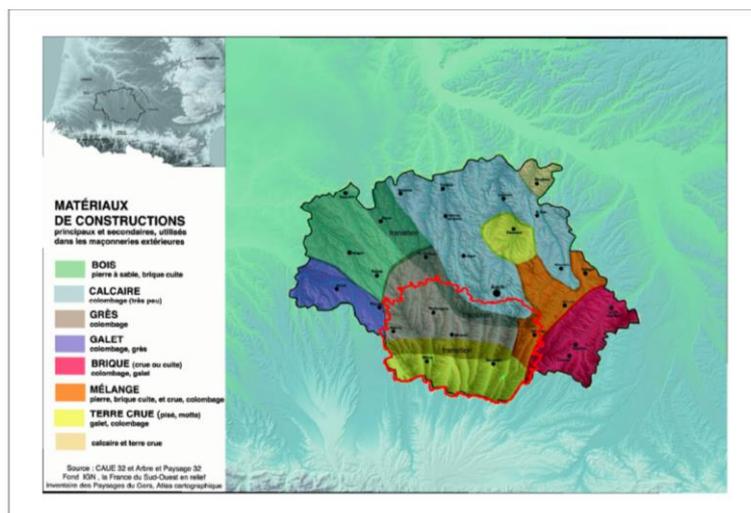
Adhésion des communes au projet de PNR



D'autres communes ont fait part de leur avis favorable après la clôture de l'enquête communes

57

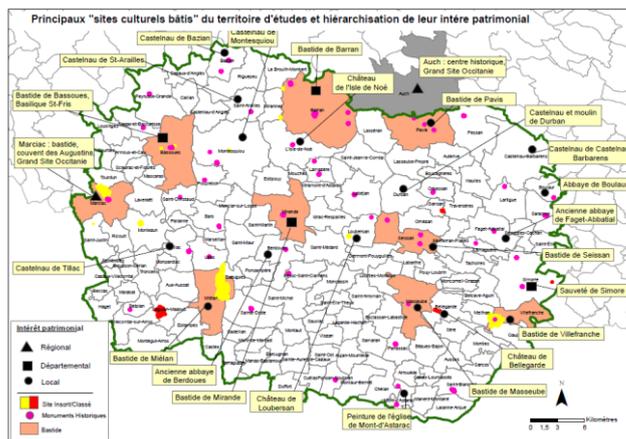
Importance de la terre crue



58

Patrimoine culturel bâti

- Carte établie à partir des données d'inventaire et hiérarchisation à dire d'expert

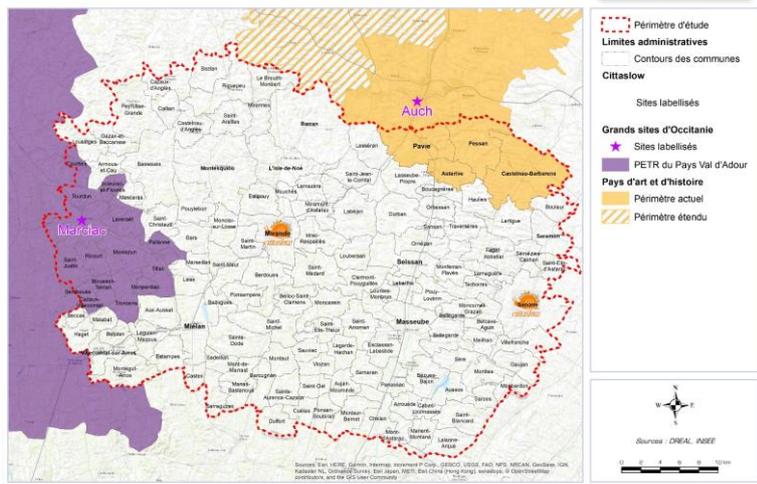


59

Auch et Marciac : Villes-Portes ?

LABEL CITASLOW, PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET GRANDS SITES D'OCCITANIE

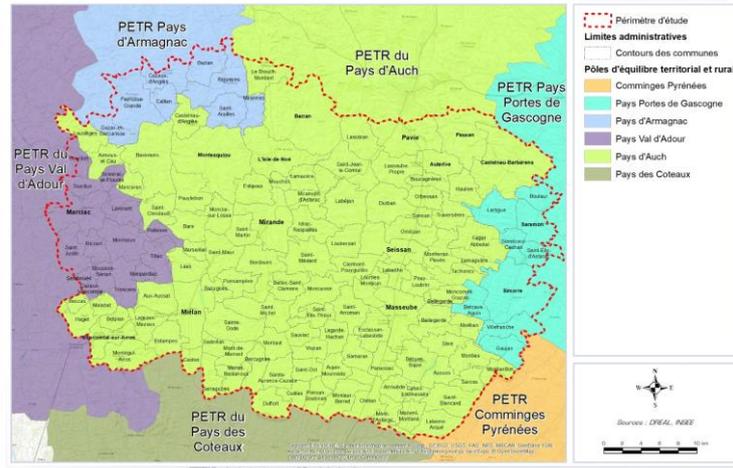
ECOTONE
recherche et environnement



60

PETR

PÔLES D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)



61

Vers un Parc Naturel Régional *Astarac*



4. Poursuite de la démarche

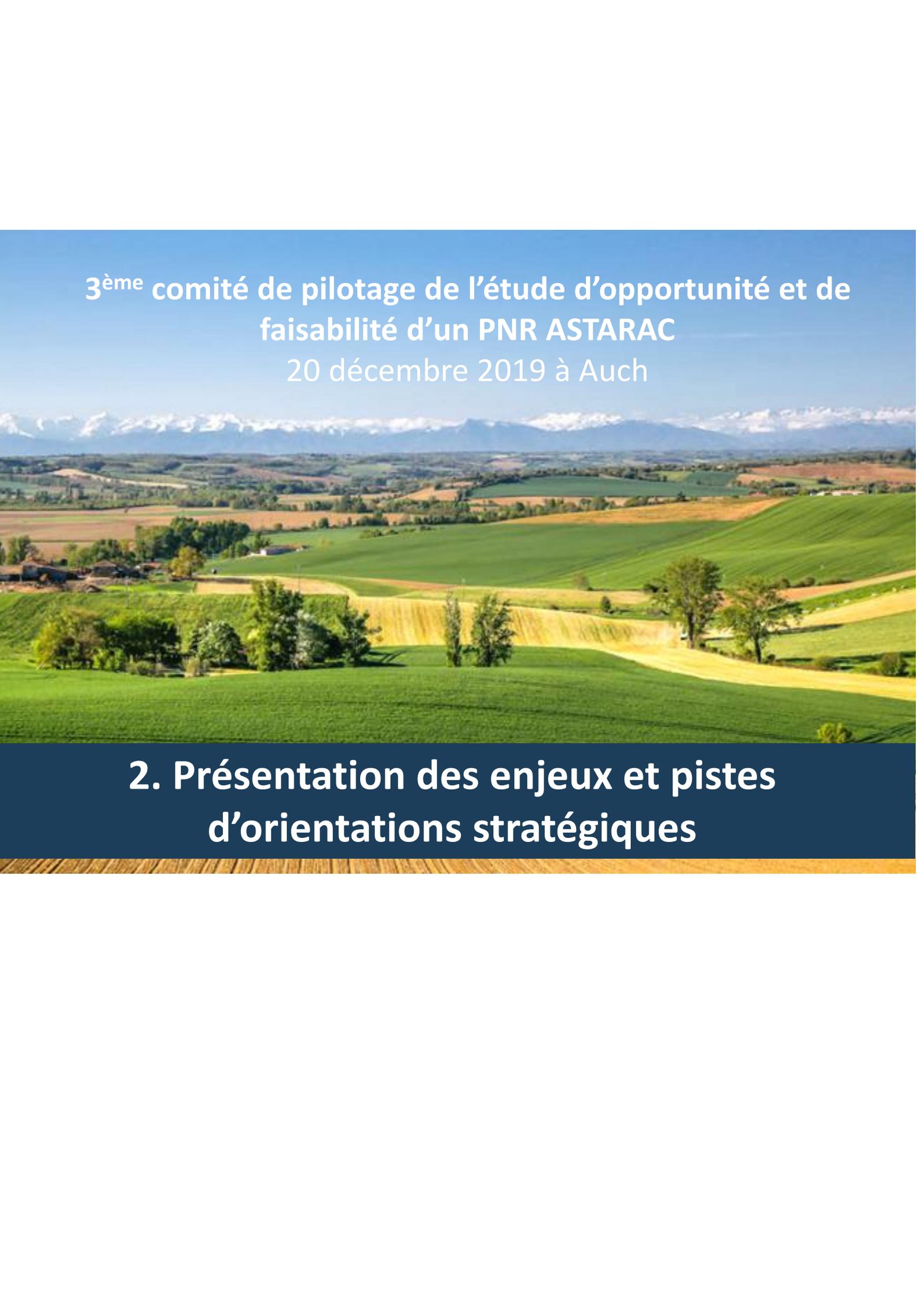
Prochaines étapes

- Mise en débat des scénarii de périmètre, analyse de l'opportunité d'un PNR par rapport aux autres outils, et travail sur la gouvernance
 - **Copil n° 4 (février 2020)** : Opter pour un périmètre, présentation de l'analyse des autres outils de développement possibles et de la plus-value/pertinence de l'outil PNR, préparation de la candidature

- Finalisation des travaux
 - **Copil n° 5 (juin 2020)** : Valider l'étude de faisabilité et les modalités de dépôt de la candidature

63





3^{ème} comité de pilotage de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR ASTARAC
20 décembre 2019 à Auch

2. Présentation des enjeux et pistes d'orientations stratégiques

6 enjeux

La reconnaissance et la préservation des richesses écologiques et paysagères de l'Astarac

Des ressources naturelles (sol, eau, bois...) préservées dans un contexte de changement climatique

Les patrimoines, moteur d'une économie touristique durable

Le patrimoine bâti, d'une architecture traditionnelle à une filière d'avenir pour un habitat de qualité

La qualité patrimoniale des productions agricoles et forestières, source de valeur-ajoutée

Identité et richesses de l'Astarac, facteurs de lien social et d'attractivité

6 orientations stratégiques

1- Relier des patrimoines préservés et restaurés

- Restaurer les fonctionnalités écologiques (haies, cours d'eau, zones humides, réseau de mares)
- Mettre en place des mesures de protection de la mosaïque paysagère ou de certains de ses éléments (vieilles forêts, coteaux secs, secteurs à plantes messicoles, mares...)
- Restaurer le patrimoine bâti ancien « pierre/terre/bois » (monuments, habitats, espaces publics, ...)
- Améliorer la gestion du patrimoine forestier
- Entretien du petit patrimoine
- Intégrer les objectifs de préservation des patrimoines dans les documents d'urbanisme

2- Réussir la transition agroécologique

- Promouvoir les systèmes agricoles les plus adaptés au contexte pédoclimatique de l'Astarac
- Développer les pratiques agro-écologiques
- Encourager le maintien de l'élevage et s'appuyant notamment sur le développement des races anciennes
- Valoriser les productions agricoles

3- Porter la responsabilité de tête de bassin

- Jouer un rôle opérationnel fort de mise en œuvre des orientations du SAGE Neste - Rivières de Gascogne
- Faire de la préservation de la ressource en eau (qualité et quantité) une exigence transversale dans toutes les actions mises en œuvre ou soutenues par le Parc

4- Organiser l'économie patrimoniale

- Définir et mettre en œuvre une stratégie touristique basée sur les principes d'un « slowtourisme » qualitatif en s'appuyant sur les patrimoines préservés et restaurés (Cf. 1-)
- Structurer et qualifier une filière locale liée au patrimoine bâti et aux éco-matériaux (biosourcés)
- Développer une filière « énergies vertes » en veillant à une utilisation locale et raisonnée du bois-énergie

5- Renforcer la qualité de vie autour de l'identité Astarac

- Renforcer l'identité de l'Astarac, les liens entre habitants, la vie associative et culturelle
- Maintenir et développer les services à la population
- Développer les services de santé et la santé environnement
- Développer l'offre de mobilité innovante et adaptée au territoire
- Dynamiser les centre-bourgs et développer une politique de l'habitat valorisant le patrimoine bâti et les éco-matériaux (Cf. 4-)

6- Révéler toutes les richesses de l'Astarac

- Améliorer la connaissance des patrimoines
- Sensibiliser et mobiliser les habitants aux richesses territoriales
- Communiquer pour renforcer l'attractivité de l'Astarac

2 principes d'action

Être un territoire d'innovation

- Réaliser et promouvoir des actions expérimentales
- Faire du PNR le territoire « pilote » pour la mise en œuvre des politiques de préservation des patrimoines et de développement durable du Département

Agir en cohérence et complémentarité avec les autres acteurs

- Devenir « l'opérateur » commun des Communautés de Communes pour la mise en œuvre de certaines de leurs compétences (pas de doublon dans les interventions mais des interventions clairement réparties)
- Structurer les coopérations avec le Grand Auch « Grand Site d'Occitanie » (et Marciac en fonction du périmètre retenu) dans une logique d'intérêts réciproques
- Favoriser l'engagement des communes dans la réalisation des actions relevant de leurs compétences (ex : documents d'urbanisme, restauration du patrimoine bâti et du petit patrimoine...) par la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement
- Capitaliser la connaissance des patrimoines produite par les partenaires

3^{ème} comité de pilotage de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR ASTARAC

20 décembre 2019 à Auch



3. Proposition de scénarii de périmètre

Livret actualisé suite aux décisions du COPIL 3

Rappel

Critère n°2 de classement d'un PNR

« La **cohérence et la pertinence des limites du territoire** au regard de (son) **patrimoine** et de (ses) **paysages** en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés »

Point de vigilance

L'originalité des PNR tient à la définition de leur périmètre sur des critères de cohérence biogéographique et de valeur du patrimoine

La construction d'un périmètre d'un PNR ne repose donc pas sur :

- la volonté d'une commune d'être (ou ne pas être) dans le PNR ;
- l'organisation administrative actuelle (canton, CDC, PETR, ...).

2

Approche méthodologique

- 5 critères principaux quantitatifs :
 - **Paysage d'Astarac** (entité paysagère)
 - Présence de **sites inventoriés pour leur intérêt environnemental** (ZNIEFF, sites Natura 2000, etc.)
 - Présence des **autres éléments favorables à la biodiversité** (prairies, forêts, haies...), qui composent la **mosaïque** paysagère
 - **Réseau hydrographique (sous-bassin versant)**
 - Appartenance historique au **Comté d'Astarac**

- Autres éléments d'analyse qualitatifs pour aider à la décision et établir si besoin plusieurs propositions (scénarii) de périmètre

- Pour chacun des critères étudiés, attribution d'une « note » de « 0 », « 0,5 » ou « 1 » à chaque commune selon qu'elle répond (« 1 ») ou non (« 0 ») ou partiellement (« 0,5 ») au critère de cohérence étudié

3

Approche méthodologique

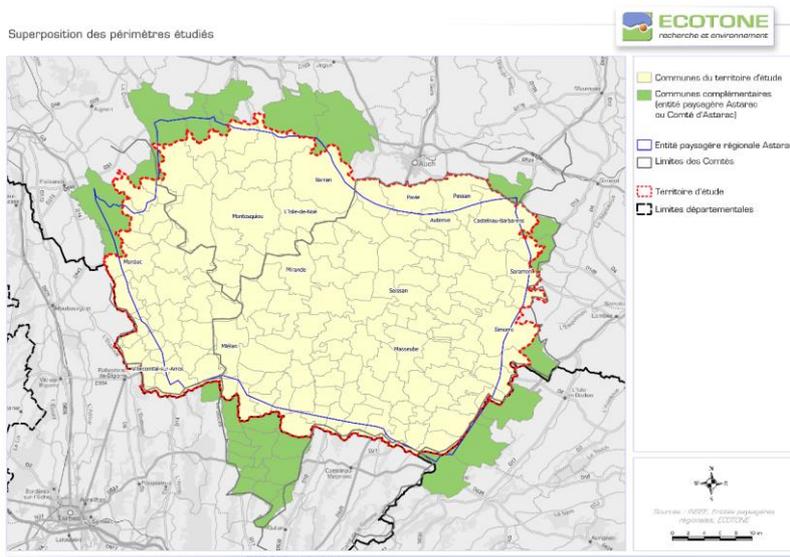
- Deux critères particulièrement importants dans l'analyse de la cohérence du périmètre :
 - **La cohérence paysagère Astarac**, le paysage étant « l'élément identitaire » fort de l'état des lieux, également mis en avant dans les enquêtes
 - **L'appartenance historique au Comté d'Astarac**, critère historique, sur lequel les élus porteurs de la démarche se sont appuyés dès son démarrage

- Périmètre de travail intégrant les communes appartenant à l'entité paysagère Astarac ou étant comprises dans le Comté d'Astarac

4

Approche méthodologique

Superposition des périmètres étudiés



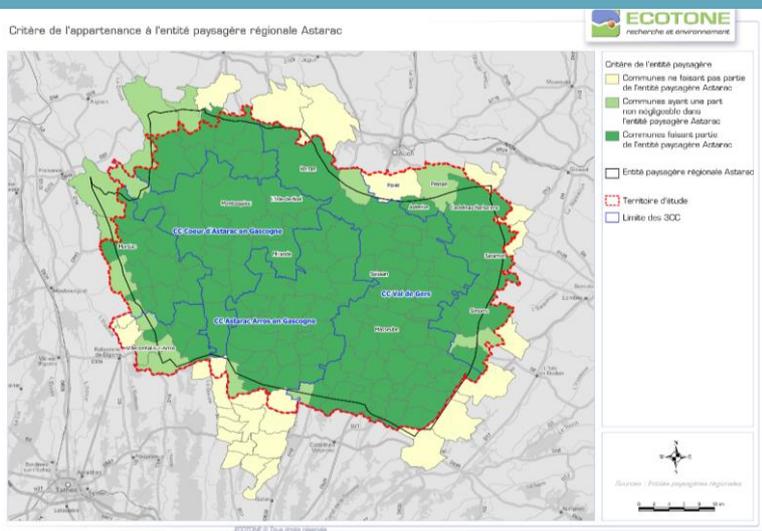
Critère n°1 : Cohérence paysagère Astarac

- Définition du critère : Appartenance à **l'entité paysagère régionale Astarac**, géoréférencée dans l'Atlas régional des paysages de Midi-Pyrénées
- Codage : Fonction de la part du territoire communal compris dans l'entité paysagère régionale Astarac :
 - moins de 10% : codage 0 (notion de limite : communes ne faisant pas partie de l'entité paysagère Astarac)
 - de 10% à 50% : codage 0,5 (notion de transition : communes ayant une part non négligeable dans l'entité paysagère Astarac)
 - plus de 50% : codage 1 (communes faisant majoritairement partie de l'entité paysagère Astarac)

6

1. Cohérence paysagère Astarac

Critère de l'appartenance à l'entité paysagère régionale Astarac

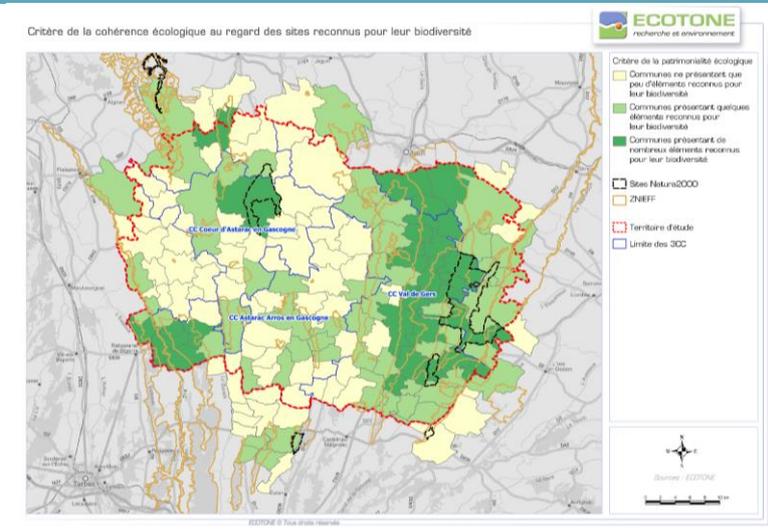


Critère n°2. Cohérence écologique/sites connus pour leur biodiversité

- **Définition du critère** : Présence d'un **site connu/reconnu pour sa biodiversité** (zonages d'inventaires/ réglementaires/de gestion, autres sites connus pour leur biodiversité : ZNIEFF, sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles...)
- **Codage** : Fonction de la part du territoire communal couverte par un site reconnu pour la biodiversité :
 - moins de 10% : codage 0 (communes ne présentant que peu d'éléments reconnus pour la biodiversité)
 - de 10% à 40% : codage 0,5 (communes présentant quelques éléments reconnus pour la biodiversité)
 - >40% : codage 1 (communes présentant de nombreux éléments reconnus pour la biodiversité)

8

2. Cohérence écologique : sites connus pour leur biodiversité



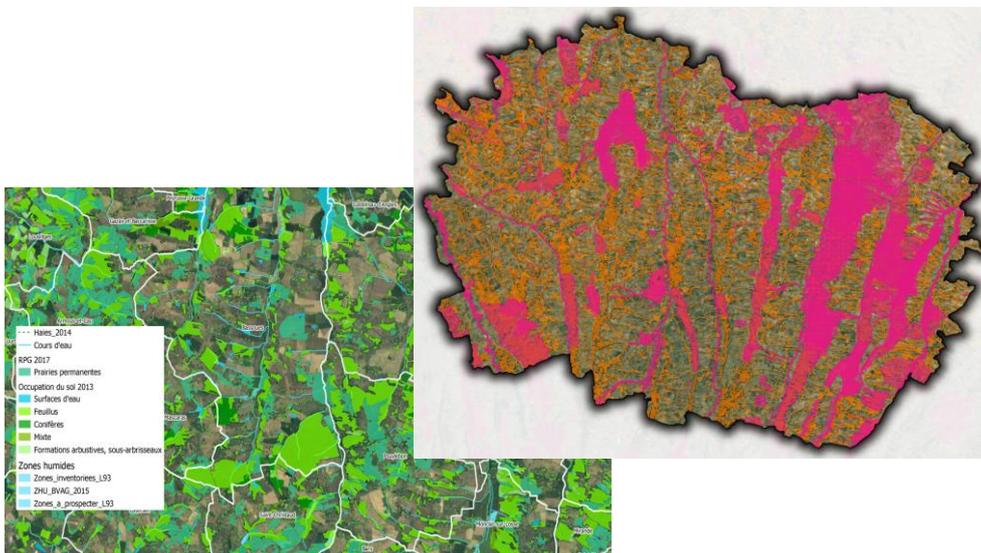
9

Critère n°3. Cohérence écologique : mosaïque paysagère

- **Définition du critère** : Présence **de tout autre élément d'intérêt écologique** non couvert par un zonage d'inventaire ou de protection ou de gestion mais participant à la **mosaïque paysagère**
- **Codage** : Fonction de la part du territoire communal couverte par un site reconnu pour la biodiversité :
 - moins de 10% : codage 0 (communes ne présentant que peu d'éléments reconnus pour la biodiversité) ;
 - de 10% à 40% : codage 0,5 (communes présentant quelques éléments reconnus pour la biodiversité) ;
 - >40% : codage 1 (communes présentant de nombreux éléments reconnus pour la biodiversité)

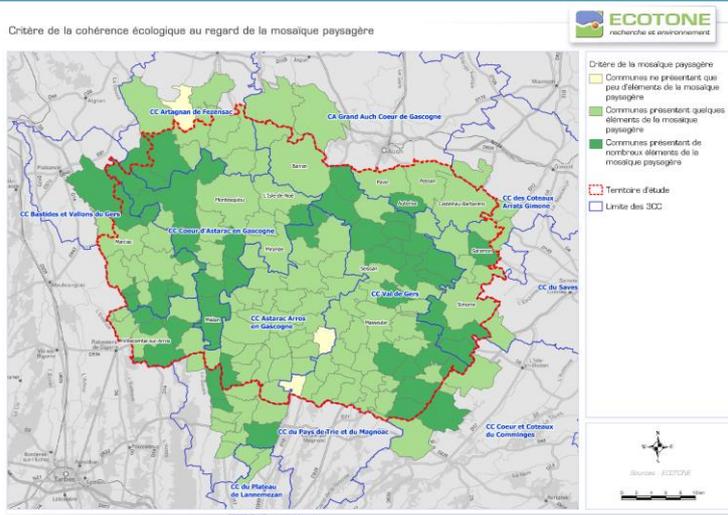
10

3. Cohérence écologique : mosaïque paysagère



11

3. Cohérence écologique : mosaïque paysagère



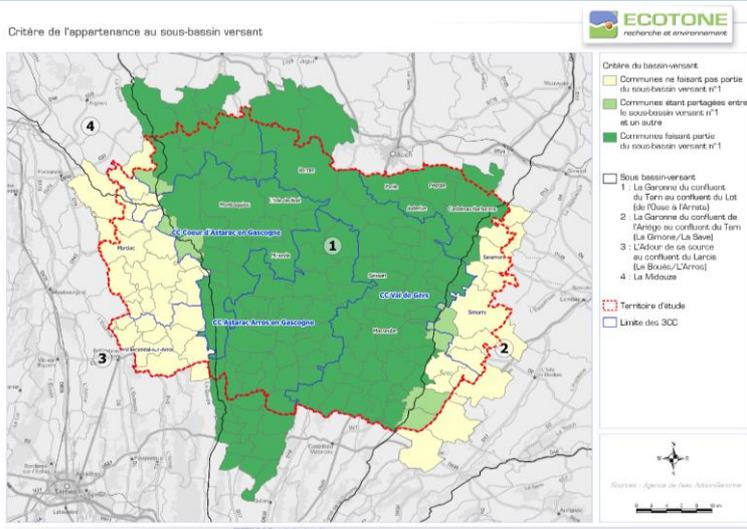
12

Critère n°4. Cohérence hydrographique

- **Définition du critère** : Appartenance au **sous-bassin versant de la Garonne de l'Osse à l'Arrats (du confluent du Tarn au confluent du Lot)**
- **Codage** : Fonction de la part du territoire communal couverte par le sous-bassin versant de la Garonne du confluent du Tarn au Confluent du Lot :
 - moins de 10% : codage 0 (notion de limite : communes faisant partie d'un autre sous-bassin versant) ;
 - de 10% à 50% : codage 0,5 (communes partagées entre le sous-bassin versant de la Garonne du confluent du Tarn au Confluent du Lot et un autre sous-bassin versant) ;
 - >50% : codage 1 (communes majoritairement dans le sous-bassin versant de la Garonne du confluent du Tarn au Confluent du Lot)

13

3. Cohérence hydrographique



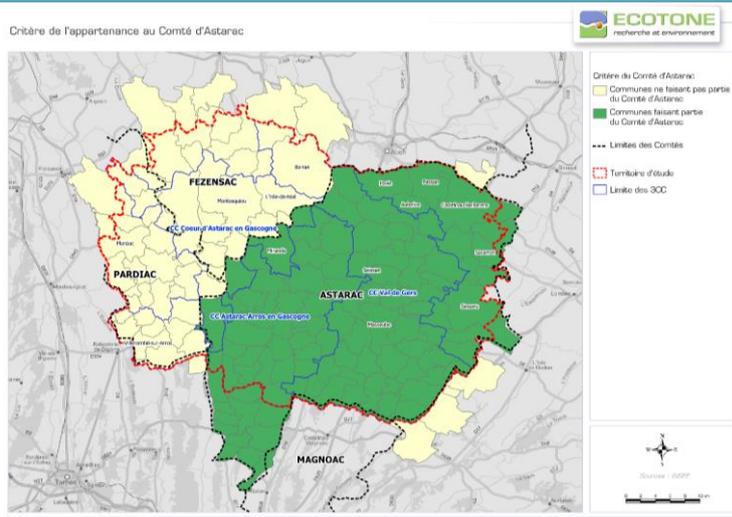
14

Critère n°5. Cohérence historique / Comté d'Astarac

- **Définition du critère** : **Appartenance au Comté d'Astarac au XIII^e siècle** (avant l'intervention royale, qui marque « le début de la lente disparition » du Comté jusqu'en 1511). Ce territoire était sans doute proche de celui du XI^e siècle, suite au détachement du Pardiac et du Magnoac (issu des travaux de thèse de Nicolas GUINAUDEAU)
- **Codage** : Fonction de l'appartenance de la commune au Comté d'Astarac au XIII^e siècle :
 - 1 si la commune est incluse dans ce périmètre
 - 0 si la commune n'est pas incluse dans ce périmètre

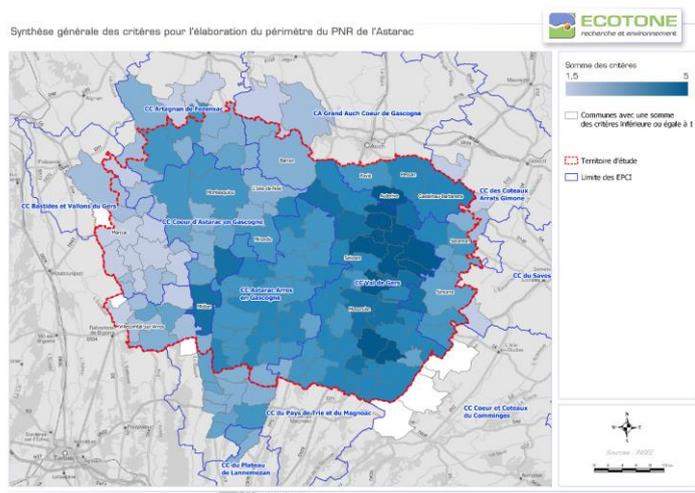
15

5. Cohérence historique / Comté Astarac



6. Synthèse globale et proposition de scénarios de périmètre

- **Addition des 5 critères** (en blanc, communes ayant une somme des critères inférieure ou égale à 1/5)



6. Synthèse globale et proposition de scénarios de périmètre

- **Proposition de 5 scénarios de périmètre** au regard des différents niveaux de cohérence du territoire

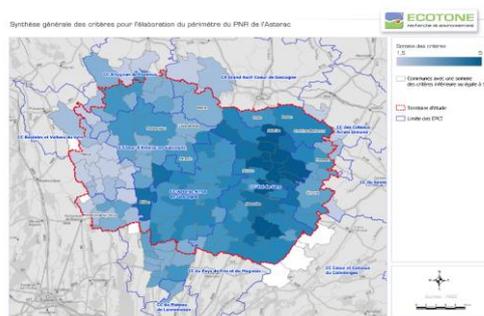
Lors du COPIL, 4 scénarios ont été retenus pour être mis en débat (mentionné sur les diapos suivantes)

2 premiers scénarios « structurants »

fondés sur les deux critères particulièrement importants dans l'analyse :

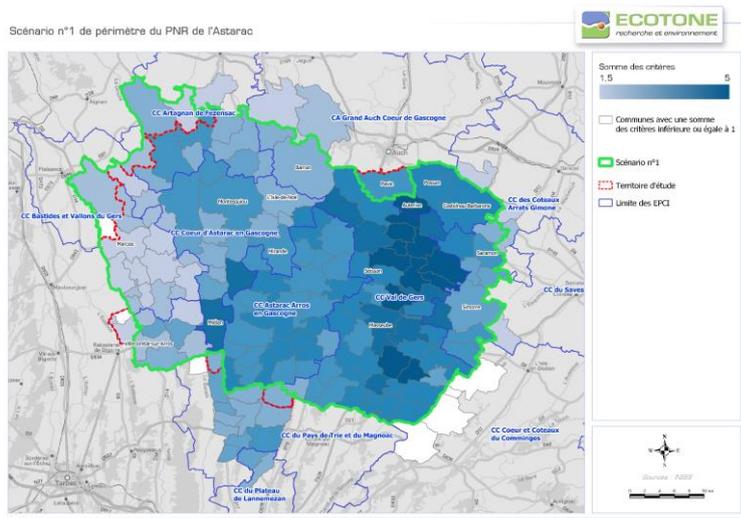
- la cohérence paysagère Astarac
- l'appartenance historique au Comté d'Astarac

3 scénarios « plus réduits » au regard du niveau de cohérence globale pour les 5 critères (*évolution du périmètre au regard de la valeur de cohérence – du bleu clair au bleu foncé sur la carte*)



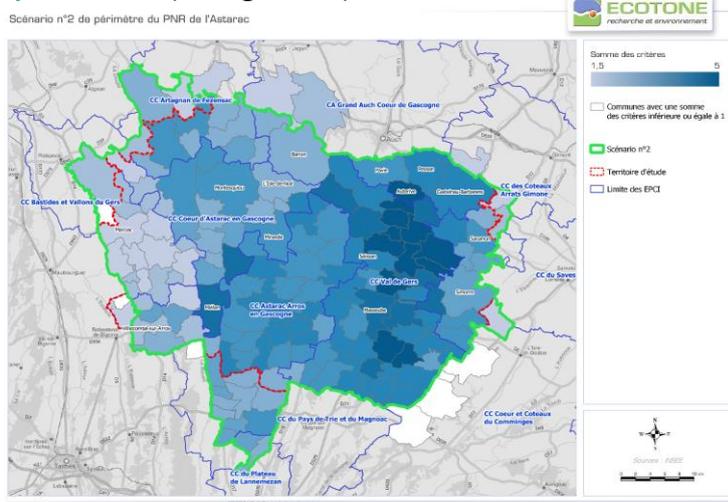
Scénario n°1 – *retenu par le COPIL pour être mis en débat*

- Cohérence paysagère Astarac (codage « 1 » ou « 0,5 »)



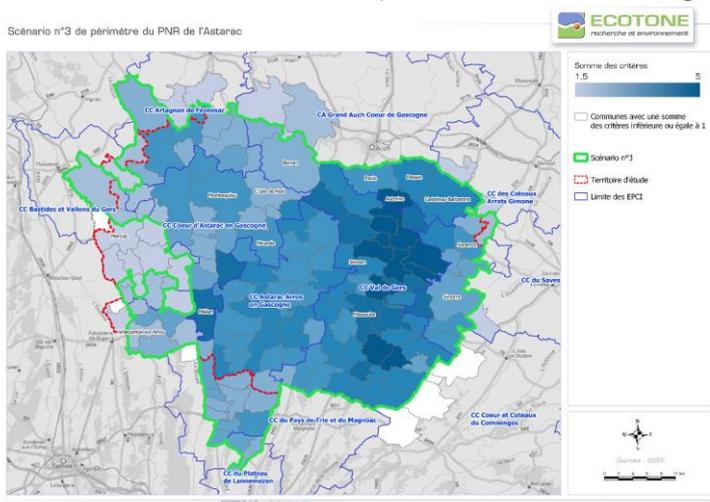
Scénario n°2 – *retenu par le COPIL pour être mis en débat*

- Cohérence paysagère Astarac (codage « 1 » ou « 0,5 ») + cohérence historique Astarac (codage « 1 »)



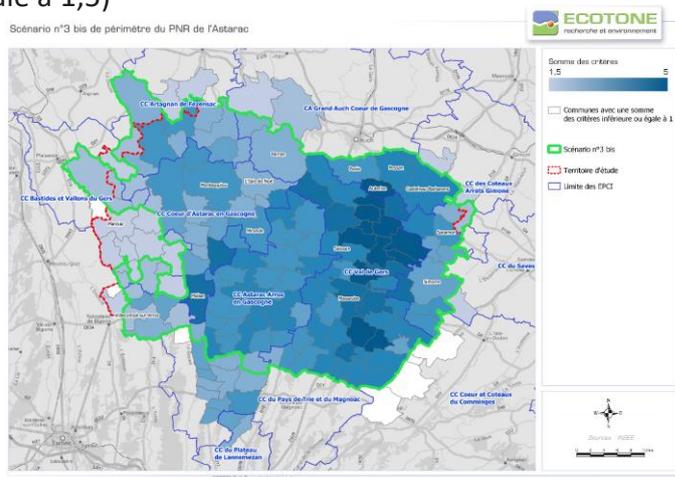
Scénario n°3 – *retenu par le COPIL pour être mis en débat*

- Scénario n°2 SANS les communes présentant la plus faible cohérence totale des 5 critères (somme inférieure ou égale à 1,5)



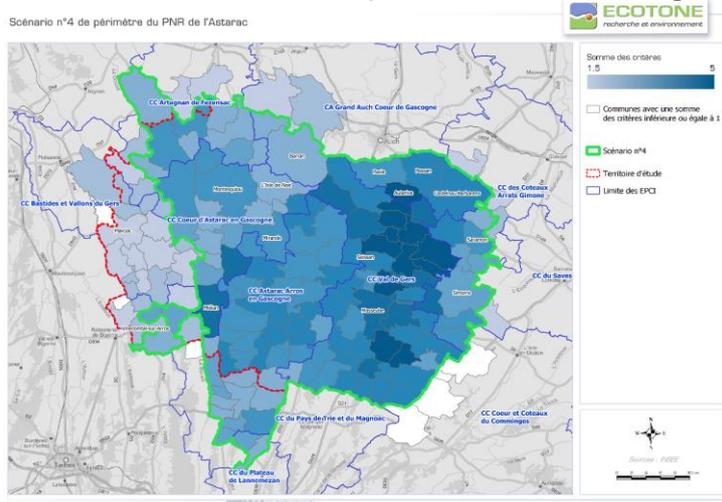
Scénario n°3 bis – *ajouté par le COPIL pour être mis en débat*

- Scénario n°1 Entité Paysagère SANS les communes présentant la plus faible cohérence totale des 5 critères (somme inférieure ou égale à 1,5)



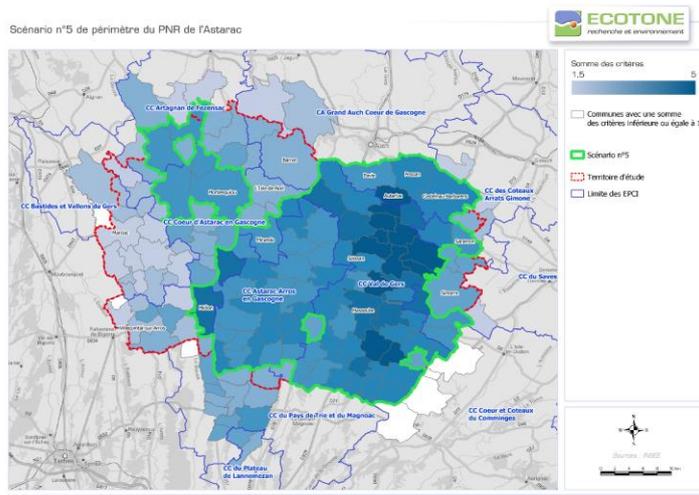
Scénario n°4 – *NON retenu par le COPIL*

- Scénario n°2 SANS les communes présentant une faible cohérence totale des 5 critères (somme inférieure ou égale à 2)



Scénario n°5 – *NON retenu par le COPIL*

- Scénario n°2 SANS les communes qui ne présentent pas une forte cohérence totale des 5 critères (somme inférieure ou égale à 3)



7. Rappel des étapes de l'étude au sujet du périmètre

- **Proposition de scénarii de périmètre au COPIL n°3 du 20/12**
 - Validation des scénarii de périmètre à mettre en débat sur le territoire (Le COPIL peut valider les 5 proposés, choisir dès ce stade d'en abandonner 1 ou 2, en proposer de nouveaux)

- **Mise en débat des scénarii de périmètre au sein de chaque Communautés de Communes (janvier)**
 - Présentation des scénarii de périmètre aux communes concernées dans le cadre des conseils communautaires ou bureaux des maires de l'Entente et des autres communautés concernées selon la configuration. Il ne s'agira pas de « choisir » un scénario mais de collecter des expressions des élus afin d'alimenter le choix d'un périmètre « optimal »

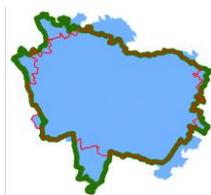
- **COPIL n° 4 (17 février à 17h à Mirande)**
 - Validation du périmètre retenu pour la candidature

Scénarii de périmètre de projet mis en débat

N°1



N°2



N°3



N°3 bis



RAPPEL : périmètre de PNR = critères de cohérence biogéographique et de valeur du patrimoine

Autres indicateurs qualitatifs d'aide à la décision

■ 4 indicateurs

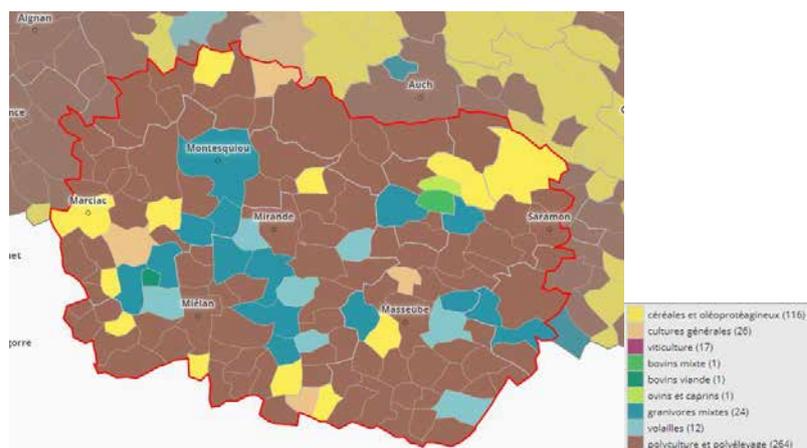
- Orientation technico-économiques (OTEX)
- Adhésion des communes au projet de PNR
- Présence de la terre crue
- Patrimoine culturel historique

+ carte de contexte administratif (PETR, SCOT, ...)

27

OTEX

■ Carte basée sur le RA2010 :



28

OTEX

- Carte fournie par la CA32, basée sur typologie Inosys :



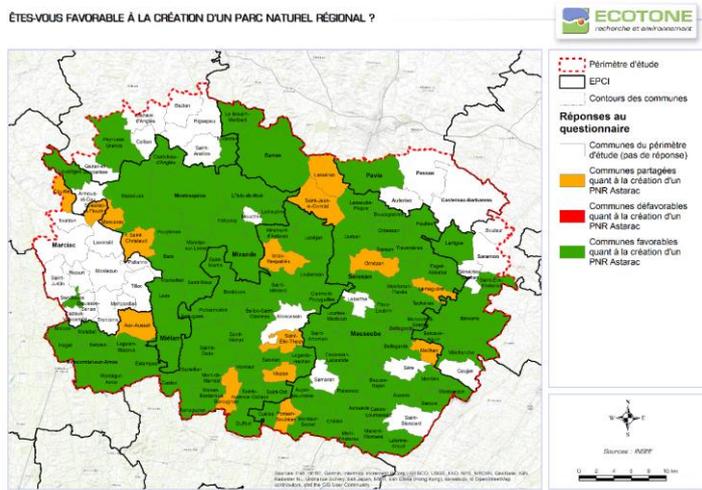
29

Adhésion des communes au projet de PNR

- Définition du critère** : Réponse à la question « Êtes-vous favorable à la création d'un Parc Naturel Régional en Astarac ? » dans l'enquête commune.
- Codage** : fonction de la réponse au questionnaire :
 - Commune n'ayant pas répondu : « blanc » ;
 - Commune ayant répondu « oui » : 1 ;
 - Commune ayant répondu « je ne sais pas » : 0,5 ;
 - Communes ayant répondu « non » : 0.

30

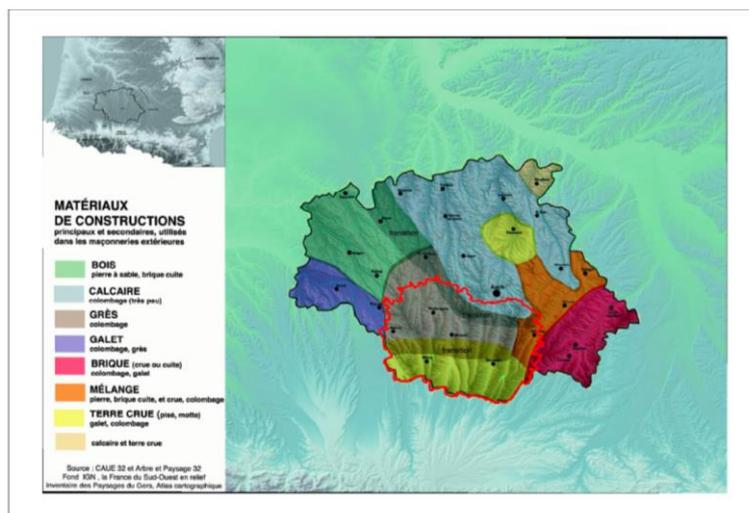
Adhésion des communes au projet de PNR



D'autres communes ont fait part de leur avis favorable après la clôture de l'enquête communes

31

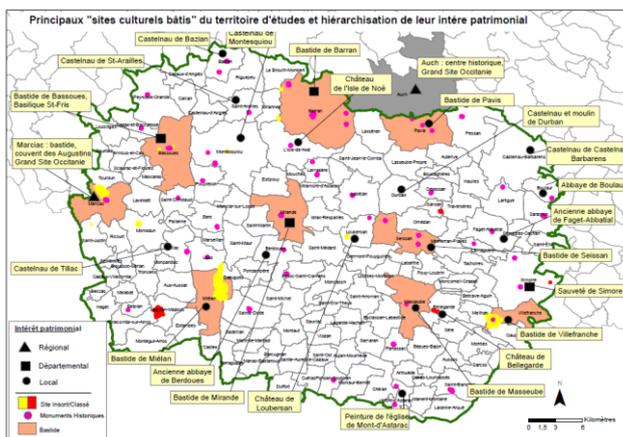
Importance de la terre crue



32

Patrimoine culturel bâti

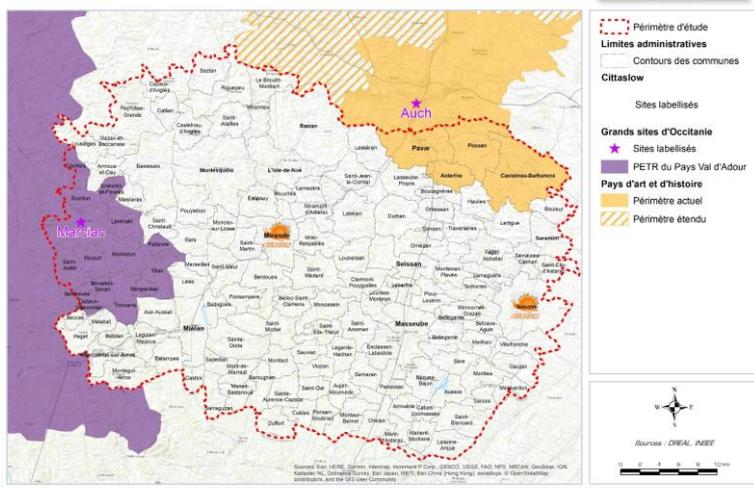
- Carte établie à partir des données d'inventaire et hiérarchisation à dire d'expert



33

Auch et Marciac : Villes-Portes ?

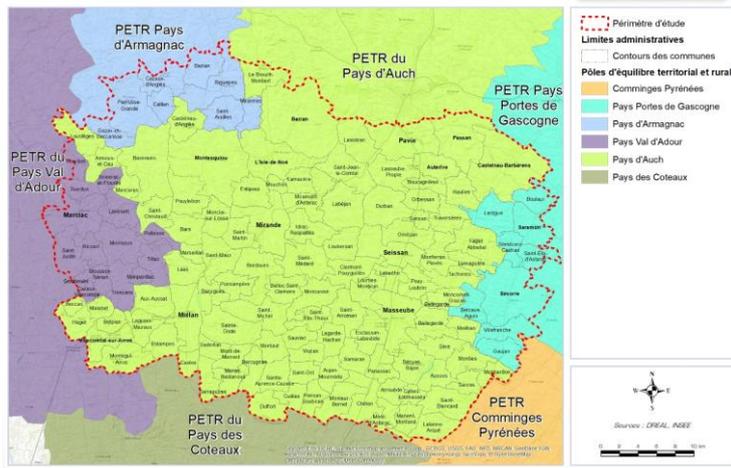
LABEL CITTASLOW, PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET GRANDS SITES D'OCCITANIE



34

PETR

POLES D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)



COMPTE RENDU

4^{EME} COMITE DE PILOTAGE – 17 FEVRIER 2020

- Lieu de la réunion : Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, **Mirande**
- Participants : voir feuille d'émargement en annexe
- Rappel de l'ordre du jour

1. Introduction de la réunion
2. Analyse et orientations pour la définition du périmètre
3. Analyse de la pertinence et de la plus-value de l'outil PNR et autres outils envisageables
4. Calendrier et poursuite de la démarche

- Documents joints
 - Présentation ppt référencée PR-PNR Astarac_COPI4_VF

Prochaines réunions du Comité de pilotage

Copil 5 le 25 mai à 14h30

Copil 6 le 15 juin à 14h30

Introduction de la réunion

Les Présidents des 3 Communautés de Communes de l'Entente, M. Fanton, M. Rivière et Mme Salles ont tour à tour pris la parole pour :

- remercier les participants et en particulier les représentants des Communautés de Communes Côteaux Arrats Gimone, Artagnan en Fezensac, Grand Auch Agglomération, Bastides et Vallons, et des chambres consulaires, qui ont rejoint ce comité de pilotage en décembre, à l'occasion de sa troisième réunion ;
- rappeler la démarche, les étapes réalisées et les travaux restants, qui vont se poursuivre avec le même niveau d'ambition, avec une fin de l'étude d'opportunité et de faisabilité prévue en juin 2020 ;
- réaffirmer l'envie et l'ambition collective de construire cette candidature avec le plus de rigueur possible.

Analyse et orientations pour la définition du périmètre

La présentation par Edouard Mari de la méthode pour développer un argumentaire de cohérence et de pertinence du périmètre a été suivie d'un temps de débat.

- Élu : Au regard des limites de l'entité paysagère Astarac pourquoi avoir intégré Pavie et pas Lussan et les petites communes qui sont à la marge de cette entité ?

Réponse (Edouard Mari) : L'intersection avec l'entité paysagère relève parfois de « l'épaisseur du trait ». On a aussi voulu donner du sens au territoire d'étude (limite en pointillé rouge) qui inclut Pavie mais pas Lussan. La richesse du patrimoine bâti de Pavie a également été prise en compte, comme évoqué au Copil 4. Le choix a été fait de construire la candidature en s'appuyant prioritairement sur le paysage et l'environnement, la richesse culturelle de la commune venant ensuite « en renfort ».

- Elu : Qu'est-ce qu'une commune associée ?

Réponse (Edouard Mari) : Certains syndicats mixtes de PNR ont fait le choix de créer un collège de communes associées. C'est une relation contractuelle pour engager des projets communs avec le parc.

Mme Salles précise que Haget et Beccas, qui sont dans la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne ne sont pas dans le périmètre du fait de la limite naturelle que constitue l'Arros, mais qu'il sera intéressant de leur proposer le statut de communes associées.

M. Rivière souligne qu'il est difficile d'exclure du périmètre des communes situées dans les communautés de communes qui sont à l'initiative de ce projet de PNR. Ce choix doit cependant être fait pour être irrévocables et ne pas fragiliser la candidature.

- Élu : le périmètre pourrait-il découper des communes ?

Réponse (M Rivière) : C'est l'objectif de l'expertise paysagère de rechercher les limites les plus tangibles du périmètre. La question se pose par exemple pour la commune de Lupiac.

Edouard Mari précise cependant qu'on cherchera à éviter autant que possible ce cas de figure.

- M. Frairet, Président de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac demande des précisions sur la méthode de délimitation du périmètre : concernant l'entité paysagère, quelle est la différence entre Saint-Pierre d'Aubézies ou Peyrusse-Vieille avec les communes intégrées dans le périmètre ? Administrativement elles étaient toutes dans la sous-préfecture de Mirande. Quels critères de choix pourrez-vous opposer à ces communes ?

Réponse (Edouard Mari) : La délimitation du périmètre s'appuie sur des données existantes, on utilise ici l'Atlas des Paysages du Gers. C'est sur cette entité paysagère qu'est fondée la cohérence de ce projet de périmètre et non sur des limites administratives. C'est pour cette raison qu'ont été

intégrées dans le projet de périmètre du PNR des communes qui n'étaient pas initialement dans le territoire d'étude.

M. Frairet juge cette étude « purement administrative » et souhaite que le refus d'intégrer dans le périmètre les communes qui en ont fait la demande soit motivé par des éléments concrets dans une logique de territoire.

M. Rivière réaffirme que les considérations politiques n'entrent pas dans le choix du périmètre et que l'Entente n'a jamais souhaité exclure de commune. Sa position est guidée par la volonté de ne pas affaiblir la candidature en restant sur des critères objectifs de qualité patrimoniale et d'analyse paysagère.

- Élu : pourrait-on clarifier les critères de qualification de l'entité paysagère ?

Réponse (Edouard Mari) : il présente les cartes des entités paysagères de l'atlas des paysages Midi-Pyrénées, qui figurent dans l'État des lieux présenté au Copil 2 de novembre, sur lesquelles est fondée l'analyse.

- Madame la Sous-Préfète de Condom conclut qu'il ne semble pas nécessaire d'aller étudier les communes clairement à l'extérieur de l'entité paysagère Astarac.

Analyse de la pertinence et de la plus-value de l'outil PNR et autres outils envisageables

En réaction à la dernière diapositive de cette présentation, qui évoque les solutions à rechercher en cas d'échec de la candidature du territoire au label PNR, M. Rivière réaffirme que le territoire « n'envisage pas la défaite ». Il informe du soutien de la Présidente de Région Carole Delga qui lors de sa visite au marché de Seissan en fin d'année a indiqué avoir pris conscience de ce que représente ce territoire de l'Astarac. L'exemplarité et la force de cette candidature résident dans l'unité de tous les acteurs, collectivités et chambres consulaires avec en particulier l'engagement fort de la chambre d'agriculture.

Mme Salles poursuit en soulignant que ce projet a déjà fait progresser le territoire en amenant les élus à débattre sur des sujets qu'ils n'avaient pas abordés collectivement jusque-là. En tant que Présidente du PETR du Pays d'Auch, elle revient sur les différentes options présentées pour rappeler que ce PETR est récent et fonctionne dans une logique différente des autres, qui ne sont pas dans la même configuration. À titre d'exemple, l'agglomération du Grand Auch poursuit sa propre politique énergétique, ce sujet ne fait pas l'objet d'une approche commune au sein du PETR.

M. Fanton conclut l'intervention des élus de l'Astarac en considérant que si tous étaient au début de l'étude d'opportunité et de faisabilité dans « un pessimisme relatif », l'état d'esprit a basculé vers « un optimisme relatif ». Il y a une forte adhésion au projet, également de la part de la population qui comprend ce que peut apporter un PNR. Ce sera un honneur de ce PNR s'il devient effectivement un laboratoire d'évolution des pratiques agricoles, sujet extrêmement important au regard des évolutions climatiques et en particulier de la question de l'eau. Les résultats de ses travaux pourront être utilisés et rendre service au-delà de l'Astarac, ce qui est une motivation supplémentaire.

La Conseillère régionale Mme Adda excuse l'absence de M. Guilhaumon et réaffirme que la Région est déterminée à accompagner la structuration d'un projet ambitieux sur l'Astarac, quelle que soit l'issue de cette démarche. Elle renouvelle ses félicitations pour cette forte unité.

La Sous-Préfète salue aussi l'unité qui anime ce projet et le travail de l'équipe. En ce qui concerne le périmètre, la méthode lui semble cohérente : se baser sur le paysage et la biodiversité avec « en renfort » les patrimoines culturels.

Sylvie Iris (BE) précise les modalités de l'expertise paysagère qui se fera « à dire d'experts » (il est envisagé de réunir CAUE, CPIE, Arbres & Paysages, ADASEA) et non par des relevés quantitatifs.

Calendrier et poursuite de la démarche

2 nouveaux Comités de pilotage sont programmés :

-**Copil 5 - 25 mai** : validation du périmètre définitif qui sera présenté dans la candidature et choix des modalités de dépôt de candidature

-**Copil 6 - 15 juin** : validation du rapport final qui sera présenté à la Région).

Ces 2 réunions auront lieu à 14h30

Annexe – Feuille d'émargement

LISTE ÉMARGEMENT

Comité de pilotage n°4 du 17 février 2020 de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc naturel régional ASTARAC

NOM	PRÉNOM	COLLECTIVITÉ / ORGANISME	SIGNATURE
LEBEUE	Clair	Chambre d'Agriculture	
ESQUERRE	Sébastien	Chambre d'Agriculture	
SURBADERE	Guy	chambre des Maisons	
BEAUDRAN	Stéphane	Mairie de Miranville	
ORTHOLAN	JEAN JACQUES	MAIRE L'ISLE DE NOE	
Ribolleda	Alain	Mairie de Durban (U.D.G.)	
BARASZ	Olivier	TRAVERSIERES (U.D.G.)	
Pomies	Daniel	Mairie de St Martin AH6	
LOUGE	J. Yac	POYASSAC. (U.D.G.)	
FRAÏRET	Robert	cdc Astarac en F	
BERNARD	Stéphane	Mairie de St Martin cc AAG	
CHABROL	François	Mairie St Eloi d'Astarac	
SERIN	Jacques	Mairie Pateau Ag.	
INEICHEN	Marie-Joséph	Mairie de Villefranche d'Astarac	
LAFFONT	André	Mairie de Simorre	
TRUFFI	Robin	Adjoint Mairie Simorre	
CASTELS	Bernard	Cantel départemental	
PINTO	Patricia	Région Occitanie	
DOUETTE	Richard	Directeur Occitanie	
HICSON	Dominic	cc AAG	
JANVIN	Thérèse	cc A G	
DONEYS	Michel	VP AAG	
GOUILL	Raphaël	SM SCOT de Gascogne	
SENDRAVE	Isabelle	Préfecture 32	
FANTON	Patrice	c Astarac	
SALUS	Delia	cc Astarac Arros	
RIVIERE	François	cc Val de Jous	
ADDA	Fabrice	C. de Jous	



Ordre du jour

1. Introduction de la réunion
2. Analyse et orientations pour la définition du périmètre
3. Analyse de la pertinence et de la plus-value de l'outil PNR et autres outils envisageables
4. Calendrier et poursuite de la démarche



Gouvernance de l'étude

La gouvernance de l'étude

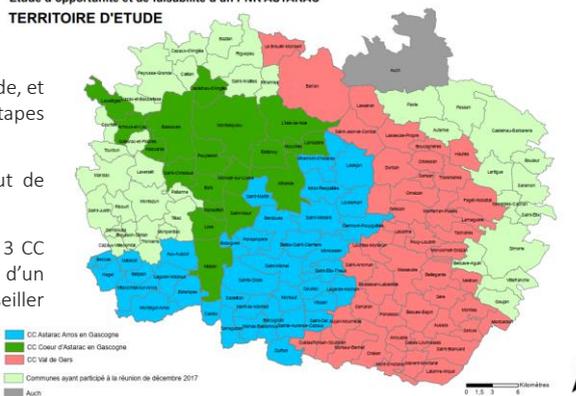
Comité de pilotage

- Définit les orientations principales de l'étude, et valide les documents produits et étapes principales.
- Il s'est réuni à 3 reprises depuis le début de l'étude : le 17/04, le 18/10 et le 20/12
- Composé des Présidents et de 6 élus des 3 CC de l'entente, d'un représentant de l'Etat, d'un conseiller régional et d'un conseiller départemental.

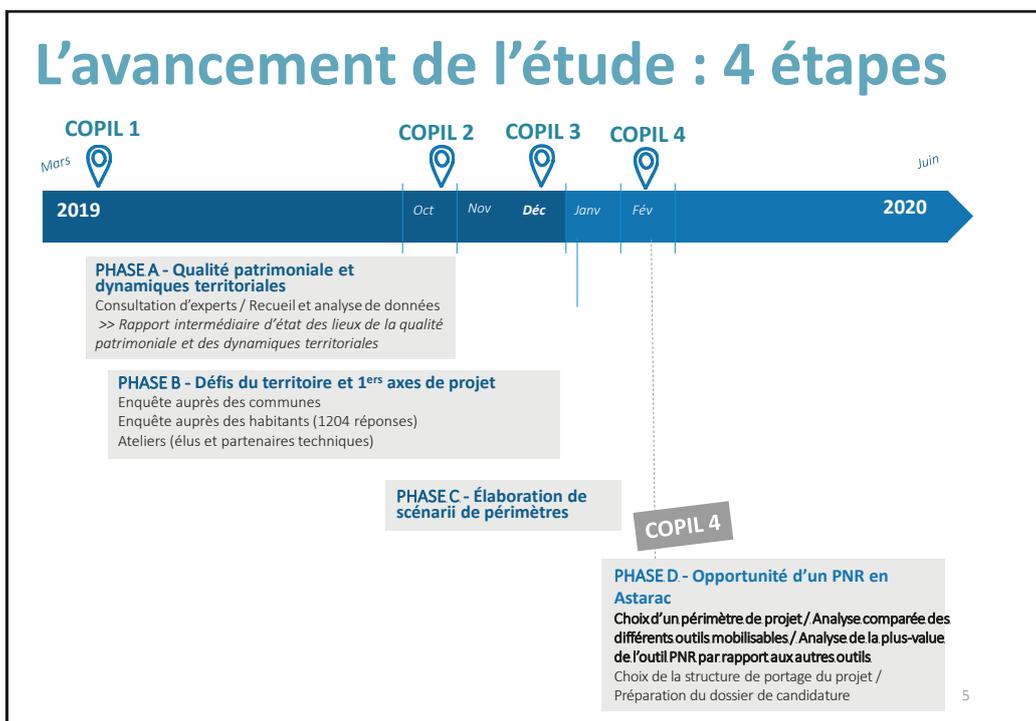
Depuis le copil 3 du 20/12 :

- **Elargissement aux EPCI concernés pour partie par le périmètre d'étude**
- **Association des Chambres Consulaires (CMA, CCI, CA)**

Etude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR ASTARAC
TERRITOIRE D'ETUDE



L'avancement de l'étude : 4 étapes



L'étude d'opportunité et de faisabilité

Construire le dossier de candidature du territoire

L'étude d'opportunité et de faisabilité doit permettre d'apporter des éléments structurés et probants par rapport aux critères de classement des PNR :

- 1- Justifier des **richesses patrimoniales du territoire** pour être un PNR
- 2- Evaluer la **motivation des élus et des acteurs locaux** pour porter un PNR
- ➔ 3- Justifier de la **pertinence et la « plus-value » de l'outil PNR sur le territoire**
- ➔ 4- Définir le **périmètre du projet de PNR** le plus cohérent et pertinent
- 5- Formaliser les **premières orientations** envisagées pour le projet de PNR
- 6- Définir la **structure porteuse** de la candidature (qui va élaborer la Charte)

Le dossier de candidature est ensuite remis pour analyse à la Région Occitanie et à l'Etat, qui se positionneront pour décider ou non d'engager la procédure de création du Parc.



Rappel

Critère n°2 de classement d'un PNR

« La **cohérence et la pertinence des limites du territoire** au regard de (son) **patrimoine** et de (ses) **paysages** en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés »

Point de
vigilance

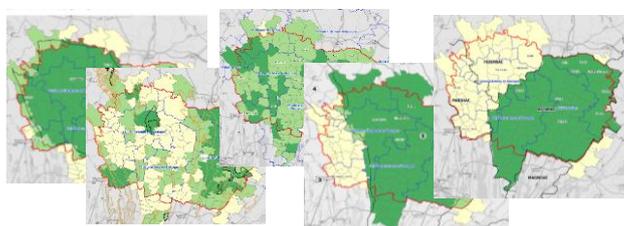
L'originalité des PNR tient à la définition de leur périmètre sur des critères de cohérence biogéographique et de valeur du patrimoine

La construction d'un périmètre d'un PNR ne repose donc pas sur :

- la volonté d'une commune d'être (ou ne pas être) dans le PNR ;
- l'organisation administrative actuelle (canton, CDC, PETR, ...).

Rappel de la méthode « multi-critères » présentées au COPIL du 20/12

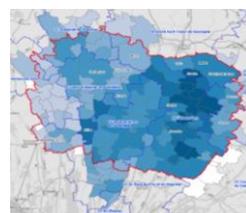
- 5 critères principaux quantitatifs :
 - **Paysage d'Astarac** (entité paysagère)
 - Présence de **sites inventoriés pour leur intérêt environnemental** (ZNIEFF, sites Natura 2000, etc.)
 - Présence des autres éléments favorables à la biodiversité (prairies, forêts, haies...), qui composent la **mosaïque paysagère**
 - **Réseau hydrographique (sous-bassin versant)**
 - Appartenance historique au **Comté d'Astarac**



Notation : 0, 1/2 ou 1 pour chaque critère

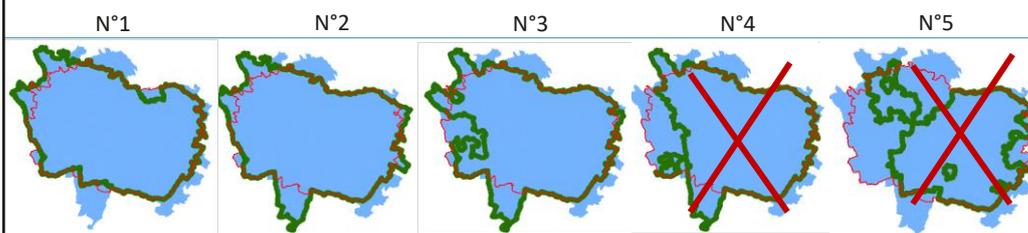


Carte de synthèse



Total : 1,5 à 5

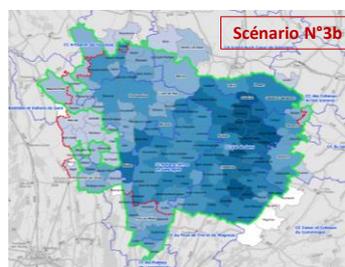
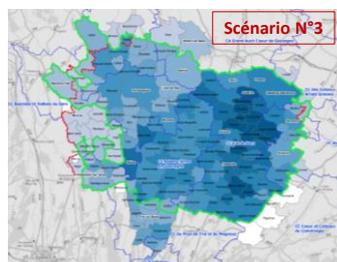
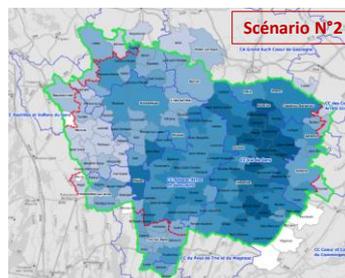
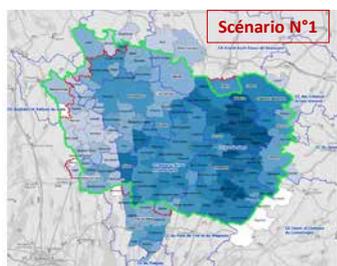
Rappel de la décision du COPIL du 20/12



Elimination de 2 scénarii (n°4 et 5)

Proposition d'un 4^{ème} scénario : le N°3 mais sans les communes des Hautes-Pyrénées

les 4 scénarii de périmètre retenus lors du COPIL du 20/12/19 et mis en débat sur le territoire

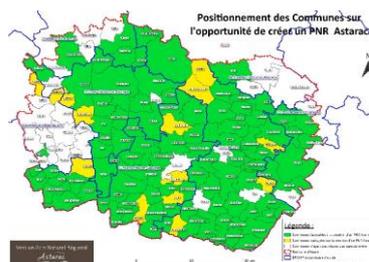


11

les 4 scénarii de périmètre retenus lors du COPIL du 20/12/19 et mis en débat sur le territoire

Résultat de la « mise en débat sur le territoire »

- exigence d'un périmètre qui soit irréprochable sur le plan de la cohérence paysagère et patrimoniale
- volonté partagée de s'appuyer sur l'entité paysagère Astarac
- un intérêt d'associer les communes des Hautes-Pyrénées
- une inquiétude de proposer un périmètre avec, en son sein, des communes qui n'ont pas suffisamment fait part de leur intérêt par rapport au PNR à ce stade

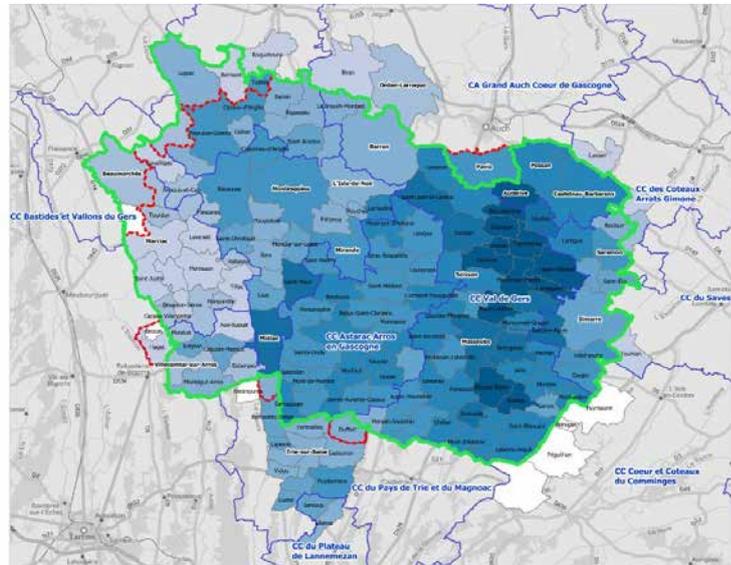


12

Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

Retenir le scénario n°1 mais en l'ajustant ...

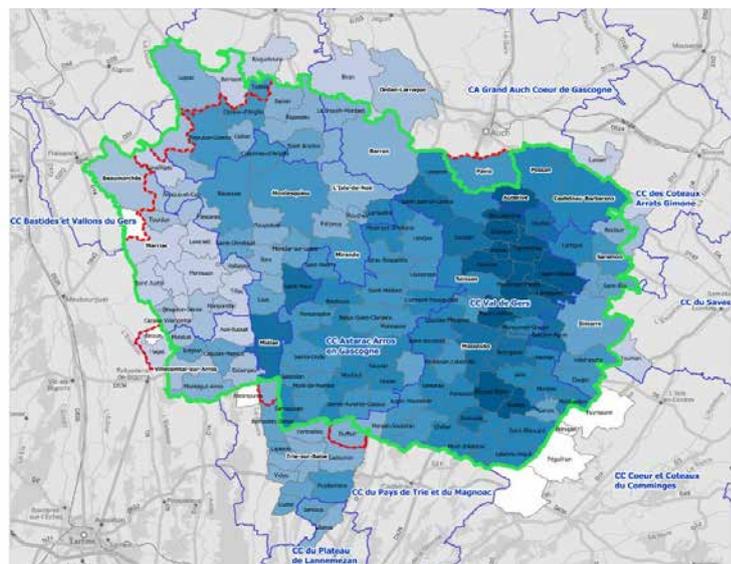
- le plus cohérent et pertinent au regard du critère n°2 de classement des PNR et notamment sur le plan de sa **cohérence avec l'entité paysagère Astarac**



Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

Retenir le scénario n°1 mais en l'ajustant ...

- La cohérence paysagère du périmètre ainsi défini constitue sans doute un des **points forts de la candidature du PNR Astarac**

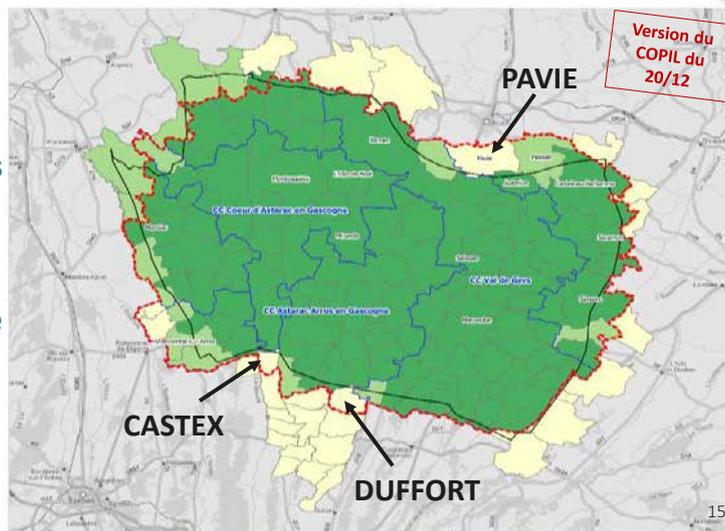


Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

Retenir le scénario n°1 mais en l'ajustant ...

- en prenant en compte **toutes les communes du territoire d'étude concernées par l'entité paysagère Astarac**, même pour une petite partie

Carte d'appartenance des communes à l'entité paysagère Astarac

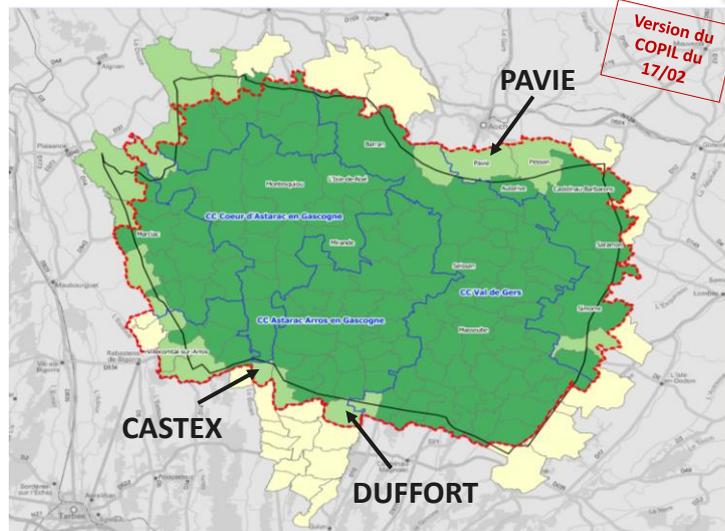


Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

Retenir le scénario n°1 mais en l'ajustant ...

- en prenant en compte toutes les communes du territoire d'études, qui sont concernées par l'entité paysagère Astarac

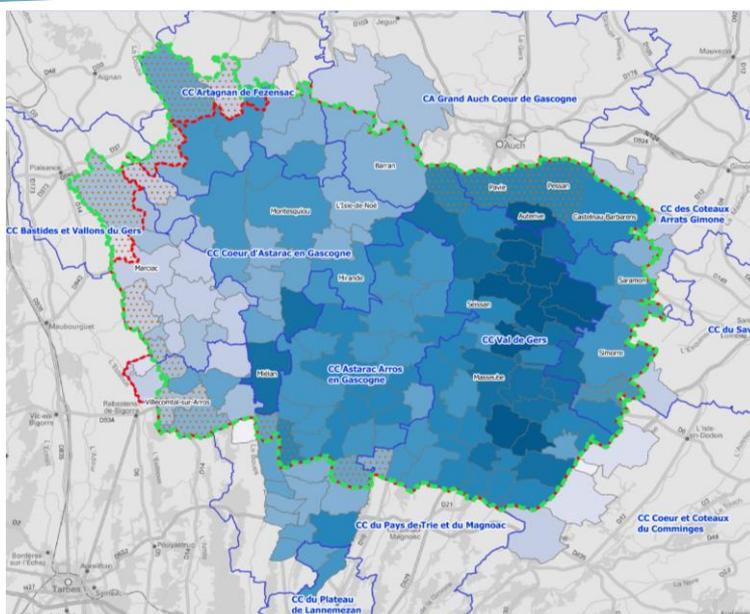
Carte d'appartenance des communes à l'entité paysagère Astarac



Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

... et sans le considérer comme définitif

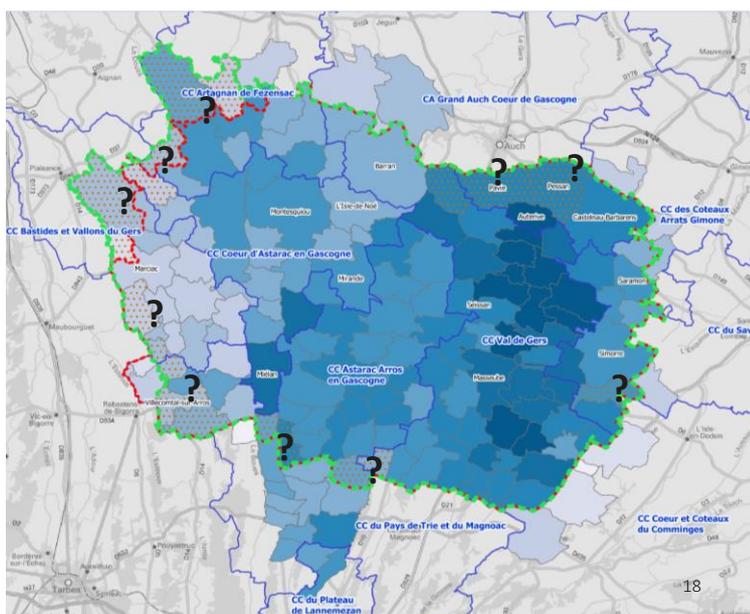
- réaliser une expertise paysagère et patrimoniale sur les «marges» afin de renforcer la cohérence des limites



Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

... et sans le considérer comme définitif

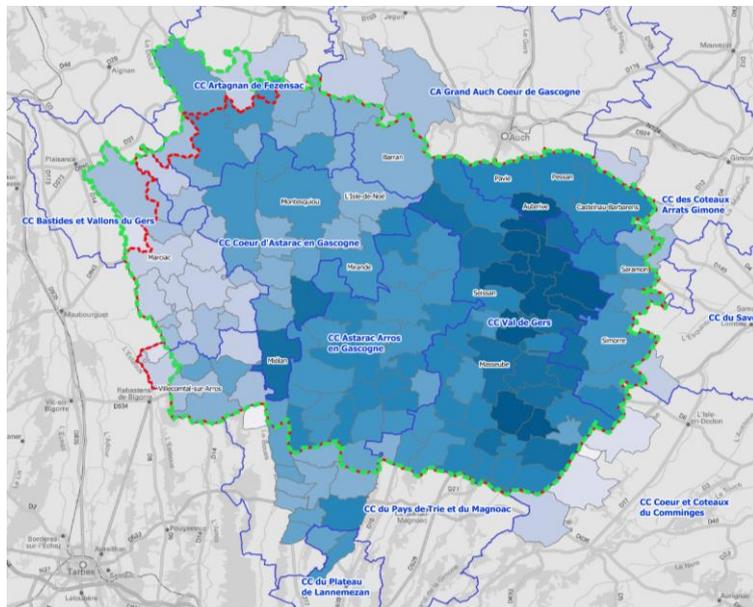
- les résultats de l'expertise paysagère et patrimoniale pourront conduire à maintenir les communes concernées dans le périmètre ou les retirer



Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

... et sans le considérer comme définitif

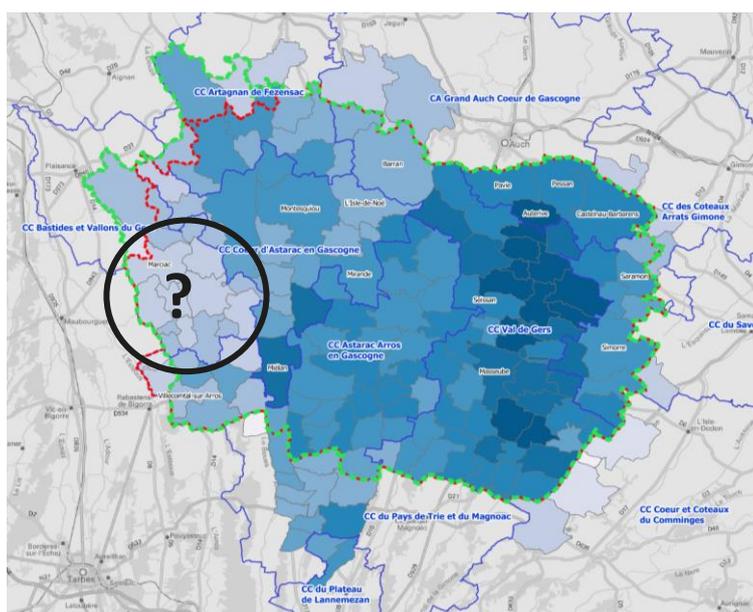
- engager la concertation avec les élus et les socio-professionnels du Pardiac (sentiment d'appartenance, identité, motivation / PNR, articulation avec les outils...)



Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

... et sans le considérer comme définitif

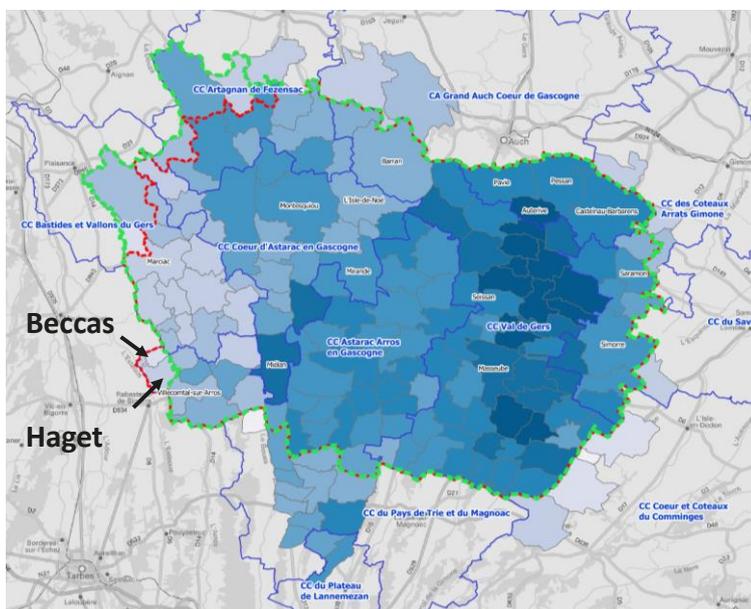
- les résultats de la concertation avec les élus pourront conduire à **maintenir toute ou partie des communes du Pardiac (ou toutes les retirer)**



Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

Proposer à Beccas et Haget le statut de « commune associée »

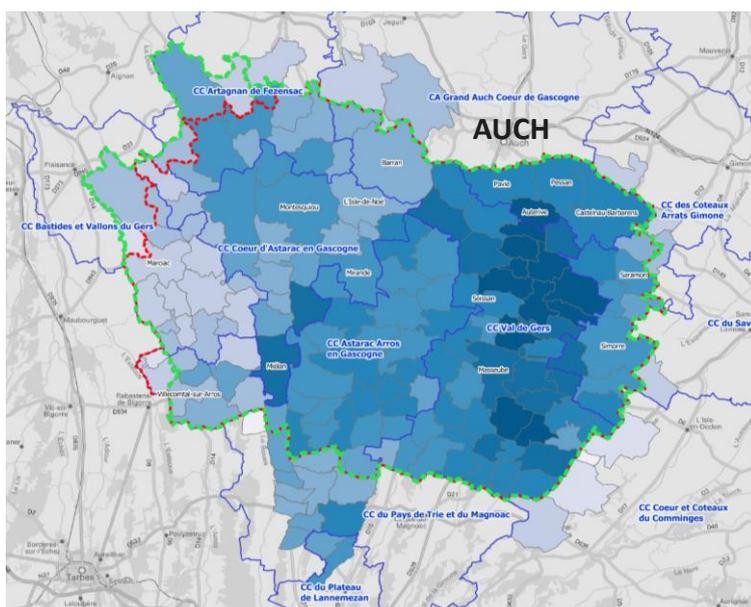
- leur territoire n'est pas du tout concerné par l'entité paysagère Astarac (elles ne peuvent pas être dans le périmètre)



Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

Proposer à Auch le statut de « Ville-Porte du PNR Astarac »

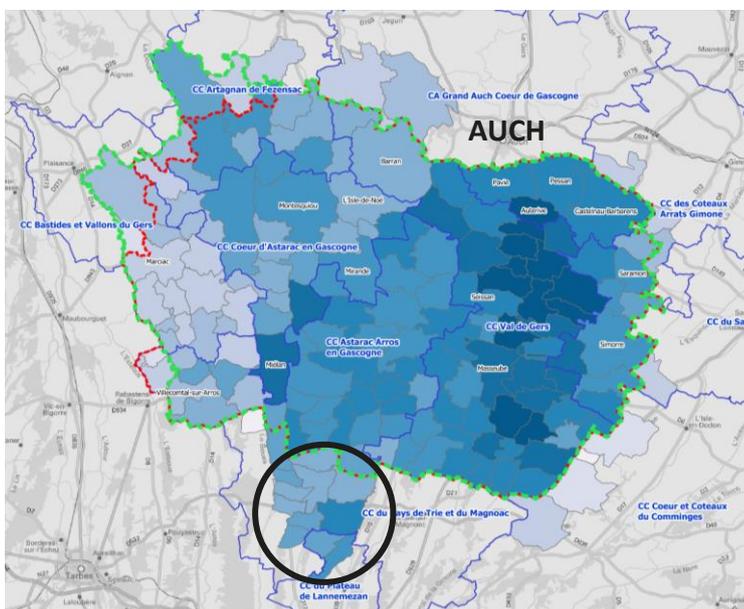
- afin de favoriser une complémentarité et un équilibre entre « la ville et la campagne » et la gestion durable des échanges entre ces zones



Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

Envisager de proposer aux communes des Hautes-Pyrénées le statut de « commune associée »

- peut-être dans un 2ème temps de la démarche et au travers de projets communs (terre-crue, ...)

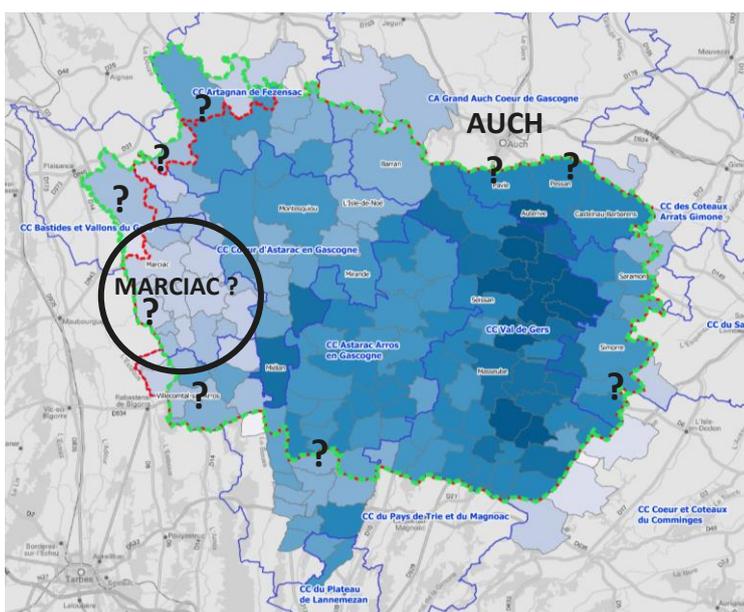


Proposition d'orientations pour le COPIL du 17/02

Valider le périmètre définitif lors d'un prochain COPIL (mai ou juin)

- une fois l'expertise paysagère et patrimoniale « des marges » réalisées et la concertation avec le Pardiac aboutie

(pouvant amener à proposer à Marciac le statut de « Ville-Porte »)



La démarche

1. Obtention du label **PNR** → Quelle articulation avec l'organisation territoriale existante?
2. Quelles alternatives au PNR pour porter le projet de territoire?
3. Quelle plus-value pour le territoire des différentes options?
4. Conclusion

27

- 
1. Obtention du label **PNR** → Quelle articulation avec l'organisation territoriale existante?
 2. Quelles alternatives au PNR pour porter le projet de territoire?
 3. Quelle plus-value pour le territoire des différentes options?
 4. Conclusion

28

Un Syndicat mixte de PNR est créé

- Membres du **SM PNR** : Région, Département, communes et intercommunalités concernées en tout ou partie.
Peut être « ouvert élargi » à des représentants socioprofessionnels (chambres consulaires) et des établissements publics.
- Un **budget de fonctionnement** : participations statutaires des membres & contribution du Ministère de l'Environnement
- Une **équipe** pour mettre en œuvre la charte
- Bénéficie de la politique PNR de la Région (actuel **Contrat de parc**) pour mettre en œuvre des actions

En Occitanie le budget total moyen d'un PNR est d'environ 1,8 M€ dont 1,2M € de fonctionnement, pour une équipe d'une vingtaine de personnes

29

Le PNR se superpose aux PETER

- PETER du Pays d'Auch : 72% du territoire d'étude
- 3 autres PETER concernés

Chaque PETER est porteur d'un contrat territorial

La politique PNR (CP) se superpose à la politique PETER (CT) : elle vient « en plus ».

Une commune peut être dans un PNR et dans un PETER.



La loi Biodiversité de 2016, confie au PNR la mission **de mettre en cohérence les politiques publiques sur son territoire**

30

Quelle articulation avec le PETER du Pays d'Auch?



Le PETER du Pays d'Auch

- Créé en avril 2015 : CA du Grand Auch Cœur de Gascogne et 3 CC d'Astarac
- Une équipe restreinte (2,6 ETP)
- Une cotisation des CC de 1,5 €/hab
- Un rôle de Plateforme de contractualisation : Contrat territorial (Région, Département), contrat de ruralité (État), LEADER

→ Avec la création du PNR, compte tenu de l'importance de la zone de recouvrement et du rôle ciblé de ce PETER, la question de son maintien se pose.

31

Quelle articulation avec le PETER du Pays d'Auch?

Option 1

Maintien du PETER du Pays d'Auch

- Il **porte le contrat territorial pour l'agglomération et les 3 CC d'Astarac**
- Le PNR en est co-signataire
- Des **règles d'articulation** sont définies pour garantir la cohérence :
 - **Décroisement** des projets selon les thématiques
 - **Croisement** des projets qui sont dans les deux Contrats mais selon des modalités différentes
 - **Synergie** des projets dans un programme d'action commun

Option 2

Disparition du PETER du Pays d'Auch

- En plus du contrat de Parc qu'il porte sur tout son territoire, le PNR **porte un contrat territorial pour les 3 CC d'Astarac**
- les **3 CC d'Astarac cofinancent** ce contrat territorial
- L'agglomération d'Auch contractualise de son côté avec la Région

32

Quelle articulation avec le PETR du Pays d'Auch?

Conclusion

- L'**option 2** est plus simple en termes d'organisation territoriale et renforce le PNR qui porte un contrat territorial sur 72% de son territoire
- Mais un fonctionnement à mettre en place pour maintenir le lien privilégié entre l'Astarac et l'agglomération d'Auch



Proposition de privilégier l'option 2 dans le dossier de candidature avec Auch ville-porte et une participation de l'agglomération dans le SM PNR

33

Quelle articulation avec les autres PETR ?

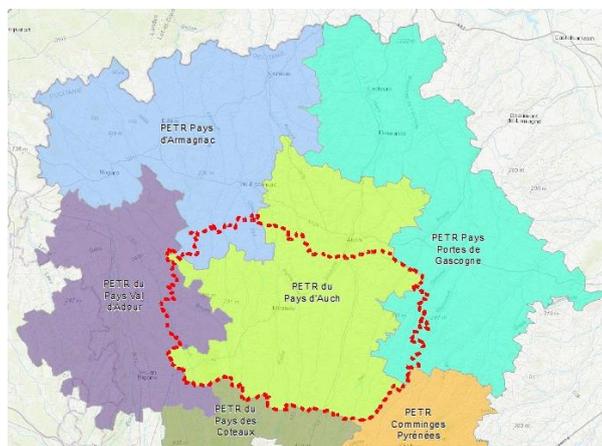
- 3 autres PETR concernés
- Chaque articulation est « unique » compte-tenu de :
 - la taille/nature du futur espace « partagé » entre le PNR et le PETR



34

Quelle articulation avec les autres PÉTR ?

- 3 autres PÉTR concernés
- Chaque articulation est « unique » compte-tenu de :
 - la taille/nature du futur espace « partagé » entre le PNR et le PÉTR
 - la place du PNR au regard du « positionnement propre » du PÉTR à l'échelle régionale et départementale



35

Quelle articulation avec les autres PÉTR ?

- Analyse documentaire
- Entretien téléphonique avec les Directeurs des PÉTR
- Expertise des enjeux d'articulation



Etat des lieux et organisation des PÉTR :

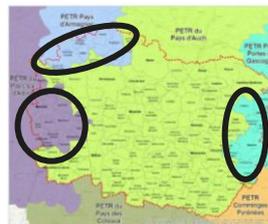
- Des territoires structurés et organisés
- Des stratégies de développement durable formalisées dans un projet de territoire, voire un SCOT
- Des politiques environnementales, paysagères, énergétiques et culturelles engagées de longue date
- Des équipes d'ingénierie déployées sur le territoire (6 à 8 ETP) dans plusieurs domaines : tourisme, culture, transition écologique, mobilité, urbanisme, alimentation territoriale, ...
- Une cotisation des CC de 3 à 4,2€ / hab

36

Quelle articulation avec les autres PETR ?

Enjeux d'articulation et de positionnement PNR/PETR :

- **Le scénario 1 du périmètre PNR est jugé cohérent**
- La « plus-value » d'un PNR est perçue par certains mais reste à identifier par d'autres
- Le chevauchement de périmètre peut être un facteur de « confusion », voire de « déstabilisation »
- **La complémentarité des missions entre le PNR et le PETR sur l'« espace partagé » est une attente forte**
- La volonté de certains de développer les coopérations entre les deux territoires (au-delà de « l'espace partagé ») : itinérance douce, agro-écologie, ...



37

Quelle articulation avec les autres PETR ?

PRINCIPES D'ARTICULATION A INSCRIRE DANS LA CANDIDATURE

- La création du PNR Astarac n'entraînera **aucune modification de périmètre des Communautés de Communes et des PETR** des Portes de Gascogne, de l'Armagnac et du Val d'Adour
- Les PETR **continueront à porter les démarches de contractualisation** auprès de l'Etat, de la Région, de l'Europe
- Sur « l'espace partagé », **le PNR n'interviendra pas en concurrence des PETR mais en complémentarité de leurs missions dans une logique de « plus-value » au profit du territoire**
- **Le PNR et les PETR, le souhaitant, pourront développer des coopérations entre leurs territoires** au-delà de « l'espace partagé » : itinérance douce, agro-écologie, vulgarisation scientifique, ...



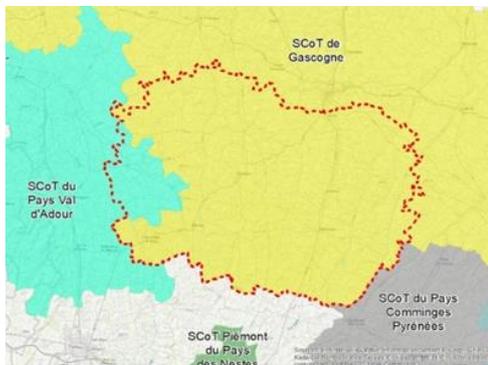
38

Le PNR se superpose aux SCoT

2 SCoT concernés

- SCoT de Gascogne
- SCoT du Pays Val d'Adour

Un SCoT antérieur au PNR doit si nécessaire être rendu compatible avec la charte dans un délai de 3 ans



Le code de l'urbanisme prévoit que le SCoT transpose les dispositions pertinentes des Chartes de PNR et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur déclinaison dans les PLU ou les cartes communales.

39

Quelle articulation avec les SCOT?

SCoT de Gascogne

- En cours d'élaboration : l'année 2020 sera consacrée à l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO)
→ une opportunité pour une **cohérence forte** des 2 démarches

SCoT du Pays Val d'Adour

- Adopté en janvier 2016, il s'articule autour de 5 grandes ambitions cohérentes avec les objectifs stratégiques du projet de PNR, particulièrement pour 2 d'entre elles :
 - Préserver l'eau, les ressources naturelles et protéger la biodiversité constituant le socle de notre patrimoine premier
 - Préserver les unités paysagères et valoriser le patrimoine local
 → La compatibilité sera recherchée au moment de l'élaboration de la charte

40

Obtention du label PNR

QUESTIONS
DE COMPREHENSION

ECHANGES ET DEBATS

SUITES A DONNER



41

1. Obtention du label **PNR** → Quelle articulation avec l'organisation territoriale existante?

➔ 2. Quelles **alternatives au PNR** pour porter le projet de territoire?

3. Quelle plus-value pour le territoire des différentes options?

4. Conclusion

42

Quelles alternatives?

- Une demande de la région au Copil 2 du 18 oct. de **légitimer le choix de l'outil PNR** en vérifiant que c'est le plus adapté et en analysant les alternatives envisageables.
- Deux alternatives envisageables pour porter le projet de territoire :
 - Un PETR « revisité »
 - Une structure ad'hoc dans la poursuite de l'Entente actuelle

43

Un PETR « revisité »

- Un projet de territoire **recentré sur les 3 CC d'Astarac**
- Une ingénierie et des moyens nécessairement renforcés pour :
 - Accompagner les communes, communautés de communes et acteurs du territoire dans la mise en œuvre du projet de territoire
 - Porter des actions structurantes en maîtrise d'ouvrage
- Il porte le Contrat territorial et bénéficie d'une aide à l'ingénierie pour son animation

En Occitanie cette aide à l'ingénierie est aujourd'hui de 90 000 € maximum. Cela implique que les collectivités aient la capacité à la cofinancer.

44

Un PETR « revisité »

Option 1 Maintien du PETR du Pays d'Auch

- Il conserve son périmètre actuel
- Il porte le contrat territorial avec un **volet rural renforcé sur les 3 CC** et un volet urbain



- 😊 Maintien du lien fort entre Auch pôle de centralité et le territoire rural d'Astarac
- ⊗ Un PETR déséquilibré
- ⊗ Un projet de territoire « dilué » dans le contrat territorial
- ⊗ Un manque de visibilité de l'Astarac

Option 2 Un PETR Astarac

- Son **périmètre est celui des 3 CC d'Astarac**
- Il porte un contrat territorial pour mettre en œuvre le projet de territoire
- L'agglomération d'Auch contractualise de son côté



- 😊 Un contrat territorial cohérent avec le projet de territoire
- 😊 L'opportunité pour l'agglo de se repositionner au cœur du Gers
- ⊗ Des capacités d'autofinancement ne reposant que sur les 3 CC
- ⊗ Perte du lien fort avec Auch

45

Une structure ad' hoc

- Le projet de territoire est porté par l'Entente (dans la poursuite de l'organisation actuelle), ou une autre structure (syndicat mixte).
- L'échelle du projet de territoire est celle des 3 Communautés de Communes.
- Des modalités de coopération à définir avec le PETR du Pays d'Auch et les 3 autres PETR
- Dans sa politique territoriale actuelle, la Région ne contractualise qu'avec des **territoires organisés** (PETR, Pays, Syndicat mixte de PNR), ni avec des CC, ni avec des additions de CC du type de l'Entente.



Une alternative qui ne peut pas être envisagée aujourd'hui

46

1. Obtention du label **PNR** → Quelle articulation avec l'organisation territoriale existante?
2. Quelles **alternatives au PNR** pour porter le projet de territoire?
- ➔ 3. Quelle plus-value du PNR / au PETR?
4. Conclusion

47

Qu'apporte de plus le PNR?

- La **pérennité et la portée du projet de territoire** : la Charte, un projet à 15 ans, une portée juridique, une obligation d'évaluation finale
- La **notoriété du label PNR** : le territoire n'est plus « regardé de la même manière »
- **L'ambition en termes de protection et gestion des patrimoines** : 1ère mission des PNR qui incite les acteurs du territoire à l'excellence (biodiversité, eau, paysages, énergie, ...)
- Les **moyens d'ingénierie** : les dotations statutaires des membres ajoutées à l'autofinancement des collectivités permettent de financer une équipe d'ingénierie
- **L'expérimentation et l'innovation** : mission à part entière des PNR, bénéficie d'un réseau structuré d'échange de pratiques
- Un **lien urbain-rural organisé** : avec le statut de ville-porte d'Auch et le cas échéant de Marciac

48

Quels inconvénients d'un PNR/ PETR ?

- Les **exigences nationales** de la politique PNR (environnement, paysage, urbanisme, publicité, ...) peuvent créer des tensions sur le territoire
- La création d'un PNR est un **processus long** et exigeant (minimum 4 ans entre la délibération régionale prescrivant la création du Parc et l'obtention du classement)
- Une démarche complexe parfois **lourde à porter et administrer** (superposition des territoires de projet, gouvernance à plusieurs échelles, pas de compétences dédiées...)

49

1. Obtention du label **PNR** → Quelle articulation avec l'organisation territoriale existante?
2. Quelles **alternatives au PNR** pour porter le projet de territoire?
3. Quelle plus-value du PNR / au PETR?
- ➔ 4. Conclusion

50

- Le PNR apporte une **vraie plus-value** par rapport au PETR
- C'est l'outil le mieux adapté au regard de **l'ambition patrimoniale** et de la **dimension innovante** du projet de territoire
- En cas d'échec, une solution alternative devra être trouvée pour **porter un projet de développement durable ambitieux de l'Astarac** en veillant à :
 - la **place des communes** dans la gouvernance et la mise en œuvre du projet
 - **l'adhésion de la Région et du Département** à la structure de portage pour lui apporter des capacités d'autofinancement
 - la dimension **expérimentation/innovation** de ses missions
 - la place de la société civile et notamment des **chambres consulaires** pour qu'elles s'engagent aux côtés de la structure porteuse



En cas d'échec, une solution sera à rechercher en fonction de l'évolution des politiques territoriales de la Région

51

Analyse comparative des outils

QUESTIONS DE COMPREHENSION

ECHANGES ET DEBATS

SUITES A DONNER

52



Prochaines étapes

- Finalisation des travaux
 - Expertise paysagère et patrimoniale des marges
 - Concertation sur le Pardiac
 - Rédaction du rapport de candidature et préparation du dépôt de la candidature
- Une phase d'information des nouveaux Maires et conseillers municipaux (documents de présentation, réunion commune)
- **Copil n° 5 (juin 2020)** : Valider le rapport de candidature



COMPTE RENDU

5^{ÈME} COMITE DE PILOTAGE – 15 JUIN 2020

- Lieu de la réunion : en visio-conférence, une partie des participants étant en présentiel à Seissan
- Participants : voir liste en annexe
- Rappel de l'ordre du jour

1. Introduction de la réunion
2. Définition du périmètre de projet : restitution de l'expertise paysagère et patrimoniale ; positionnement du Pardiac ; validation du périmètre de projet
3. État d'avancement des travaux de la Chambre d'Agriculture
4. Modalités de dépôt de la candidature et gouvernance du projet
5. Calendrier et poursuite de la démarche

- Documents joints
 - Présentation ppt référencée PR-PNR Astarac_COPI5_VF

Introduction de la réunion

Les Présidents des 3 communautés de Communes à l'initiative du projet de PNR Astarac, M. Fanton, M. Rivière et Mme Salles, ont tour à tour pris la parole pour :

- Accueillir les participants et présenter les modalités d'organisation de cette réunion en visioconférence et en présentiel dans 2 salles pour des raisons de distanciation ;
- Présenter les ajustements de calendrier résultant de la crise sanitaire : ce 5^{ème} comité de pilotage, initialement prévu le 25 mai, a donc lieu ce 15 juin, la fin de l'étude, initialement prévue en juin, est reportée à septembre ;
- Présenter les travaux réalisés depuis le 4^{ème} pilotage qui s'était tenu le 17 février et dont les résultats sont à l'ordre du jour de cette réunion.

Définition du périmètre du projet de PNR

Conformément aux décisions du 4^{ème} Comité de pilotage, les travaux sur la définition du périmètre se sont poursuivis par :

- Une concertation avec le Pardiac, territoire dont l'analyse multicritère a montré une moindre cohérence et dont les Communes n'avaient pas affirmé leur intérêt pour le projet ;
- Une expertise paysagère et patrimoniale sur les marges du périmètre de projet pour en préciser les limites.

La présentation de ces travaux et le périmètre de projet qui en résultent sont présentés par les bureaux d'études et, en ce qui concerne l'expertise paysagère, par le Directeur du CAUE, Philippe BRET, et mis en débat.

- M.Doneys, Maire de Manas-Bastanous : Les Communes du sud du territoire situées dans les Hautes Pyrénées ne sont pas dans le périmètre, quel avenir pour ces Communes par rapport au projet de PNR ?

Réponse de F. Rivière : La réflexion a été engagée sur les 3 Communautés de Communes du sud du Gers et dès le début le Magnoac a fait savoir qu'il ne souhaitait pas être intégré dans le projet de PNR. Les Communes des Hautes Pyrénées ont cependant été prises en compte dans l'étude de cohérence du périmètre au titre de leur appartenance historique au Comté d'Astarac. Suite au 4^{ème} comité de pilotage il a été décidé de fonder le périmètre de projet sur sa cohérence avec l'entité paysagère Astarac, critère beaucoup plus important pour un PNR que le critère historique. Cette décision n'a donc pas permis d'intégrer les Communes des Hautes Pyrénées.

Question : Et un statut de Communes associées ?

Réponse de F. Rivière : la démarche de création du PNR n'en est qu'à ses débuts, la rédaction de la charte va démarrer dans un second temps si l'avis d'opportunité favorable est obtenu. On peut envisager que des projets ou partenariats pourront être engagés avec les Communes des Hautes Pyrénées, notamment sur la question de la terre crue.

C. Salles rappelle que la démarche a depuis le début été menée autour de l'entité paysagère gersoise Astarac, mais se dit favorable à examiner la possibilité dans la suite de la démarche d'un statut de commune associée au même titre que pour les Communes de Haget et Beccas.

M.Doneys souligne que les maires de ces Communes ont bien saisi l'opportunité de ce projet de PNR et après avoir été rencontrés sont en attente d'explications recevables sur leur non intégration dans le périmètre.

P.Bret, du CAUE, rappelle que ce périmètre s'appuie sur l'entité paysagère. Tous les atlas et inventaires du paysage ont été fait il y a une vingtaine d'années à une échelle départementale. La démarche la plus pertinente est de partir d'un noyau puis de laisser au projet le temps de se construire.

F. Rivière précise qu'il y a des Communes du Magnoac qui n'ont pas du tout été sollicitées, le Président de la Communauté de Communes n'ayant pas souhaité participer.

E. Mari précise que le statut de « commune associée », bien que relevant de l'initiative du territoire et n'étant pas encadré par les textes de création des PNR, doit être lisible et cohérent. Dans le cas des Communes de Haget et Beccas, leur « rattachement » à la dynamique du PNR est justifié au titre de la cohérence territoriale avec la Communauté de Communes Astarac-Arros. Leur association au projet de PNR est importante pour garantir la cohérence des futures démarches territoriales portées par le PNR pour le compte des 3 Communautés de Communes de l'Astarac. Pour Saint-Pierre-d'Aubézies, ce statut se justifie au titre de la cohérence avec le ScoT.

Il rappelle que le 4^{ème} Comité de pilotage avait tranché cette question en évoquant la possibilité, d'associer, dans un 2^{ème} temps de la démarche du projet de PNR, les Communes des Hautes-Pyrénées au travers de projets communs, par exemple autour de la terre-cruie. Cette association pourra se traduire par des conventions ponctuelles de partenariat.

- En conclusion F. Rivière propose aux membres du comité de pilotage de retenir le périmètre de projet proposé.

Ce périmètre de projet est validé.

- Les maires d'Auch et de Marciac ont fait part de leur souhait que leurs villes soient labellisées « Ville-Porte », F. Rivière propose de valider ce statut.

Le statut de « Ville-Porte » pour Auch et Marciac est validé.

- Question : le pays d'Auch va être supprimé. Pour les Communes qui sont sur les autres PETR, leur appartenance à ces PETR peut-elle être remise en cause ?

Réponse de C. Salles : le PETR du pays d'Auch est un cas de figure particulier car il couvre en grande partie le périmètre du projet de PNR, la question de son maintien se pose donc. Ce n'est pas du tout le cas pour les autres PETR et les Communes concernées resteront dans leur PETR respectifs.

Travaux de la Chambre d'Agriculture

Les représentants de la Chambre d'Agriculture, Marianne DUTOIT, Clément SOUQUES, Sébastien ESQUERRE et Christophe LENAERTS, présentent les travaux qu'ils ont menés au cours de plusieurs sessions de travail avec les agriculteurs du territoire.

Cette présentation a été l'occasion de réaffirmer « l'esprit d'équipe » dans lequel se construit ce projet de PNR :

- Pour la Chambre d'Agriculture ce projet offre l'occasion de dialoguer, de mieux se comprendre et de lancer le défi de l'innovation. Présente dès les premières réunions, la chambre qui a progressivement mobilisé un nombre d'agriculteurs de plus en plus important poursuivra son engagement dans les prochaines étapes du projet de PNR.
- Pour leur part les 3 co-présidents ont rappelé leur souhait de soutenir ce mouvement du monde agricole qui pourra bénéficier de l'ingénierie du PNR.

Modalités de dépôt de la candidature et gouvernance du projet

Suite à la présentation les acteurs ont tour à tour pris la parole :

- Plusieurs **élus de l'Entente** ont fait part de leur souhait d'un engagement plus volontariste des Communes dans le budget : « Si on veut décider il faut participer financièrement, sans une contribution significative on ne décide rien. 1 € par habitant c'est peu ». Ils souhaitent que ce budget montre l'effort financier des Communes pour faire vivre ce PNR et traduise leur « volonté d'y aller ».
- Le **Département du Gers**, qui a soutenu ce projet dès le démarrage salue la qualité du travail réalisé. Dans la prochaine étape il poursuivra son soutien sur les plans à la fois :

- Politique ;
- Technique : tous les services auront pour consigne d'apporter leur appui ce qui sera d'autant plus évident que les orientations du projet de PNR croisent les politiques du Département ;
- Financier.

Si le Département défend ce projet c'est parce que l'Astarac a un rôle à jouer pour forger une nouvelle identité gersoise dont ce territoire serait une illustration.

Madame CASALE, représentant le Président du Département, confirme que **le département participera à l'association de préfiguration.**

- Après avoir excusé M. Guilhaumon qui n'a pas pu se rendre disponible, Mme Adda représentante de la **Région Occitanie** rappelle que sa Présidente a déjà donné des signaux forts de son intérêt pour ce projet et que **la Région va adhérer à l'association de préfiguration.**

Elle rappelle que si la Région est présente, accompagne et continuera d'accompagner ce projet, elle n'est pas maître de la décision qui revient à l'État.

- Représentante de **l'État**, la sous-préfète, s'excuse de devoir de devoir s'exprimer dans un cadre général compte tenu de la période de réserve liée aux élections municipales.

Elle salue la qualité des présentations précédentes, les travaux de la Chambre d'Agriculture, l'expertise paysagère des marges du périmètre et apprécie cette lecture qualitative du territoire. Elle constate que cette première étape a resserré les liens entre tous les acteurs et rappelle que l'État n'a pas vocation à être membre de l'association de préfiguration mais est au rendez-vous pour soutenir les initiatives locales.

- **Le Président de la CCI du Gers** fait le constat que le sujet avance de façon très pragmatique avec beaucoup d'intervenants autour de la table. La CCI suit et soutient ce projet avec enthousiasme.

Calendrier et poursuite de la démarche

Les éléments de calendrier pour le dépôt de la candidature ont été discutés et précisés avec Thierry Rebuffat, conseiller technique au cabinet de la Présidente de la Région Occitanie.

2 délibérations de la région sont nécessaires :

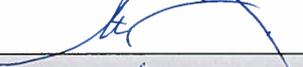
- 1^{ère} délibération pour adopter les statuts et adhérer à l'association de préfiguration. Il a été rappelé que la Région délibère en dernier soit après que tous les exécutifs locaux et le département aient délibéré. Si ces conditions sont réunies, la région pourrait délibérer en décembre 2020.
- 2^{ème} délibération pour la saisine de l'État, qui pourrait intervenir au printemps 2021.

F. Rivière remercie les représentants de la Région pour leurs interventions et prend acte de l'appui de la Région pour travailler ensemble dans les meilleurs délais.

Enfin les 3 Présidents remercient l'ensemble des participants et clôturent le 5^{ème} comité de pilotage.

LISTE ÉMARGEMENT

Comité de pilotage n°5 du 15 juin 2020 de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc naturel régional ASTARAC

NOM	PRÉNOM	COLLECTIVITÉ / ORGANISME	SIGNATURE
SALLES	Céline	Cdc AAG	
FANTON	Patrick	Cdc Cœur Astarac	
BRET	Philippe	CAUE 32	
JANIN	Philippe	CCCAG	
BERNADICOU	Nicolas	CD32 / ENS	
F. Lasari	François	VP CD32	
F. LESURIC	Franck	DDT 32	
RAINSARD	Gaelle	VdG	
POMIES Daniel		Saint Martin	en VISIO
PAGES	claire	Région occitanie	visio
BRANET	Rémi	CCI	visio
IRIS	Sylvie	MCZ	visio
COUSSE	sylvie	Ecotome	visio
THIEUX-LOUIT	Veronique	Lupiac	visio
REBUFFAT	Thierry	Technicien Région	visio
GARGALLO	Yannick	CMA	visio
CERON	claire	SCOT	visio
Blay	Jean michel	PAVIÉ	visio
Villemeuve	Franck	Guint	visio
SENACTA	Brigitte	Peypussu ville	visio
LE ROLLEC	Catherine	Région occitanie	visio

LISTE ÉMARGEMENT

Comité de pilotage n°5 du 15 juin 2020 de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc naturel régional ASTARAC

NOM	PRÉNOM	COLLECTIVITÉ / ORGANISME	SIGNATURE
BARON	Fulvia	VAG	
Rivière	François	cc V D G	
HILSON	Daniel	cc AAG	
CHAMBERT	Serge	cc VAL de GERS	
ADDA	Falme	C Régional	
CASTELS	Benoît	CA 32	
LENAERTS	Christophe	CA 32	
ESQUERRE	Sebastien	CIT 32	
DUTUIT	Marianne	CA 32	présent
SOUCQUES	Clément	CA 32	présent
LEBEUVE	Clair	CA 32	présent
DUPONT	Michel	CC Val de Gers	présent
Joué	David	St - médard	visio
FOMIES	Daniel	st - martin	visio
MARI	Edouard	Territoire Rurales et du Haut	visio
Douette	Mickaël	DREAL	visio
BELLONTO	François	Pays d'Auch	visio
ARENOU	Jean-Loup	Mielan	visio
PINTO	Mathilde	Région Occitanie	visio
DONEYS	Michel	Naves - Bastanach	visio
BARASZ	oliver	Traverseros	visio



Ordre du jour

1. Introduction - Avancement de l'étude
2. Définition du périmètre du projet de PNR
3. Avancement des travaux de la chambre d'agriculture
4. Modalités de dépôt de la candidature et gouvernance du projet de PNR
5. Calendrier et poursuite de la démarche



Accueil - organisation de la réunion

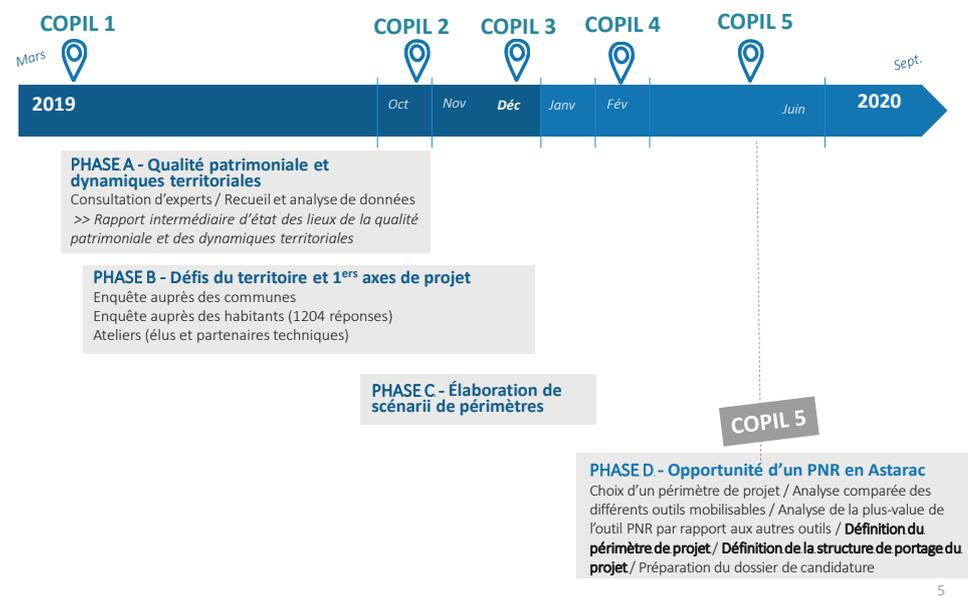
Organisation de la réunion

- Une organisation mixte en visio – conférence et en présentiel
 - Des connections individuelles visio
 - En présentiel, dans 2 salles pour des raisons de distanciation :
 - la salle de visio conférence
 - et la salle des assemblées
- Pour la qualité audio :
 - Merci à penser à couper votre micro quand vous ne prenez pas la parole.

Comité de pilotage

- Définit les orientations principales de l'étude, et valide les documents produits et étapes principales.
- Composé des :
 - Présidents et élus des Communautés de Communes et d'Agglomération du territoire d'étude
 - Représentants de l'Etat, de la Région et du Département
 - Représentants des 3 Chambres Consulaires

Le déroulement de l'étude : 4 étapes



L'avancée des travaux depuis le Copil 4

- Les 1^{ères} étapes étant terminées, 4 mois mis à profit pour préparer l'étape de finalisation :
 - Poursuite des travaux pour préciser les limites du périmètre (point 2 de l'ordre du jour)
 - Poursuite des travaux de la Chambre d'Agriculture sur la contribution du monde agricole à la future charte de PNR (point 3 de l'ordre du jour)
 - Travaux avec les Bureaux d'Etude. Informations et échanges avec la Région et le Département.
 - Engagement des réflexions sur la gouvernance du projet (point 4 de l'ordre du jour)



Déroulement de la séquence

1. Rappel de la démarche
2. Concertation avec le Pardiac
3. Expertise paysagère et patrimoniale
4. Le périmètre de projet de PNR Astarac
5. Questions de compréhension / échanges sur le périmètre / validation du périmètre de projet

Déroulement de la séquence

- ➔ 1. Rappel de la démarche
2. Concertation avec le Pardiac
3. Expertise paysagère et patrimoniale
4. Le périmètre de projet de PNR Astarac
5. Questions de compréhension / échanges sur le périmètre / validation du périmètre de projet

9

Rappel

Critère n°2 de classement d'un PNR

« La **cohérence et la pertinence des limites du territoire** au regard de (son) **patrimoine** et de (ses) **paysages** en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés »

Point de
vigilance

L'originalité des PNR tient à la définition de leur périmètre sur des critères de cohérence biogéographique et de valeur du patrimoine

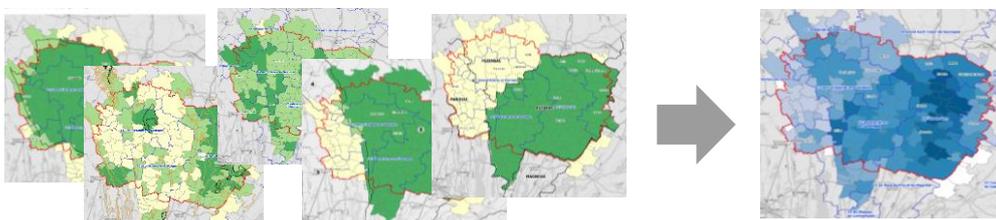
La construction d'un périmètre d'un PNR ne repose donc pas sur :

- la volonté d'une commune d'être (ou ne pas être) dans le PNR ;
- l'organisation administrative actuelle (canton, CDC, PETR, ...).

10

Rappel de la méthode (1/2)

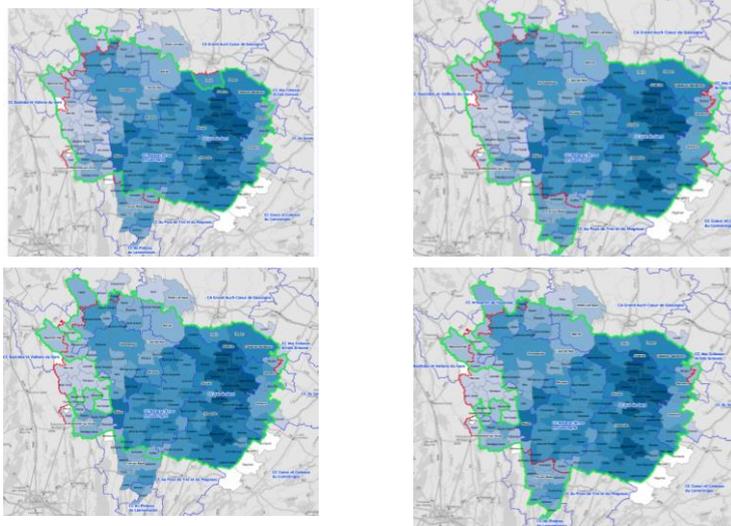
- 5 critères pour apprécier la cohérence :
 - **Appartenance à l'entité paysagère Astarac**
 - Sites inventoriés pour leur intérêt environnemental (ZNIEFF, Natura 2000, etc.)
 - Présence des autres éléments de la mosaïque paysagère (prairies, forêts, haies...), qui composent
 - Réseau hydrographique (sous-bassin versant)
 - **Appartenance historique au Comté d'Astarac**
- Pour chaque commune, attribution d'une « note » par critère
- Synthèse (somme des notes obtenues)



11

Rappel de la méthode (2/2)

- 4 scénarii mis en débat



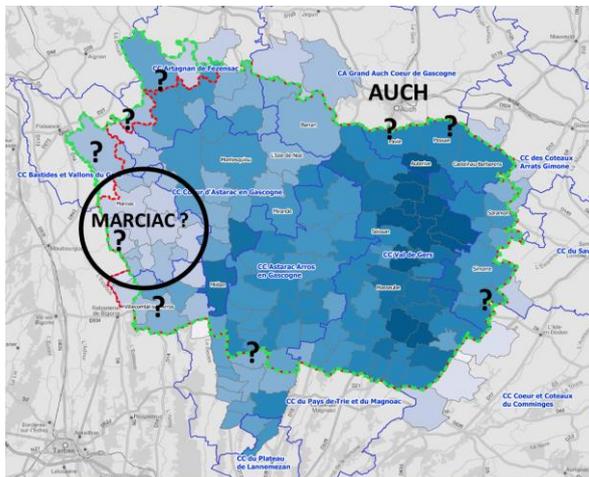
12

Décision du Copil 4 du 17 février (1/2)

Retenir le scénario 1 sans le considérer comme définitif

- Engager la concertation avec le Pardiac (sentiment d'appartenance, identité, motivation / PNR, articulation PETR...)
- Réaliser une expertise paysagère sur les marges pour renforcer la cohérence des limites

Valider le périmètre définitif lors du COPIL 5

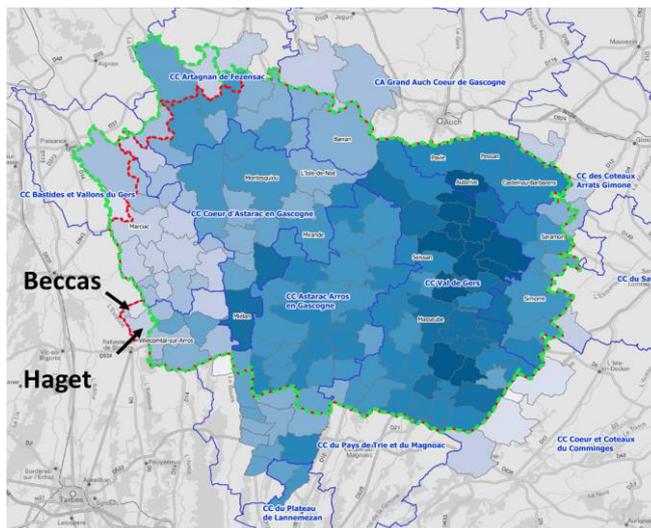


13

Décision du Copil 4 du 17 février (2/2)

Proposer à Beccas et Haget le statut de « commune associée »

- leur territoire n'est pas du tout concerné par l'entité paysagère Astarac (elles ne peuvent pas être dans le périmètre)



14

Déroulement de la séquence

1. Rappel de la démarche
- ➔ 2. Concertation avec le Pardiac
3. Expertise paysagère et patrimoniale
4. Le périmètre de projet de PNR Astarac
5. Questions de compréhension / échanges sur le périmètre / validation du périmètre de projet

15

Concertation avec le Pardiac

- Des communes orientées vers le Val d'Adour
- Un sentiment d'appartenance des habitants au Pardiac davantage qu'à l'Astarac
- Des communes incluses dans le PETR Val d'Adour qui dispose d'une ingénierie structurée (une politique environnementale engagée depuis longtemps)
- Le souhait de ne pas complexifier l'organisation territoriale



Ne pas inclure le Pardiac dans le périmètre définitif
Marcillac pourra être Ville porte du PNR

16

Déroulement de la séquence

1. Rappel de la démarche
2. Concertation avec le Pardiac
- ➔ 3. Expertise paysagère et patrimoniale
4. Le périmètre de projet de PNR Astarac
5. Questions de compréhension / échanges sur le périmètre / validation du périmètre de projet

17

Expertise paysagère et patrimoniale sur les marges du périmètre de projet du PNR Astarac

Commande de l'entente intercommunautaire Astarac

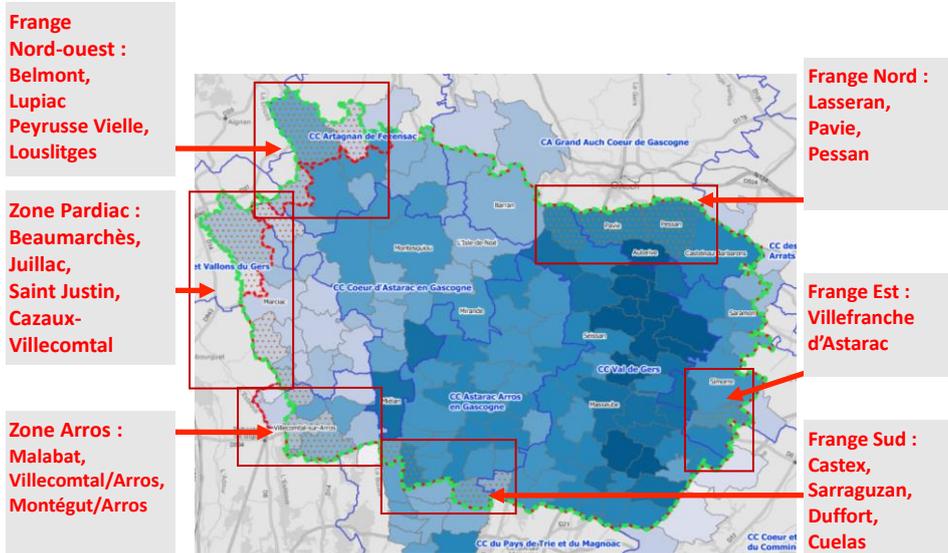
Une analyse **paysagère** et **patrimoniale** à dire d'experts, fondée sur une approche collégiale permettant un croisement des expertises

Apporter des éléments d'**aide à la décision** pour l'intégration ou non dans le périmètre du PNR Astarac de quelques communes situées dans des espaces de transition.

Attendus techniques : qualification des marges et communes concernées au regard d'un ensemble de critères de cohérence paysagère, argumentaire sur leur appartenance à l'Astarac au regard du critère paysager et identification d'autres richesses patrimoniales.



Communes concernées par l'expertise



Frangé Est : Villefranche d'Astarac

Critères de cohérence paysagère :

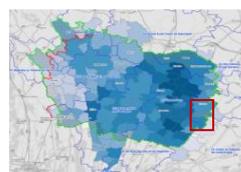
Paysage totalement astaracais

Critère de richesse patrimoniale :

Habitats naturels remarquables, zone Naturel 2000, bastide avec bâti de cœur de village d'intérêt, appartenance au comté d'Astarac.

Avis collégial des experts :

Paysage, architecture et milieux naturels totalement astaracais.



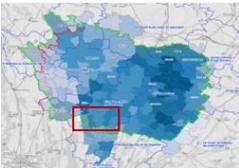
Frange Sud :
Castex,
Sarraguzan,
Duffort, Cuélas

Critères de cohérence paysagère: Caractéristiques paysagères spécifiques de l'Astarac avec des vallées dissymétriques marquées, des serres boisées et des boubées encore faiblement incisées.

Critères de richesse patrimoniale : Au moyen-âge : territoires de bordure pour le Comté d'Astarac avec des places fortes stratégiques. Plusieurs mottes castrales.

Bâti agricole de terre crue omniprésent, tant dans les fermes traditionnelles (fermes équerres) que dans les villages, notamment à Castex.

Avis collégial des experts : Relèvent sans conteste des caractéristiques paysagères de l'Astarac.





Zone Arros :
Malabat,
Villecomtal/Arros,
Montégut/Arros

Critères de cohérence paysagère :

Communes en bordure de l'Arros ou traversées par l'Arros. En rive droite : coteaux astaracais, avec ce qui constitue les premières serres de l'Astarac. En revanche, la vallée de l'Arros qui les traverse constitue clairement une rupture avec les coteaux asymétriques de l'Astarac.

Critères de richesse patrimoniale :

Du point de vue des milieux naturels, la vallée de l'Arros constitue également clairement une rupture entre les milieux de l'Astarac et ceux du piémont. L'influence méditerranéenne présente sur l'Astarac disparaît totalement au profit de l'influence du piémont : boisements plus humides, espèces plus "nordiques", disparition des prairies et pelouses sèches.

L'Arros, qui traverse ces communes, présente des éléments de patrimoine naturels d'intérêt et des enjeux écologiques, avec notamment la présence de la Grande mulette justifiant l'intégration de cet espace dans le Parc Naturel Régional afin de bénéficier d'actions de préservation.

Présence de la ZNIEFF de type I Forêt de Betplan et bois de Massecap et de type II, coteaux de Capvern à Betplan.

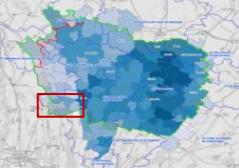
L'église de Montégut-sur-Arros, typiquement « Astaracaise » fut construite à l'emplacement de l'ancien castrum, surplombant la plaine de l'Arros, en bord de coteaux.

Avis collégial des experts :

Les communes en frange sud-ouest – zone Arros du périmètre (Malabat, Villecomtal-sur-Arros, Montégut-sur-Arros) relèvent pour partie des caractéristiques paysagères de l'Astarac jusqu'à la frontière naturelle que constitue la rivière Arros. Elles constituent ainsi en rive droite de la rivière Arros, une porte d'entrée vers l'Astarac et une continuité avec le **Pardiac**.

Pour la commune de Malabat, elle est majoritairement astaracaise et son appartenance dans son entièreté au futur périmètre est évidente.

Pour les communes de Villecomtal sur Arros et de Montégut sur Arros, la question d'appartenance dans leur entièreté au futur périmètre peut se poser, l'essentiel de la superficie de ces 2 communes étant en plaine d'Arros et **pour partie** de l'autre côté de la rivière Arros, frontière naturelle.





Critères de cohérence paysagère :

Le versant en rive droite de la rivière Arros des communes de Beaumarchès, Juillac, Cazaux-Villecomtal, Saint-Justin, constitue la limite du Pardiac Astaracais. Il offre une transition relativement franche et des points de vue remarquables vers la Rivière Basse et la Bigorre.

Critères de richesse patrimoniale:

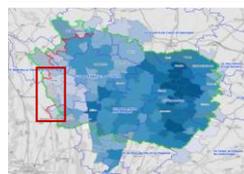
Eléments de patrimoine naturels d'intérêt et des enjeux écologiques au niveau de la rivière Arros.

D'un point de vue architectural, le Pardiac reflète la typicité de l'Astarac.

Avis collégial des experts :

Les communes en frange sud-ouest –zone Pardiac du périmètre (Beaumarchès, Juillac, Saint-Justin, Cazaux-Villecomtal) relèvent des caractéristiques paysagères de l'Astarac jusqu'à la frontière naturelle que constitue la rivière Arros.

**Zone Pardiac
Beaumarchès,
Juillac,
Saint Justin,
Cazaux-Villecomtal**

**Critères de cohérence paysagère :**

Peyrusse-Vieille et Louslitges offrent des paysages qui font transition entre deux contrées astaracaises, le Pays d'Angles et le Pardiac.

Lupiac et Belmont présentent une dominante paysagère Astarac tout en marquant une transition progressive

Astarac /Armagnac pour Lupiac (apparition de la vigne)

Astarac/Ténarèze pour Belmont (constructions en calcaire, évasement des vallées, agrandissement des parcelles agricoles)

Critères de richesse patrimoniale:

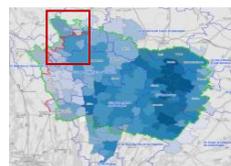
Présence de la ZNIEFF de type I Lac de Saint-Jean et Forêt de Peyrusse-Grande et de type II La Douze et milieux annexes, ainsi que localement à Louslitges d'un îlot de vieille forêt.

Nombreuses prairies et pelouses naturelles sèches riches en orchidées, intéressantes car situées en limite occidentale pour des milieux "d'influence" méditerranéenne

Avis collégial des experts :

Les communes en frange Nord-ouest du périmètre (Belmont, Lupiac, Peyrusse-Vieille, Louslitges) relèvent majoritairement des caractéristiques paysagères et agricoles de l'Astarac, tout en constituant des espaces de transition.

**Frang Nord-Ouest
Belmont
Lupiac
Peyrusse-Vieille
Louslitges**



Critères de cohérence paysagère : Les communes de Lasseran, Pavie, Pessan sont à l'extrême confins de l'**Astarac** et en conservent les traits géographiques principaux, bien que déjà très teintées par le **Pays d'Auch**. Elles constituent en quelque sorte un sas de transition, depuis Auch vers les paysages caractéristiques des coteaux astaracais.

Critères de richesse patrimoniale :

Pavie et Pessan présentent un intérêt patrimonial fort au niveau écologique, avec des formations de pelouses sèches originales, et une richesse exceptionnelle en plantes messicoles. De nombreuses plantes protégées sont présentes, avec notamment la méditerranéenne *Aphyllantes* de Montpellier, qui n'existe que sur Pavie et Pessan dans le Gers.

Lasseran et Pessan présentent une mosaïque de milieux agro-pastoraux (prairies naturelles, landes, bois, mares) typiques de l'Astarac. Plusieurs ZNIEFF de type I et II ainsi que plusieurs ENS sur ce territoire confirment ce fort intérêt environnemental et sa diversité.

Pavie est aussi une bastide historique du comté d'Astarac, elle en possède encore son pont médiéval. C'est également le cas de Pessan qui selon la société archéologique gersoise, bien que située aux portes du chef lieu, faisait partie de l'Astarac. On peut encore y observer l'une de ses 2 tours du Moyen-âge.

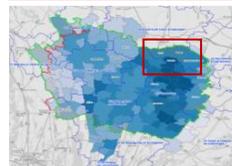
Avis collégial des experts :

Les communes en frange Nord du périmètre (Lasseran, Pavie, Pessan) comprennent des caractéristiques paysagères de l'Astarac tout en constituant une zone de transition avec le Pays d'Auch.

Les enjeux écologiques y sont très forts (nombreuses espèces protégées, milieux agro-pastoraux très typés, zones humides) et justifient leur intégration au sein du périmètre du PNR.

Sur l'ensemble des communes évoquées, Pessan est celle qui relève le plus de la logique paysagère du "Pays d'Auch" (bassin de l'Arçon, prédominance du calcaire, proximité d'ambiances avec Montégut...) même si par ailleurs elle fut rattachée historiquement au comté d'Astarac.

**Frange Nord :
Lasseran,
Pavie, Pessan**



Conclusion : concernant l'intégration pour tout ou partie des communes en franges

Il est préconisé d'intégrer dans le périmètre les communes situées à la frange de l'entité paysagère et faisant transition avec l'entité riveraine pour la totalité de leur territoire, les changements paysagers ne présentant pas de rupture franche et sensible nécessitant de tracer une limite supplémentaire et artificielle.

L'approche paysagère multicritères ne concorde pas forcément avec le découpage administratif communal. Néanmoins l'appartenance d'une commune à deux entités paysagères ne nous semble pas être un handicap et ne doit pas être rédhibitoire.

Par exemple, Lupiac se rattache tout autant à l'Astarac et à l'Armagnac. Le fait d'être transition avec deux entités ne l'exclut aucunement de l'une ou de l'autre.

De même, les communes de Villecomtal sur Arros et de Montégut Arros peuvent poser la question d'appartenir dans leur entièreté au futur périmètre, avec la frontière naturelle que constitue l'Arros. Mais elles constituent une porte d'entrée depuis la Rivière Basse dans l'Astarac.

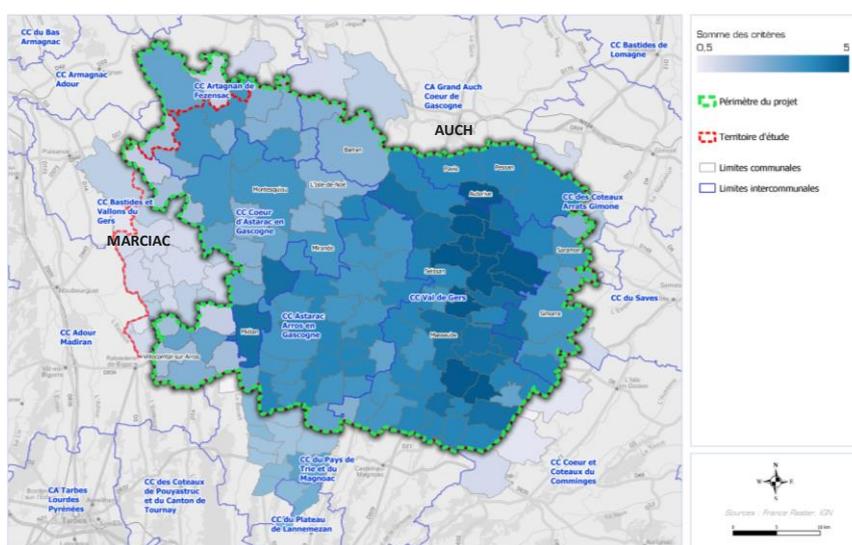
Sur l'ensemble des communes évoquées, seule Pessan relève de la logique paysagère du "Pays d'Auch" mais cette commune dispose d'une richesse patrimoniale et écologique intéressante et était historiquement rattachée au comté d'Astarac.

Déroulement de la séquence

1. Rappel de la démarche
2. Concertation avec le Pardiac
3. Expertise paysagère et patrimoniale
- ➔ 4. Le périmètre de projet de PNR Astarac
5. Questions de compréhension / échanges sur le périmètre / validation du périmètre de projet

27

Périmètre du projet PNR



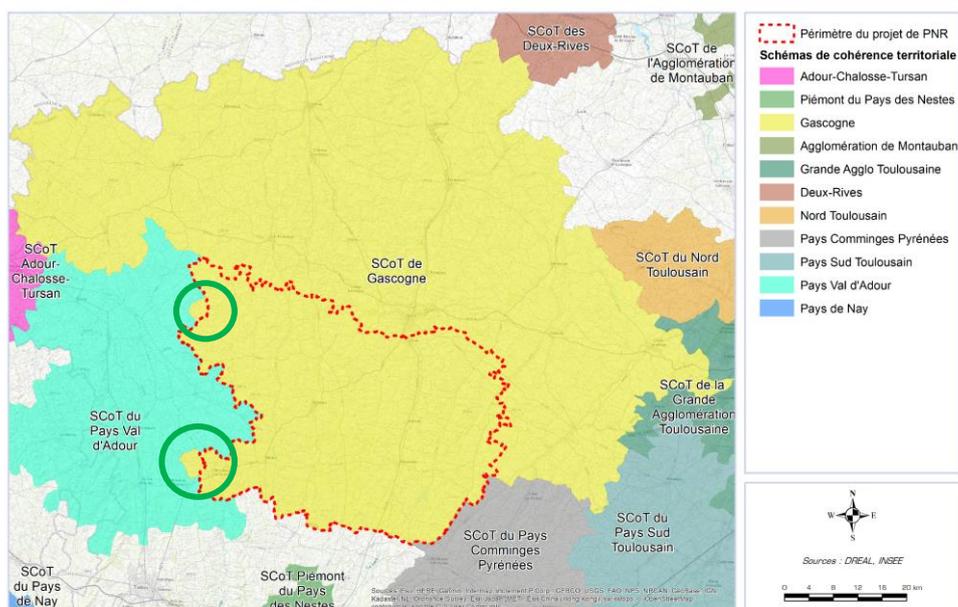
Organisation territoriale



2 communes de la CC Astarac Arros en Gascogne Beccas et Haget auront le statut de « commune associée » ★

29

SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)



Organisation territoriale



La commune de Saint-Pierre-d'Aubézies aurait le statut de « commune associée »

31

Chiffres-clés

EPCI	Population (INSEE 2016)	Surface en km ²	Nombre de communes
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	4 197	106	4
CC Artagnan de Fezensac	1 532	178	12
CC des Coteaux Arrats Gimone	2 467	122	9
CC Astarac Arros en Gascogne	6 873	371	35
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	7 778	289	19
CC Val de Gers	10 136	519	45
Total	32 983	1585	124

32

Déroulement de la séquence

1. Rappel de la démarche
2. Concertation avec le Pardiac
3. Expertise paysagère et patrimoniale
4. Le périmètre de projet de PNR Astarac
- ➔ 5. Questions de compréhension / échanges sur le périmètre / validation du périmètre de projet

33



Projet de Parc Naturel Régional en Astarac

De la contribution initiale des agriculteurs à l'élaboration d'axes stratégiques pour le projet:

Point d'étape, focus thématiques



La démarche

Séries d'ateliers locaux:

- Novembre 2019
- Février 2020
- Mars 2020

+ 120 participants
15% des exploitations professionnelles
Des propositions très nombreuses



Réussir là où c'est difficile, c'est construire des voies mobilisables ailleurs

- **Une nature exigeante**
 - Eau ressource rare depuis des millénaires
 - Sols assez pauvres et peu accommodants
 - Coteaux secs et accidentés: fortes pentes
 - Climat revêche: une météo qui affectionne les contretemps, « 2 hivers » pour les animaux
- **La volonté de l'Homme y a réintroduit de l'eau**
- **Un milieu et des espaces qui bénéficient des particularités agricoles qui en résultent**
- **Des particularités sources de solutions pour demain**

Diversité agricole:

- ❖ une **matrice agro-paysagère** réservoir de **biodiversité**
- ❖ **Diversité des Hommes** et de leurs **volontés**

Complémentarités:

- ❖ des productions **plantes/élevages**
- ❖ des systèmes **coteaux/vallées**

**Le défi des transitions et de la résilience :
mettre au point des réponses mobilisables par tous**

Le défi de la fixation durable de la valeur, des emplois, de la population: des filières à rénover et réinventer pour demain

Un « laboratoire » de transitions sécurisées pour concilier performances économique, sociale, environnementale et climatique

Des ambitions

- **Faire de la recherche/expérimentation une démarche accessible au plus grand nombre:**
 - Remettre de **l'agronomie au cœur** des exploitations: **qualité des sols, fertilisation, adaptation et protection des cultures, réduction des intrants, gestion de l'eau**
 - **Systèmes « bas carbone »** : bilan global à échelle des exploitations, du territoire, des filières (émissions directes, émissions indirectes, hausser les réservoirs de stockage)
- **Amplifier la diffusion locale des pratiques mises au point:** réseaux thématiques, travaux en groupes, réaliser des essais en étant accompagné techniquement et sécurisé économiquement.
- **Innover dans les systèmes herbagers**
- **Augmenter les réservoirs de biodiversité**
- **Approfondir les complémentarités pour gagner en autonomie:** fourrages, fertilisation, énergie, système alimentaire de proximité
- **Sécuriser la disponibilité en eau pour tous les besoins** (milieux, salubrité, usages économiques): efficacité, qualité, adaptation, économies, stockages adaptés, « énergie verte »
- **Décloisonner les acteurs et conjuguer leurs compétences: pour favoriser un « écosystème » de l'innovation**

Un PNR pour:

- **Mettre au point, diffuser, essayer... en étant sécurisés**
- **Déployer des solutions efficaces et accessibles au plus grand nombre, ici et ailleurs**
- **Relever de concert 5 défis interdépendants: Carbone** (émissions/captations), **Sol** (qualité/structure/érosion) **Eau** (qualité/quantité), **Biodiversité, Changement Climatique**

Une économie agricole plus résiliente, fixant plus de valeurs et d'emplois, pivot d'un développement territorial de haute qualité



Des ambitions

- **Relever le défi démographique agricole: maintenir et renouveler les actifs agricoles, en accueillir de nouveaux, pour construire un territoire vivant**
- **Préserver et déployer en Astarac des outils locaux de transformation et de logistique au service des filières courtes et longues, pour développer de la valeur dans le territoire:**
 - Ouvrir la voie au **développement de l'offre alimentaire territoriale**, au bilan carbone amélioré (distribution locale, cantines, livraisons repas, restaurants...), en tenant compte des contraintes des producteurs.
 - Faciliter un **repositionnement des filières longues** sur de nouveaux débouchés extérieurs: exporter hors territoire des produits plus aboutis.
- **Mieux valoriser économiquement les produits : différenciation par la valorisation de leurs différentes qualités** (gastronomique, environnementale, climatique, économie territoriale équilibrée...)

Un PNR pour:

- **Mesurer les qualités environnementales, climatiques et territoriales des productions de l'Astarac: « copie de départ » pour se situer, communiquer, bâtir une stratégie de progrès et de valorisation**
- **Faire dialoguer, faire progresser la connaissance que la population a de son agriculture locale**
- **Oser des partenariats innovants dans tous les domaines**

La diversité en signature

L'esprit d'innovation en bagage

La quête de résilience comme cap



« Un PNR en Astarac pour rechercher, innover, monter en compétences, trouver les solutions mobilisables pour et par chacun »

« Un PNR pour dialoguer, être ambassadeur d'une même ambition de développement »

« Un PNR en Astarac pour permettre au plus grand nombre de passer de l'idée au projet , puis du projet au progrès »

« L'agriculture bas carbone est une solution, une ressource et un patrimoine pour l'Astarac »



Déroulement de la séquence

1. Eléments d'information sur le processus de création d'un PNR
2. Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR
3. Questions de compréhension
4. Echanges sur la proposition
5. Orientations des suites à donner

Déroulement de la séquence

- ➔ 1. Eléments d'information sur le processus de création d'un PNR
2. Proposition d'organisation locale pour porter la démarche de création du PNR
3. Questions de compréhension
4. Echanges sur la proposition
5. Suites à donner

43

Les 3 grandes étapes successives d'un projet de PNR

	1- Étude d'opportunité et de faisabilité du PNR	2- Projet de PNR	3- PNR
Objet principal	<p>Vérifier si les conditions locales de candidature sont réunies (patrimoine, volonté)</p> <p>Définir le périmètre du projet de PNR</p> <p>Définir la structure porteuse du projet de PNR et la gouvernance d'élaboration de la Charte</p>	<p>Élaborer la Charte du PNR (projet de territoire décliné en stratégie à 15 ans et un 1^{er} programme d'actions à 5 ans)</p> <p>Concierter et fédérer les acteurs locaux autour de la Charte du PNR (ambitions et engagements partagés)</p>	<p>Mettre en œuvre la Charte du PNR</p> <p>Assurer la cohérence et la coordination des actions engagées sur le territoire dans le cadre de la Charte</p>

Nous en sommes à cette étape

44

Les 3 grandes étapes successives d'un projet de PNR

	1- Étude d'opportunité et de faisabilité du PNR	2- Projet de PNR	3- PNR
Durée approximative	1 à 2 ans	3 à 5 ans	15 ans
Portage local	Au choix du territoire	Au choix du territoire	Syndicat Mixte (Communes, CDC/Agglo, Département, Région)
	 Entente de 3 CDC + COFIL (Entente, autres CDC/CA, Département, Région, consulaires)	 Association Loi 1901 OU Syndicat Mixte	 Syndicat Mixte

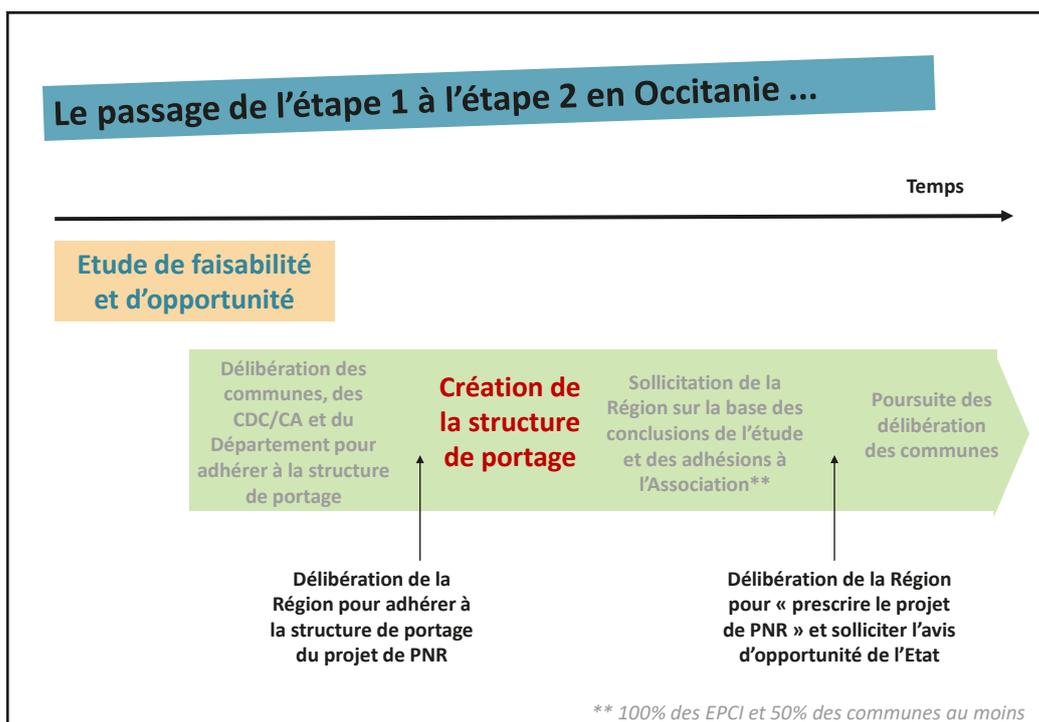
45

Les 3 grandes étapes successives d'un projet de PNR

	1- Étude d'opportunité et de faisabilité du PNR	2- Projet de PNR	3- PNR
Portage local	Au choix du territoire	Au choix du territoire	Syndicat Mixte (Communes, CDC/Agglo, Département, Région)
Avis de l'Etat (support de l'avis) passage d'étape	Avis d'opportunité (conclusions de l'étude & adhésion des collectivités locales à la structure de portage du projet de PNR)	Avis intermédiaire (projet de Charte) Examen final (Charte & approbation des collectivités locales à la Charte)	

Dans l'enchaînement des étapes, la « structure de portage du projet de PNR » qui porte l'étape 2 doit être créée à l'issue de l'étude d'opportunité et de faisabilité (étape 1).

Le passage de l'étape 1 à l'étape 2 en Occitanie ...



Déroulement de la séquence

1. Eléments d'information sur le processus de création d'un PNR
- ➔ 2. Proposition d'organisation locale pour porter la démarche de création du PNR
3. Questions de compréhension
4. Echanges sur la proposition
5. Suites à donner

Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR

Création d'une Association Loi 1901 pour la création du PNR Astarac

- c'est la formule la plus couramment retenue à ce stade des projets de PNR
- elle est rapide à mettre en place
- elle permet une alliance forte « public & privé » dans la gouvernance
- elle est facile à dissoudre en cas de non aboutissement de la candidature



OBJET ?



MEMBRES ?



BESOINS ?



RECETTES ?

A ce stade de la réflexion, il s'agit d'évoquer les grands principes (l'écriture des statuts vient dans un 2^{ème} temps)

49

Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR

Création d'une Association Loi 1901 pour la création du PNR Astarac



OBJET ?

- **préparer le dossier de saisie de l'Etat, du CNPN et de la Fédération des Parcs pour avis d'opportunité sur la création du PNR ;**
- **élaborer la charte constitutive du PNR** en association étroite avec les communes, communautés de communes, les PETRs et les acteurs professionnels et associatifs ;
- **porter des actions démonstratives du PNR** illustrant la plus-value par rapport aux dispositifs existants et contribuant à la fédération des acteurs autour d'ambitions communes et d'engagements partagés ;
- **définir les conditions futures de portage des démarches de contractualisation pour les 3 CdC incluses en totalité dans le périmètre** en lieu et place du PETR du Pays d'Auch (à terme, ne devant pas subsister en superposition du PNR) ;

Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR

Création d'une Association Loi 1901 pour la création du PNR Astarac



MEMBRES ?

Des membres « fondateurs » (avec voix délibérative)

- Les Communes du périmètre
- Les Communautés de communes/d'agglomération concernées par le périmètre (en toute ou partie)
- Les Villes-Portes d'Auch et de Marciac
- Les Communes associées
- Le Département du Gers
- La Région Occitanie
- Les Chambres consulaires (CA, CCI et CM)

NB : L'association pourrait aussi compter des membres « associés » (sans voix délibérative) 51

Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR

Création d'une Association Loi 1901 pour la création du PNR Astarac



BESOINS ?

La structure de portage du projet de PNR doit disposer :

- de moyens d'ingénierie à même d'assurer la conduite des travaux et notamment l'animation du territoire (fédération, concertation, ...)
- de crédits d'études pour confier certains travaux d'élaboration de la Charte à des partenaires privés, publics ou parapublics extérieurs
- de capacités d'auto-financement pour engager les actions démonstratives du projet de PNR

Dans ses premiers mois, la structure de portage a en charge la préparation des démarches préparatoires à l'avis d'opportunité de l'Etat et notamment une visite des rapporteurs (CNPV, Ministère et Fédération des Parcs). Dans ce cadre l'État et/ou le CNPV peuvent demander des compléments d'études. 52

Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR

Création d'une Association Loi 1901 pour la création du PNR Astarac

➔ BESOINS ?

POSTES	CONTENU	BUDGET ANNUEL
Ingénierie et fonctionnement de l'association	1,5 à 2,5 ETP Frais de fonctionnement (locaux, fournitures, ...)	Entre 100 et 150 K€
Démarches et documents à produire pour élaborer la Charte	Diagnostic, rédaction du rapport et du Plan, évaluation environnementale, enquête publique, communication	Entre 70 et 100 K€
Actions démonstratives	Autofinancement afin d'appeler des crédits opérationnels (appels à projet, politiques sectorielles, ...)	Entre 30 et 60 K€

Besoins totaux entre 200 K€ et 310 K€/an sur 3 ans

53

Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR

Création d'une Association Loi 1901 pour la création du PNR Astarac

➔ RECETTES ?

Les ressources de l'Association se composent :

- **du produit des cotisations versées par ses membres** afin de financer l'ingénierie, le fonctionnement de l'association et les démarches et documents à produire pour élaborer la Charte
- **des subventions éventuelles de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et des Départements** afin de financer les actions démonstratives

54

Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR

Création d'une Association Loi 1901 pour la création du PNR Astarac



RECETTES ?

Les cotisations versées par ses membres

Membres	Cotisations
Communes	1 €/hab
Communautés de communes/d'agglomération (toute ou partie dans le périmètre)	0,5 €/hab
Communauté de communes incluses en totalité ou quasi dans le périmètre (3 CDC de l'Astarac - en plus de la cotisation ci-dessus de 0,5 €/hab)	1,5 à 2,5 €/hab
Communes associées	0,5 €/hab
Villes-Portes	0,25 €/hab
Chambres consulaires	?
Conseil Départemental du Gers	?
Région Occitanie	?

Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR

Création d'une Association Loi 1901 pour la création du PNR Astarac



RECETTES ?

Les cotisations versées par ses membres

Membres	Cotisations
Communes	1 €/hab
Communautés de communes/d'agglomération (toute ou partie dans le périmètre)	0,5 €/hab
Communauté de communes incluses en totalité ou quasi dans le périmètre (3 CDC de l'Astarac)	1,5 à 2,5 €/hab
Communes associées	0,5 €/hab
Villes-Portes	0,25 €/hab
Chambres consulaires	?
Conseil Départemental du Gers	?
Région Occitanie	?

Un total de
90 à 120K€
soit entre 30 et
40% des besoins
(en fonction de
l'hypothèse basse ou
haute)

56

Déroulement de la séquence

1. Eléments d'information sur le processus de création d'un PNR
2. Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR
-  3. Questions de compréhension
4. Echanges sur la proposition
5. Suites à donner

57

Déroulement de la séquence

1. Eléments d'information sur le processus de création d'un PNR
2. Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR
3. Questions de compréhension
-  4. Echanges sur la proposition
5. Suites à donner

58

Déroulement de la séquence

1. Eléments d'information sur le processus de création d'un PNR
2. Proposition de structure locale pour porter la démarche de création du PNR
3. Questions de compréhension
4. Echanges sur la proposition
- ➔ 5. Suites à donner

59

Suites à donner

- **Concertation avec la Région pour formaliser le calendrier prévisionnel de la candidature**
- **Concertation avec la Région et le Département pour formaliser le projet de statuts de l'Association pour la création du PNR** (cotisations des membres, représentativité, ...)
- **Rencontre des Communautés de communes et de l'Agglomération d'Auch** concernées pour partie par le périmètre
- **Rencontre avec les chambres consulaires**
- **Information des élus municipaux** sur l'avancement de l'étude et du projet de création d'une Association Loi 1901 (délibérations à prévoir)
- ...

60

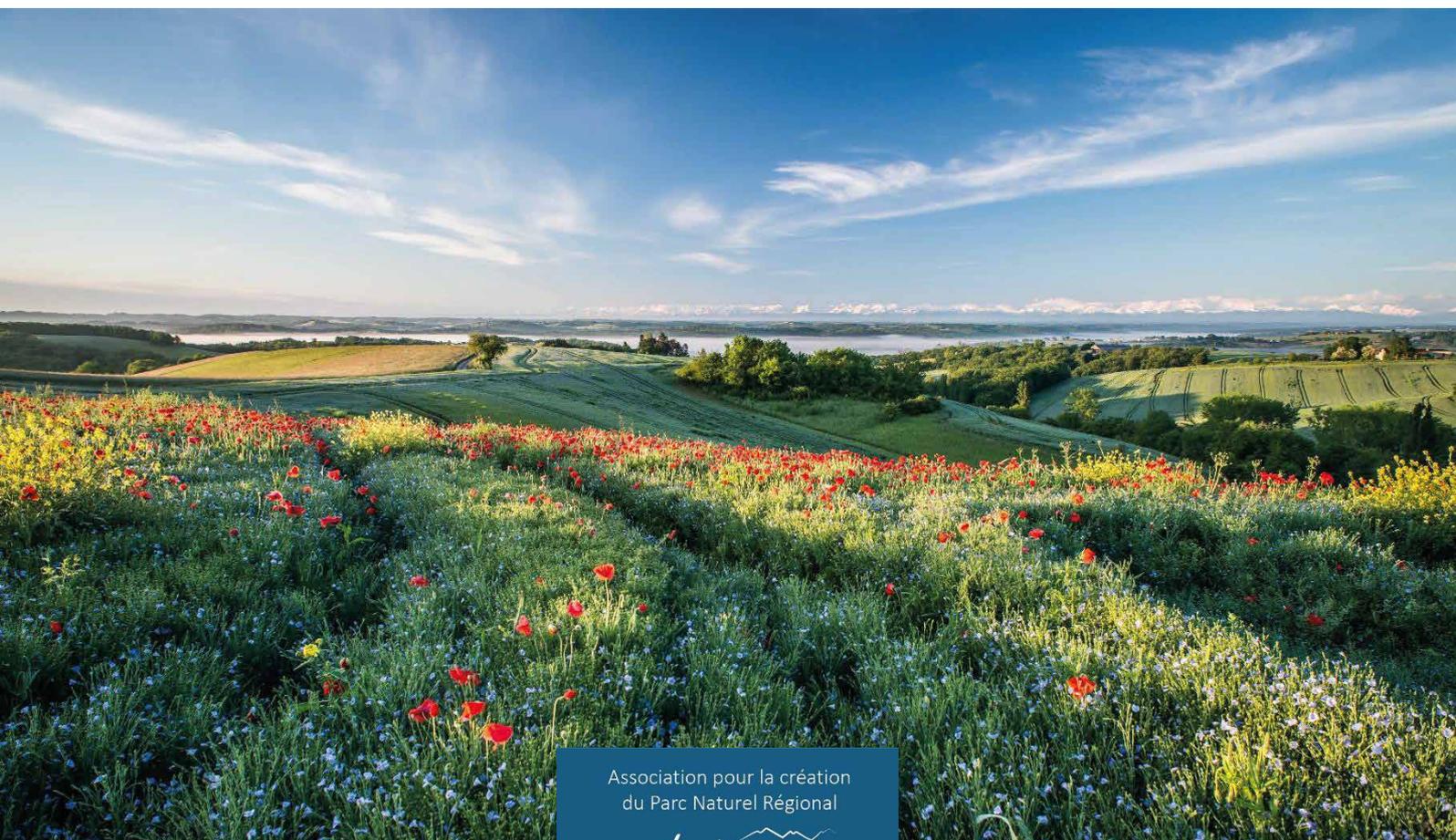
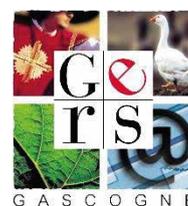


Prochaines étapes

- Finalisation du rapport de l'étude d'opportunité et de faisabilité : en cours de rédaction. finalisation fin juillet.
- Phase d'information des nouveaux Maires et conseillers municipaux (documents de présentation, réunion communes)
- **Septembre Copil n° 6 final** pour valider le rapport de candidature

Pièce complémentaire - Étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional Astarac

Avril 2021



Association pour la création
du Parc Naturel Régional

Astarac

Siège administratif : 1 Place Carnot - 32260 Seissan
Siège social : 4 Avenue Jean d'Antras - 32300 Mirande
Contact : 05.62.05.99.64 --- contact@projet-astarac.fr